Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE — № 13359 6 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine DIMANCHE 10-LUNDI 11 JANVIER 1988

La douce revanche de M. Moubarak

Le président égyptien Hosni Moubarak a tout lieu de savourer, comme une douce victoire, la longue tournée qu'il entreprend le samedi 9 janvier dans six pays du Golfe. Rarement voyage officiel aura tant ressemblé à une réhabilitation. Plus de huit ans après les accords de Camp David qui mirent pratiquement en quarantaine l'Egypte du président Sadate, le cœur du monde arabe bat de nouveau sur les bords du Nil. Le drapeau égyptien flotte fièrement à nouveau dans neuf pays arabes qui, en quelques semaines, ont rétabli leurs relations diplomatiques avec Le Caire, conformément au feu vert donné début novembre au sommet d'Amman. Le voyage de M. Moubarak dans le Golfe, c'est d'abord un symbole: la fin de l'ostracisme, la revanche sur un trop long opprobre.

Le chef de l'Etat égyptien pourrait dédier sa victoire à l'imam Khomeiny. Car c'est bien l'obstination agressive du patriarche de la révolution islamique qui a poussé les petits et fragiles Etats du Golfe dans les bras de l'Egypte. Anxieux pour la survie même de leurs régimes, les dirigeants de l'Arabie saoudite et leurs voisins ont vu dans l'Egypte, où vivent quatre Arabes sur dix, à la fois un contrepoids et un bouclier face aux ambitions du khomeinisme.

Qu'attendre concrètement de cette visite ? Une première chose est sûre: l'Egypte — dont plusieurs milliers de «volontaires» servent en Irak — n'a pas l'intention d'envoyer des troupes dans le Golfe. Soucieux de ne pas se laisser entraîner dans un affrontement direct avec l'Iran, le raïs a d'ailleurs démenti, avant son départ, le projet que lui prêtait la presse arabe, de dépêcher dix mille hommes dans les Etats de la région en échange d'un pactole de 4,5 milliards de dollars. « Nous ne sommes pas des mercenaires », a tranché M. Moubarak. Les Egyptiens ont d'ailleurs un trop mauvais souvenir de leur intervention au Yémen, il y a vingt-cinq ans, pour se lancer dans une nouvelle aventure.

Il n'empêche que l'Egypte souhaite mettre au point avec ses amis arabes retrouvés une stratégie commune qui suppose un certain degré de coordination en matière de défense et de sécurité. L'envoi, par exemple, d'un nombre accru de conseillers militaires égyptiens est à l'ordre du jour. Avec un demi-million d'hommes sous les drapeaux, l'Egypte dispose d'une pépinière de techniciens à même de gérer dans le Golfe des systèmes d'armes sophistiqués, notamment dans le domaine de la défense anti-aérienne. Une centaine d'entre eux se trouvent déjà au Koweït ; d'autres servent à Oman et dans les Emirats.

L'Egypte peut aussi faire profiter ses alliés de son expérience face au danger de subversion islamiste, pour éviter notamment la réédition de la tuerie qui ensanglanta l'an dernier le pèlerinage de La Mecque. Les pays du Golfe pourraient en retour réactiver leur participation à l'industrie égyptienne d'armement. Le « grand frère » égyptien aimerait aussi voir les pays du Golfe alléger son fardeau économique, en accroissant leur aide financière et en accueillant chez eux en plus grand nombre des travailleurs égyptiens. Que M. Moubarak atteigne ou non tous les objectifs de sa mission dans le Golfe, une chose est sûre : son prestige en sortira grandi avant son prochain voyage, fin janvier, aux Etats-Unis et en Europe.

Censure et résistance au changement

Les réformes provoquent des grincements en URSS

La politique de M. Mikhaïl Gorbatchev provoque des grincements de plus en plus perceptibles en URSS. Tant les transformations entreprises dans les méthodes de gestion que la volonté déclarée de dire la vérité sur certains chapitres de l'histoire de l'Union soviétique se heurtent à des résistances croissantes que le secrétaire général du Parti communiste semble avoir du mal à surmonter.

De toutes parts sont signalés des signes de mauvaise volonté, voire d'obstruction, dans la mise en œuvre de la réforme économique. Jeudi 7 janvier, le bureau politique a jugé utile de critiquer le PC ukrainien — dont le chef, M. Chtcherbitski, est l'un des rares anciens «brejnéviens» survivants au sein de la direction du parti — pour son peu d'empressement et d'efficacité à promouvoir la «perestroïka» dans la ville de Kiev.

Mais le débat est au moins aussi âpre au sujet de la «transparence» et singulièrement sur le point de savoir jusqu'où doit aller la recherche publique de la vérité sur les années du stalinisme.

La censure — en principe supprimée — s'oppose bel et bien à la publication de certains articles traitant de cette époque. Cet aspect de la «glasnost» a sans aucun doute été abordé vendredi lors d'une réunion, présidée par M. Gorbatchev, à laquelle avaient été convoqués les dirigeants des principaux médias soviétiques.

Il est significatif, dans ce contexte, que M. Gromyko ait fait publiquement l'éloge, vendredi également, du rôle joué par Staline dans le règlement de la question polonaise au lendemain de la seconde guerre mondiale.

(Lire page 4 l'article de SYLVIE KAUFFMANN.)

Alors qu'un rapport officiel préconise le contrôle des marchés

Les incertitudes de l'économie américaine entraînent la rechute de Wall Street

L'indice Dow Jones a brutalement chuté, le vendredi 8 janvier, de 6,8 % à la Bourse de New-York. Cette plus forte baisse depuis le lundi noir 19 octobre a été provoquée par des prévisions pessimistes sur l'économie américaine et l'inflation. Dans ce contexte, le rapport de M. Brady, demandé par le président Reagan, sur la réforme du marché boursier, a été mal accueilli par les milieux financiers américains.

WASHINGTON
de notre correspondant

Quelle journée ! Après avoir commencé dans une euphorie que l'on trouvait, de nouveau, naturelle, le vendredi 8 janvier aura été, une fois de plus, une journée d'espoir déçu.

Si l'annonce d'une nouvelle baisse du chômage, descendu à 5,8 %, a donné un coup de fouet à l'indice Dow Jones dès les premières minutes de la séance à la Bourse de New-York, l'amplification des rumeurs concernant les chiffres du déficit budgétaire pour 1988 et 1989 et du déficit commercial pour le mois de novembre, et d'une possible hausse des taux d'intérêt a suffi pour déclencher une chute inexorable.

Lorsque le marteau du préposé de la corbeille frappa la fin de la séance, l'indice Dow Jones avait perdu 140 points, servant ainsi de sinistre lever de rideau au «show» de la journée, celui que l'ancien sénateur Nicholas Brady allait commencer, quelques minutes plus tard, à l'occasion de la remise de son volumineux rapport sur la réforme des marchés boursiers.

CHARLES LESCAUT.

(Lire la suite et nos informations page 13.)

La visite de M. Honecker
Approfondir le dialogue entre la France et la RDA.
PAGE 3

Accident de télécabine
Un mort et deux blessés à Val-d'Isère.
PAGE 16

Fuites au Conseil supérieur de la magistrature
Rocambolesque enquête.
PAGE 6

Paris-Dakar
Un mort dans l'accident d'un camion.
PAGE 16

«Grand Jury RTL-*le Monde*»
M. Louis Mermaz, député socialiste de l'Isère, invité dimanche de 18 h 15 à 19 h 30.

Dates
Il y a soixante-dix ans, l'affaire Caillaux, par Jean-Denis Bredin.
PAGE 2

Le sommaire complet se trouve en page 16

Deux semaines de procès pour Action directe

Le sang et les confitures

Fin de partie pour Action directe. C'est un adversaire en déconfiture que va juger, à partir du lundi 11 janvier, la quatorzième chambre du tribunal correctionnel de Paris. Avec la maigre consolation des honneurs de la guerre : les cages en verre à l'épreuve des balles, et tout le déploiement de forces et de précautions devenu rituel des procès de terrorisme. 350 pages de réquisitoire, deux semaines d'audience : on n'a reculé devant rien pour traiter spectaculairement ces vingt-quatre prévenus — dont deux sont détenus en Italie, et un est en fuite — le ban et l'arrière-ban de l'organisation dissoute, même si leur grève de la faim laisse planer un doute sur la venue des *« vedettes »*, Jean-Marc Rouillan, Georges Cipriani, Nathalie Ménigon, Joëlle Aubron. Dans la salle aménagée pour l'occasion, l'escouade des prévenus et de leurs gardiens envahira les bancs de la presse, les journalistes étant priés d'émigrer sur ceux du public avec leurs genoux pour pupitre.

L'écrasante défaite d'Action directe n'est pas seulement *« militaire »*. Quelle doit être aujourd'hui l'amertume des terroristes s'ils contemplent l'Etat qu'ils rêvèrent d'abattre et cette société qu'ils vomissaient confusément. Le *« complexe militaro-industriel »* est toujours debout. La France vend des armes à qui lui en demande, comme l'a assez montré l'actualité récente. L'argent, la réussite règnent et s'affichent dans toutes les images que la société donne d'elle-même. Le pays semble comme anesthésié par ce consensus mou.

DANIEL SCHNEIDERMANN.

(Lire la suite page 6.)

LE MONDE diplomatique

DÉFENSE Janvier 1988

LES ARMES DE L'EUROPE
par CLAUDE JULIEN
L'Europe n'a jamais vraiment cherché à élaborer de politique commune de défense. Elle s'est toujours retranchée derrière la facile protection américaine. Claude Julien montre les avantages d'une unité économique et militaire en Europe : une défense vraiment autonome, un réel pouvoir d'arbitrage entre les Deux Grands.

LA RÉVOLTE DES PALESTINIENS
UN CRI ÉTOUFFÉ
Les émeutes palestiniennes dans les territoires occupés par Israël sont le révélateur d'un profond malaise : précarité du statut et de la vie quotidienne des civils palestiniens, incapacité d'Israël et des grandes puissances à leur apporter une solution économique et politique. Le Monde diplomatique *explique les raisons de cette impasse.*

En vente chez votre marchand de journaux

La version française d'« Intervista »

Fellini, traduction, trahison

*Federico Fellini a renoncé à la saisie de la version française d'*Intervista. *Mais il maintient sa plainte contre le distributeur du film.*

Il est tentant de considérer la colère de Federico Fellini contre la version française d'*Intervista* comme un caprice de diva. Il est tentant de taxer sa plainte déposée contre la société distributrice AMLF de futile. Il est tentant d'accuser le maestro d'irresponsabilité lorsqu'il demande la saisie immédiate (quitte à y renoncer vendredi) des soixante-neuf copies en exploitation, alors que son film remporte en France un vrai succès et a rassemblé depuis le 23 décembre dernier plus de cent mille spectateurs à Paris seulement.

Il faut résister à la tentation. Et, après les avoir rappelées pour mémoire, dépasser les querelles de personnes et aborder le fond du feuilleton, sa véritable signification. Il n'y a plus soudain de futilité ni de caprice. Et le procès, dès lors, glisse, mine de rien, de Courteline vers Kafka. Lorsque *Intervista* est présenté hors compétition au Festival de Cannes en mai dernier, il est accueilli par une ovation debout et remporte à l'unanimité du jury le Prix du quarantième anniversaire. Le film comporte évidemment des sous-titres. Ils ont été réalisés sous le contrôle de Fellini et avec sa complète approbation par Marie-Claire Sinko, qui fut, entre autres, la collaboratrice de Rossellini, et Jacqueline Risset, agrégée d'italien et traductrice de Dante...

Les droits de distribution pour la France sont alors achetés par la société AMLF, dirigée par M. Richard Pezet. Qui va investir sans lésiner pour la sortie d'*Intervista* sur le territoire national : budget de lancement et de publicité, 1 million et demi de francs, tirage des soixante-neuf copies, 690 000 francs, frais de doublage et de sous-titrage, environ 400 000 francs. Pezet, dans la perspective d'une sortie d'*Intervista* à Noël, passe alors commande du texte de la version doublée à Jean-Pierre Carasso, traducteur littéraire lui aussi (plutôt d'auteurs anglophones). Mais dans le même temps, et sans que Fellini en soit en rien averti, il demande également au même Carasso de « revoir » les sous-titres de Jacqueline Risset, dont il ne conteste pas la qualité artistique mais qu'il juge techniquement insuffisants. Initiative dont on peut penser qu'elle vise à améliorer le confort de vision du public français mais qui, du point de vue de Fellini, équivaut à un viol de la parole donnée, à un mépris avéré de son œuvre et de sa personne.

DANIÈLE HEYMANN.

(Lire la suite page 8.)

Lire page 8
La déclaration de Federico Fellini
Les arguments des traducteurs

M 0146 - 0111 0 - 6,00 F
3790146006000 01110

A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr ; Espagne, 175 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr ; Irlande, 90 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 14 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

Dates

RENDEZ-VOUS

Dimanche 10 janvier. – *Pologne :* visite de M. Genscher, ministre des affaires étrangères d'Allemagne de l'Ouest, à Varsovie.

Lundi 11 janvier. – *Suède :* visite du premier ministre soviétique, M. Ryjkov.

Turquie : visite officielle de J.-B. Raimond à Ankara.

Mardi 12 janvier. – *Washington :* visite du premier ministre japonais, M. Takeshita (du 12 au 20, rencontre avec M. Reagan le 14).

Jeudi 14 janvier. – *Norvège :* visite du premier ministre soviétique, M. Ryjkov.

Genève : nouvelles négociations Etats-Unis/URSS sur le désarmement.

Damas : visite du ministre ouest-allemand des affaires étrangères, M. Genscher (jusqu'au 16).

Vendredi 15 janvier. – *Toronto :* visite de M. Takeshita, premier ministre japonais.

Paris : J. Chirac reçoit le premier ministre tunisien, M. Hedi Baccouche.

Costa-Rica : réunion des cinq chefs d'Etat centraméricains.

Dimanche 17 janvier. – *Haïti :* élections municipales, législatives et présidentielle.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE SA
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Imprimerie du « Monde »
7, r. des Italiens
PARIS-IXe

ojb

1 pence

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS			
399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
584 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO
365 jours par an, 24 heures sur 24

IL Y A SOIXANTE-DIX ANS

Joseph Caillaux est arrêté pour trahison

par Jean-Denis Bredin

LE 11 décembre 1917, Emile Deschanel, président de la Chambre des députés, avait annoncé à ses collègues qu'il était saisi d'une demande de levée de l'immunité parlementaire dirigée contre... M. Joseph Caillaux, député de la Sarthe, ancien président du conseil. M. Joseph Caillaux aurait eu, en 1916, en 1917, des « intelligences avec l'ennemi ». La peine de mort est encourue.

Caillaux sait ce que veut le gouvernement. Quand Poincaré, président de la République, Poincaré, l'ami d'autrefois, a appelé – un mois plus tôt – le vieux Clemenceau, qu'il déteste, à constituer le gouvernement, les poursuites contre Caillaux ont été placées dans la corbeille de noces. A Barrès, devenu son confident, Poincaré a confié : « *Je me suis mis d'accord avec Clemenceau sur deux points : 1) arrêter Caillaux ; 2) combattre jusqu'au bout* », et Poincaré, avocat mué en procureur, a remis au nouveau président du conseil un réquisitoire de vingt-deux pages qu'il a pris la peine de rédiger de sa main. Pour lui, « *M. Caillaux s'est trouvé fatalement au carrefour où se croisent tous les chemins de la trahison* ». Clemenceau ne s'est pas fait prier. « *Caillaux est un bandit* », a-t-il déclaré dès le 21 novembre au président de la République aussitôt rassuré, et « *Justice sera faite* ». Quand Clemenceau a lu, à la Chambre, sa déclaration présidentielle demeurée célèbre : « *La guerre. Rien que la guerre... La justice passe. Le pays connaîtra qu'il est défendu* », Caillaux a compris ce qui l'attendait. Car il est le symbole politique du pacifisme, et en cette fin de l'année 1917 le pacifisme se confond avec la trahison. Caillaux peut ranger ses papiers, prendre ses dispositions testamentaires. Quel sort l'attend ? Celui de Jaurès ? Le fossé de Vincennes ? La Haute Cour ? Son destin désormais ne dépend plus de lui.

L'imprudence et l'action

Quel singulier destin. Caillaux en a orgueilleusement décrit les débuts en 1914, lors du procès de sa femme : « *Millionnaire à mon berceau, fils de ministre, inspecteur des finances après de brillantes études, à trente-cinq ans j'entrais triomphalement à la Chambre...* » Triomphalement ? Il exagérera toujours ses succès. Mais il est vrai qu'à trente-six ans – en 1899 – il a été le jeune ministre des finances de Waldeck-Rousseau, qu'en 1906 il est devenu – pour trois ans – le ministre des finances de Clemenceau, qu'en 1911 le président Fallières l'a appelé à former le gouvernement... Mais ce qui caractérise ce destin, c'est moins sa réussite que l'accumulation des haines qu'il n'a cessé d'alimenter. Barrès a décrit Caillaux comme « *l'homme le plus haï de France...* ».

Le caractère de Caillaux y est pour quelque chose. Orgueilleux et même fat dans une société de faux modestes, insolent, aimant plaire, et surtout déplaire, fier d'être riche, portant monocle, chassant à courre, affichant ses maîtresses quand les autres les cachent, préférant les marginaux qui l'amusent aux « personnalités » qui l'ennuient, multipliant les mots cruels ou méprisants, imprudent aussi – mais, dira-t-il fièrement à la Chambre, « *l'imprudence est inséparable de l'action...* ». – il n'a jamais eu ni le souci ni le goût de ménager quiconque. Surtout il a deux fois, en gouvernant, défié les mentalités dominantes. La première fois, comme ministre des finances de Clemenceau, faisant voter – en 1909 – l'impôt sur le revenu. La seconde fois, devenu président du conseil, en négociant en juillet 1911 avec l'Allemagne, au lendemain du coup de force d'Agadir, une paix qui donnait à la France les mains libres au Maroc, mais qui cédait à « l'ennemi » une partie du Congo. « *J'ai doté la France d'une fiscalité moderne...* » ; « *J'ai sauvé la paix du monde.* »

Il a dû démissionner en janvier 1912, mais il est resté détesté. Et il est devenu redoutable quand, en janvier 1914, il a été élu, en quelques heures, presque par surprise, président du plus puissant parti de France, le Parti radical, qui se cherchait un chef. Le très radical Gaston Doumergue, que Poincaré vient de désigner comme président du conseil, n'a pu faire autrement que d'appeler au ministère des finances son ami Caillaux, président du parti. Caillaux revenu aux affaires ? Pour quoi faire ? La paix avec l'Allemagne ? Les regards sont tournés vers les élections législatives qui auront lieu en avril 1914 ; socialistes et radicaux se rapprochent, les désistements mutuels sont prévus. Caillaux déjeune avec Jaurès. Va-t-on vers un gouvernement de la gauche ? Un gouvernement des réformes sociales et de la trahison ? Il faut se débarrasser de Caillaux, ministre des finances, qui semble devenu le véritable maître du gouvernement Doumergue. Caillaux revenu aux affaires, aussi entêté, aussi insolent, qui prétend faire voter définitivement son impôt sur le revenu... heureusement encore en souffrance au Sénat. Caillaux qui parle déjà, dit-on, d'un impôt sur la fortune...

L'élimination de Caillaux se jouera en deux temps. En 1914, elle ne réussira qu'à moitié. Il faudra recommencer d'autre manière, et mieux, en 1917.

L'assassinat de Calmette

Le premier acte est bien connu. Il commence en janvier 1914, quand *le Figaro* lance contre le ministre des finances sa campagne de presse, la plus longue, la plus dure campagne conduite contre un seul homme. Cent dix articles en trois mois accusent, calomnient Caillaux. Les trois quarts sont signés, ou paraphés par Calmette. Le 10 mars, Calmette annonce qu'il va publier les correspondances privées de l'ancien président du conseil. « *C'est l'instant décisif où il ne faut reculer devant aucun procédé, si pénible qu'il soit pour nos habitudes.* » Et il commence le vendredi 13 mars au matin. Le même jour, à 17 h 15, la femme de Caillaux se présente au *Figaro*, elle demande à être reçue par Calmette, elle sort un revolver de son manchon, et tire six coups, vidant tout son chargeur. La meurtrière est arrêtée quelques minutes plus tard. Paul Bourget, présent, l'entend dire : « *C'était le seul moyen d'en finir. Il n'y a pas de justice en France.* »

Ces coups de revolver ont brisé la carrière de Caillaux. Il pourra être réélu, sans peine, en mai 1914 dans son département de la Sarthe, Henriette Caillaux pourra être acquittée par la cour d'assises, le 28 juillet 1914, le jour même où l'Autriche déclarera la guerre à la Serbie, les ennemis de Caillaux auront fait leur travail. Car le nouveau gouvernement de la gauche, qui l'emporte aux élections de 1914... c'est le socialiste Viviani qui le dirigera, non le radical Caillaux, tout occupé par le procès de sa femme assassin. La campagne de Calmette, le geste désespéré de Henriette, ont fait manquer à Caillaux le rendez-vous que l'histoire lui avait sans doute donné.

ROUIL.

Que peut-il désormais, l'homme qui en 1911 a négocié avec l'Allemagne, et dont la presse de droite ne cesse de répéter qu'il a armé le bras assassin de sa femme ? Le voici d'abord mobilisé, mis en quarantaine par des officiers supérieurs dont l'un se vante de lui avoir refusé l'accès à sa table. Pour avoir envoyé un télégramme à sa femme, avec indication d'origine, il est puni de huit jours d'arrêt. Venu en permission, il est reconnu dans un restaurant, injurié, menacé ; la police doit intervenir. Le gouvernement de Viviani croit raisonnable d'éloigner ce couple encombrant : on décide d'envoyer Caillaux en mission, au Brésil, pour étudier les relations économiques de la France et de l'Amérique du Sud. A Rio, où il arrive en décembre 1914, il voit du monde, il est reçu, il parle, il critique la politique française. Il se prend de sympathie pour un jeune homme séduisant, insinuant, le comte Minotto, descendant d'une vieille famille de Venise, né à Berlin... et qui cache bien sûr qu'il travaille pour le compte des Allemands. Quand Caillaux quitte Buenos-Aires, mission remplie, Minotto est sur le quai, agitant son mouchoir : trois ans plus tard, il sera témoin à charge contre Caillaux.

En France, la haine ne désarme pas. A Vichy, où Joseph et Henriette sont allés aux eaux, en août 1916, l'Action française organise une manifestation si violente que la troupe doit intervenir. Et Maurras prévient que « *le remède public* » n'a été encore administré qu'« *à dose volontairement modérée et atténuée* ». Partout Caillaux, dont le courage est intraitable, protège sa femme. Il ne supporte pas la moindre offense. En octobre 1916 ils sont en Italie, à Montecatini d'abord, puis à Florence, où ils louent un coffre et déposent quelques titres, des bijoux et des manuscrits. Etourderie ? Ce coffre ouvert en pays étranger nourrira plus tard les pires soupçons. A Rome, le « couple meurtrier » fréquente des gens charmants, la marquise Ricci qui n'est pas marquise, mais très proche de milieux pro-allemands, Cavallini le concubin de la marquise, ancien député qui cache ses condamnations. La presse italienne s'émeut, puis le Quai d'Orsay, puis le gouvernement français. Caillaux doit revenir en janvier 1917. Les « conversations » italiennes se retrouveront, elles aussi, bientôt au dossier d'instruction...

La fausse marquise Bolo Pacha

Quand le gouvernement de Clemenceau demande la levée de l'immunité parlementaire de Caillaux, celui-ci sait qu'elle est inéluctable. La raison d'Etat sublimée par la guerre exige des traîtres et des châtiments. Le 22 décembre, Caillaux monte à la tribune de la Chambre. Il sait que depuis le 5 février le capitaine Bouchardon, magistrat détaché comme juge d'instruction auprès du troisième conseil de guerre, instruit implacablement. Il instruit contre X... Contre tout le monde. Contre Caillaux. Le 29 septembre, Bouchardon a fait arrêter un certain Bolo Pacha, journaliste à ses heures, qui a reçu de l'argent allemand pour infléchir la ligne politique du *Journal* en faveur de l'ennemi. Bolo sera vite condamné à mort et fusillé. On découvre qu'il a connu Caillaux en 1911, qu'en juillet 1914 et encore en 1915 ils ont déjeuné, dîné ensemble.

Le capitaine Bouchardon instruit aussi l'affaire du *Bonnet rouge*, petit journal d'extrême gauche, qui, avant la guerre, a prêché le rapprochement franco-allemand pour défendre la paix... Le directeur du *Bonnet rouge*, Vigo, dit Almereyda, ancien anarchiste, qui a accumulé les condamnations politiques, est arrêté en août 1917... et quelques jours après il est retrouvé mort, dans sa prison, étranglé avec un lacet de soulier aux barreaux de son lit. Or Caillaux a correspondu avec ce Vigo, et au moment du procès de Henriette, il a subventionné le *Bonnet rouge* pour obtenir des articles favorables à sa femme. C'est tout. Ce n'est rien ? C'est beaucoup trop. Trop de traîtres autour de Caillaux. Trop de prétextes à éliminer...

Le 22 décembre, à la tribune, Caillaux demande lui-même la levée de son immunité parlementaire. Il plaide pour soi, il reprend chaque détail de l'accusation, il s'adresse à Clemenceau, président du conseil, il lui rappelle les années de leur travail commun, il lui rappelle les atrocités de la raison d'Etat, l'horreur de la calomnie. « *Je n'évoquerai rien*, dit-il, *qui m'abaisse et qui vous diminue, monsieur le président du conseil, en vous demandant si je suis le seul qui ait connu des aventuriers ?* » Mais Clemenceau ne peut plus rien entendre. Le pays doit savoir qu'il est défendu. Caillaux est un symbole, et ce symbole doit être condamné...

Le 14 janvier 1918, à 9 heures du matin, un commissaire de police et trois inspecteurs de la sûreté se présentent chez Caillaux Joseph, ancien président du conseil, inculpé d'« intelligences avec l'ennemi ». On l'arrête dans sa salle de bains. Il est conduit à la prison de la Santé, incarcéré dans le quartier de haute surveillance. Dans ce même quartier se trouvent les cellules des condamnés à mort, remplies des traîtres qu'ont frappés la justice et la raison d'Etat. Ils attendent le poteau de Vincennes. Radieux, Clemenceau rend compte à Poincaré : « *Caillaux est à la prison de la Santé... Il semble en pleine santé.* »

"GRAND JURY" RTL - Le Monde
LOUIS MERMAZ
dimanche 18 h 15
animé par Olivier MAZEROLLE
avec André PASSERON
et Patrick JARREAU (Le Monde)
Paul-Jacques TRUFFAUT
et Paul JOLY (RTL)
en direct sur RTL

Fin de la visite de M. Honecker à Paris

La France et la RDA souhaitent intensifier leur dialogue

Le numéro un est-allemand, M. Erich Honecker, devait regagner Berlin samedi après-midi 9 janvier, à l'issue de sa première visite officielle en France. Il devait avant de repartir recevoir M. Lionel Jospin et M. Georges Marchais, puis se rendre pour déjeuner à la tour Eiffel et aller visiter le château de Versailles. En dehors de ses entretiens avec le président Mitterrand et M. Chirac, il avait également reçu la veille M. Raymond Barre.

Malgré l'étalage, dans les discours officiels, des divergences sur les priorités en matière de désarmement et les droits de l'homme, la visite officielle de M. Erich Honecker à Paris a permis de tracer les grandes lignes d'une coopération bien comprise entre les deux pays. D'un côté comme de l'autre, on soulignait, vendredi 8 janvier, à l'issue des entretiens que le numéro un est-allemand a eus avec le président Mitterrand et le premier ministre, M. Jacques Chirac, la volonté commune d'intensifier un dialogue qui, selon la formule du porte-parole est-allemand, M. Mayer, représente *« un facteur de stabilité en Europe »*.

Il aurait été présomptueux d'attendre de cette visite qu'elle modifie sur des questions essentielles, comme les négociations en cours sur le désarmement, des positions bien connues depuis longtemps. En faisant savoir, à la veille de sa venue à Paris, son penchant pour une troisième « option zéro », c'est-à-dire une élimination des missiles à courte portée, M. Honecker ne pouvait pas ne pas savoir qu'il se heurterait à une fin de non-recevoir. Une fois la question posée, la délégation est-allemande a cependant évité, du moins publiquement, d'envenimer le sujet, se contentant de réaffirmer d'une façon générale son souhait de voir les conversations sur le désarmement aborder tous les domaines possibles.

On pourrait peut-être relever, dans la déclaration-bilan de Honecker, publiée vendredi soir par la délégation est-allemande, un avertissement déguisé aux projets de rapprochement entre la France et la RFA en matière de défense. Cette déclaration affirme en effet que les tentatives *« de saper le traité sur les missiles intermédiaires par des structures militaires nouvelles ne sauront mener à rien de bon »*. Invité à préciser la pensée du chef de l'Etat est-allemand, son porte-parole s'est cependant borné à des propos évasifs, estimant qu'à son avis ce point concernait essentiellement le déploiement de nouveaux systèmes d'armes.

« L'Europe, notre patrie commune »

A l'Elysée même, on préférait insister sur les points de rapprochement et on indiquait que M. Honecker avait reconnu que la priorité dans le domaine nucléaire devait aller maintenant aux négociations sur la réduction de 50 % des armements stratégiques des deux superpuissances.

Les questions de désarmement avaient également été évoquées vendredi matin à l'Hôtel de Ville entre M. Honecker et M. Chirac ; au cours du déjeuner qui a suivi, ce dernier a rappelé dans des termes semblables les propos tenus la veille par le président de la République. Traitant des droits de l'homme, le premier ministre a souligné que *« la destruction du mur qui sépare de façon inhumaine Berlin doit constituer une étape essentielle dans le rétablissement de cette confiance. (...) Nous ne voulons pas d'une Europe hérissée de barbelés, nous ne voulons pas d'une Europe cloisonnée. L'Europe est notre patrie commune »*.

Il reste maintenant à voir comment se concrétisera le souhait émis de part et d'autre d'exploiter cette première visite en France d'un chef de l'Etat est-allemand pour développer les relations entre les deux pays. Dans sa déclaration, M. Honecker a estimé que cette visite constituait *« une contribution à un climat de détente, de confiance et de bon voisinage qui va en augmentant ces derniers temps en Europe »*. *« Nous sommes convenus*, a-t-il souligné, *de continuer le dialogue politique à différents niveaux, d'élargir les bases contractuelles de nos relations et d'intensifier la coopération culturelle, technique et scientifique. »*

A l'Elysée, on indiquait vendredi soir que le président avait souhaité un accroissement du nombre des rencontres entre responsables gouvernementaux et politiques des deux pays. On insistait, en premier lieu, sur les relations économiques et culturelles, estimant que, si on veut maintenir une réalité européenne, c'est d'abord sur ces deux plans qu'il faut agir *« avant qu'on puisse le faire sur le plan politique »*.

Les relations économiques bilatérales ont fait de leur côté l'objet d'entretiens particuliers entre le responsable est-allemand pour les questions économiques, M. Mittag, membre du bureau politique, le ministre est-allemand du commerce extérieur, M. Beil, et M. Edouard Balladur et des représentants du patronat français.

HENRI DE BRESSON.

ISRAEL : après les mesures de bannissement contre neuf Palestiniens

Relance de l'agitation en Cisjordanie et à Gaza

La France a manifesté, le vendredi 8 janvier, son inquiétude à la suite de la décision des autorités israéliennes de bannir neuf Palestiniens des territoires occupés. « Ces mesures, a déclaré un porte-parole du ministère des affaires étrangères, ne peuvent qu'engendrer un regain de tension dans la région. » « La France, a rappelé le porte-parole, **est intervenue dès le 31 décembre auprès des autorités israéliennes pour les mettre en garde contre les mesures d'expulsion envisagées, qui contreviennent aux conventions internationales auxquelles Israël a adhéré. »**

Amnesty International s'est, par ailleurs, élevée contre l'« arbitraire » des arrestations opérées dans les territoires occupés et la « justice sommaire » pratiquée par les tribunaux militaires israéliens, qui « violent les normes du droit international ».

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Les avertissements américains à l'encontre des arrêtés de « bannissement » pris par Israël étaient peut-être justifiés. Loin d'avoir eu un effet d'intimidation, ces sanctions ont apparemment relancé les troubles. Du moins est-ce le cas à Gaza, où la journée du vendredi 8 janvier a de nouveau été marquée par des violences : barrages de pneus enflammés, jets de pierres et de cocktails Molotov contre l'armée. Les manifestations ont souvent pris un tour très virulent et, en fin de soirée, le couvre-feu a été décrété sur au moins trois des huit camps de réfugiés du territoire. Des tracts appelaient à une journée de grève générale pour samedi.

Cela fait maintenant près d'une semaine — depuis que les mesures de bannissement contre les Palestiniens ont été annoncées — que les troubles n'ont pas cessé dans le territoire de Gaza. Jeudi soir, lors de nombreuses manifestations violentes, l'armée avait ouvert le feu, tuant un Palestinien et en blessant au moins sept autres dans le camp de Nuazi. Vendredi, un autre Palestinien était tué près de Gaza, portant à vingt-sept le nombre de Palestiniens tués par balles depuis le début de la vague d'agitation dans les territoires le 9 décembre.

Une organisation humanitaire opérant à Gaza a affirmé que non pas un, mais deux Palestiniens avaient été tués jeudi soir dans le territoire. Comme ce fut souvent le cas à Gaza ces dernières semaines, les manifestants furent encouragés à partir de certaines mosquées : *« Des haut-parleurs fixés aux minarets partaient des appels à la guerre sainte »*, selon le *Jerusalem Post*. Les troubles avaient repris au début de la semaine, dès mardi (*le Monde* du 7 janvier), lors d'une manifestation organisée non loin du domicile de M. Mohamed Abou Shakra, dans la ville de Khan-Younis, au sud du territoire de Gaza. M. Abou Shakra est l'un des neuf Palestiniens frappés de bannissement. Il est présenté par les autorités comme *« un extrémiste religieux »*, militant au sein de l'organisation Salafiyun, un groupe islamiste.

La journée de vendredi a encore été marquée par des troubles en Cisjordanie, notamment au camp de Balata (près de Naplouse) et à celui de Jakayoun (près de Ramallah). A Jérusalem, deux policiers ont été légèrement blessés par des jets de pierres à l'issue de la prière sur l'esplanade des mosquées.

Cependant, le procès de certains des mille jeunes gens arrêtés en décembre se poursuivait : une trentaine d'entre eux ont été condamnés à des peines de détention administrative de trois à six mois. La police a, d'autre part, ouvert une enquête après l'appel à une campagne de désobéissance civique lancée jeudi par le rédacteur en chef du quotidien arabe de Jérusalem-Est, *Al-Fajr*, M. Hanna Siniora. Cette campagne devait commencer vendredi avec un boycottage des cigarettes israéliennes dans les territoires. De l'avis unanime d'observateurs israéliens et palestiniens, elle a été accueillie avec indifférence par les habitants de Cisjordanie et de Gaza.

La mission de M. Goulding

Alors que l'armée reste massivement déployée dans les territoires, le secrétaire général adjoint de l'ONU, M. Marrak Goulding, devait y entamer, pendant le week-end, une mission d'information et d'enquête. Il doit rendre compte au secrétaire général de la situation des populations palestiniennes, conformément à une résolution du Conseil de sécurité votée il y a deux semaines. Le secrétaire général, M. Javier Perez de Cuellar, doit remettre au Conseil un rapport à ce sujet, avant le 21 janvier.

Incidemment, la mission de M. Goulding a parfaitement illustré le climat de division totale régnant au sein du gouvernement d'« union nationale ». Le premier ministre, le chef du Likoud (droite), M. Shamir, a d'ores et déjà fait savoir qu'il n'était pas question qu'il rencontre M. Goulding. Interrogé à la télévision, M. Shamir a déclaré : *« Comme vous le savez, nous n'acceptons pas cette résolution de l'ONU et nous entendons ne rien faire qui puisse en favoriser l'exécution. »*

En revanche, le ministre des affaires étrangères et chef de file des travaillistes, M. Shimon Pérès, a assuré qu'il entendait, lui, recevoir M. Goulding et lui faire part de la « retenue », exercée par l'armée israélienne dans les territoires.

L'envoyé spécial de l'ONU devrait aussi s'entretenir avec plusieurs personnalités palestiniennes des territoires occupés. A vrai dire, c'est moins cette visite qui semble aujourd'hui préoccuper les dirigeants israéliens que l'état des relations entre Washington et Jérusalem. A ce sujet, ils ont enregistré avec une satisfaction non déguisée les propos tenus, jeudi soir, par le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz avait rappelé que *« les liens d'amitié tissés entre les deux pays relevaient d'une relation que rien ne pourrait ébranler »* (*le Monde* du 9 janvier). C'est cette déclaration qui faisait la une de la presse israélienne, vendredi, et non la visite de M. Goulding.

ALAIN FRACHON.

Commerce franco-est-allemand : équilibré mais peu brillant

Avec la montée des incertitudes économiques, à l'Est comme à l'Ouest, le pragmatisme l'a emporté dans les relations commerciales entre la France et l'Allemagne de l'Est. Envolé l'espoir d'un doublement rapide des échanges, un temps caressé par M. Erich Honecker et le premier ministre français de l'époque, M. Laurent Fabius, lors de leur rencontre berlinoise de juin 1985. Revenus plus prosaïquement à une politique de « grignotage », les deux pays sont parvenus à mettre en place des relations équilibrées à défaut d'être brillantes. Le déficit français — 780 millions de francs en 1985 — a été ramené à 130 millions pour les onze premiers mois de 1987. Plus encourageant peut-être, les grands contrats, si rares désormais, sont passés dans le même temps de 320 millions à 1,2 milliard en faveur des entreprises françaises.

Cette situation assainie est jugée d'autant plus satisfaisante à Paris que la RDA fait toujours figure de havre de solidité économique et de solvabilité parmi les pays de l'Est. Ses faiblesses, une productivité insuffisante et surtout le vieillissement de l'équipement industriel en font un débouché intéressant en dépit de ses relations particulières avec l'Allemagne fédérale.

La RFA est un concurrent hors de portée pour la France. Quelques chiffres en apportent l'illustration. Le commerce extérieur de l'Allemagne de l'Est s'effectue à raison d'un tiers avec l'URSS, un tiers avec les autres pays de l'Est, un tiers avec l'Ouest. Sur ce dernier tiers, la RFA s'arroge la part du lion : 60 %. Deuxième partenaire occidental de la RDA, la France ne représente que 6 % de la maigre part occidentale. Les Allemands de l'Est regrettent que la France ne fasse pas un effort en matière de troc, un système largement utilisé par les pays socialistes qui permettrait de défricher de nouveaux « *champs* » pour la coopération bilatérale, comme l'a souligné à Paris, le vendredi 8 janvier le porte-parole de M. Honecker, M. Mayer.

Plus à l'aise dans le domaine des grands contrats, les Français envisagent pourtant l'avenir avec un optimisme prudent. Alsthom, qui a vendu huit turbines à gaz pour 533 millions de francs en 1987, a bon espoir de signer, lors de la Foire de printemps de Leipzig, un nouveau contrat similaire pour un montant de 500 à 600 millions de francs. A plus longue échéance, Spie-Batignolles et Cellier espèrent l'emporter sur leurs concurrents suédois pour la mise en place d'une usine de cellulose. De nouvelles livraisons de tubes pour gazoducs sont à l'ordre du jour ainsi que de nouvelles ventes d'équipement pour l'industrie agro-alimentaire, voire la reprise de ventes de wagons.

Le dossier de Machines françaises lourdes (MFL) est venu semer un léger trouble dans les discussions franco-est-allemandes. Sur les 303 millions de francs de commandes de machines-outils passées par la RDA en 1987, 155 millions l'ont été auprès de ce groupe actuellement en redressement judiciaire. Le repreneur potentiel, Brisard-Noguès, ne se montrerait guère intéressé par l'une des sociétés de MFL, Berthiez-Saint-Etienne, appelée à livrer sept tours aux Allemands de l'Est d'ici à la fin de 1989. Le ministre est-allemand du commerce extérieur, M. Gerhard Beil, est resté discret à ce sujet. Mais on comprend que, au nom de la crédibilité de l'industrie, le ministère français du commerce extérieur aimerait qu'une solution soit rapidement trouvée à ce problème.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

M. Boutros Ghali déplore l'« indifférence » de l'Europe

« Mais pourquoi donc l'Europe — et la France en particulier — sont-elles si timorées ? » De passage à Paris, le vendredi 8 janvier, M. Boutros Ghali, ministre d'Etat égyptien aux affaires étrangères s'étonne de l'*« indifférence »* du Vieux Continent aux sanglants événements de Cisjordanie et de Gaza. Il évoque avec nostalgie l'époque de la *« déclaration de Venise »* (juin 1980) où l'Europe se montrait plus audacieuse.

Pour M. Boutros Ghali, aucun doute : les Douze *« sous-estiment leur pouvoir et leur force »*. Ils pourraient, s'ils le souhaitaient, prêcher la raison aux Israéliens et exprimer plus nettement leur inquiétude aux Américains. *« Vous devriez dire aux dirigeants israéliens qu'ils ont une attitude suicidaire, qu'ils vont au devant d'un fiasco total. Il faut renforcer les partisans du dialogue en Israël. Votre refus d'intervenir est un encouragement indirect aux extrémistes des deux camps. »*

M. Boutros Ghali trouve à cette discrétion diplomatique de l'Europe plusieurs causes : la prédominance actuelle des problèmes de désarmement qui *« obnubile »* l'Occident, la lassitude provoquée par un trop vieux conflit, les contradictions internes du monde arabe aiguisées par la guerre du Golfe. Le Caire, pour sa part, est d'autant plus attentif à la situation des territoires occupés, reconnaît M. Boutros Ghali, *que l'intransigeance d'Israël* apporte de l'eau au moulin des fondamentalistes égyptiens. *« On vous l'avait bien dit, répètent les islamistes. Israël n'est sensible qu'aux rapports de forces et ne mérite qu'une seule riposte : la guerre sainte. C'est un thème mobilisateur depuis Téhéran jusqu'aux villages les plus reculés d'Egypte. »*

Comment contenir le radicalisme et conforter les modérés ? En entretenant l'espoir. *« Certes*, convient le ministre égyptien, *aucune initiative ne sera décisive en 1988, en raison de l'effet paralysant des élections aux Etats-Unis et en Israël. Mais il faut continuer à œuvrer en faveur d'une négociation. »* En septembre 1986, MM. Moubarak et Pérès, relançant l'idée d'une conférence internationale, avaient, à Alexandrie, proclamé *« 1987, année de la paix »*. Qui s'en souvient ?

J.-P. L.

Visite en France du secrétaire américain à la défense

De retour d'une tournée dans le Golfe, qui l'a conduit à Bahrein, Koweït, Oman et en Arabie saoudite, le secrétaire américain à la défense, M. Frank Carlucci, était attendu dimanche 10 et lundi 11 janvier, à Paris, où il devait s'entretenir successivement avec le ministre français des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, et le ministre de la défense, M. André Girard, avant d'être reçu par le président Mitterrand et par le premier ministre, M. Jacques Chirac.

Cette visite, qui intervient un mois après le sommet Reagan-Gorbatchev à Washington, devrait permettre, estime-t-on à Paris, un échange de vues sur les suites du traité américano-soviétique pour l'élimination des missiles de portée intermédiaire (FNI). M. Carlucci ne manquera pas non plus d'évoquer avec ses interlocuteurs français un certain nombre de questions régionales, dont la situation dans le Golfe.

● **TUNISIE : le vice-amiral Duthoit reçu par le président Ben Ali.** — Commandant en chef de la flotte française en Méditerranée, le vice-amiral Alain Duthoit, qui effectue une visite à Tunis, a été reçu par le président Ben Ali le vendredi 8 janvier. A l'issue de son entretien, il a déclaré considérer *« cet honneur comme le symbole de l'excellente coopération entre les marines tunisienne et française »*. — *(AFP.)*

Asie

AFGHANISTAN

La « Pravda » critique l'attitude de M. Mitterrand et de M. Chirac dans l'affaire Guillo

La *Pravda* de Moscou a accusé, vendredi 8 janvier, M. Mitterrand et M. Chirac d'avoir appelé la presse à lancer une *« campagne de pression »* sur l'URSS en faveur de la libération du photographe français Alain Guillo, condamné pour *« espionnage »* à dix ans de prison par un tribunal de Kaboul.

L'organe du PC soviétique a, d'autre part, reproché à M. Jean-Bernard Raimond, ministre français des affaires étrangères, de s'être adressé à l'ambassadeur soviétique à Paris, et non au chargé d'affaires afghan, pour demander la libération du journaliste.

La *Pravda* a enfin dénoncé la campagne *« antisoviétique et anti-afghane »* menée, selon elle, autour du cas Guillo. Ce dernier aurait reçu un message de soutien verbal dans sa prison, remis par l'intermédiaire d'un gardien de prison ayant des liens avec la résistance.

Par ailleurs, la Chine, jusqu'à présent très sceptique sur les bonnes intentions de M. Gorbatchev, commence à croire que ce dernier peut tenir sa promesse de retirer les troupes soviétiques d'Afghanistan, écrit notre correspondant à Pékin, Francis Deron : *« Tous les indices montrent que l'Union soviétique entend se sortir de la guerre et mettre un terme à son occupation vieille de huit ans »*, a estimé, samedi 9 janvier, l'agence Chine nouvelle.

Bien que surmonté d'un titre en forme de question (« Les Soviétiques pressés de quitter l'Afghanistan ? »), c'est le premier commentaire chinois à adopter une vue plus optimiste sur l'éventualité d'un tel retrait. *« Il faut espérer que le Kremlin fera suivre d'action sa promesse de retrait »*, conclut l'analyse, qui expose en détail les déclarations du ministre soviétique des affaires étrangères, M. Chevardnadze, au cours de sa récente visite à Kaboul (*le Monde* du 8 janvier).

La Chine a fourni une assistance matérielle et militaire limitée à certains groupes de résistants afghans. Mais elle a surtout utilisé le conflit comme un outil de propagande de premier choix — offert par Brejnev sur un plateau — dans sa croisade passée contre la détente. Depuis quelque temps, et surtout depuis l'arrivée du réformateur soviétique au pouvoir, l'Afghanistan n'est plus que le moindre des trois « *obstacles* » que Pékin voit à une normalisation de ses relations politiques avec l'ex-« grand frère » socialiste.

Afrique

MOZAMBIQUE

L'Eglise catholique pourrait récupérer ses biens nationalisés

La restitution à l'Eglise catholique des biens nationalisés après l'indépendance du Mozambique et la visite du pape Jean-Paul II à ce pays, cette année, ont été les principaux sujets abordés le jeudi 7 janvier lors d'une rencontre entre le président Joaquim Chissano et les évêques catholiques mozambicains, apprend-on de source religieuse à Maputo.

Selon l'agence portugaise LUSA, parmi les biens nationalisés à l'indépendance, en 1975, il est question de restituer les missions et les séminaires que l'Eglise possédait dans tout le pays.

On apprend d'autre part qu'un prêtre catholique portugais, le Père Fernando Simoes Carvalho Silva, a été enlevé par les maquisards de la RENAMO il y a une semaine à une cinquantaine de kilomètres de Maputo.

Ces enlèvements d'étrangers se multiplient depuis quelques années. A Moscou, les *Izvestia* ont évoqué pour la première fois, jeudi, la prise en otage de vingt-quatre géologues soviétiques en 1983, reprochant aux autorités soviétiques d'avoir passé l'affaire sous silence. Ces hommes ont été emmenés « *de force* » par leurs ravisseurs. Au cours de leur détention, deux sont morts victimes des mauvais traitements, cinq se sont évadés et quinze ont été libérés par les troupes gouvernementales cent cinquante-huit jours après leur capture, ajoutent les *Izvestia*. Deux autres géologues qui avaient été portés disparus ont été déclarés *morts « ces jours-ci »* par un tribunal. — *(AFP.)*

● **TUNISIE : prochaine visite du colonel Kadhafi.** — Le chef de la révolution libyenne effectuera une visite en Tunisie le samedi 16 janvier, indique-t-on de source tunisienne informée. Ce voyage fait suite au rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays le 27 décembre. — *(AFP.)*

● **NIGER : agitation étudiante.** — L'université de Niamey est paralysée, depuis une semaine, par un mouvement de grève des étudiants dont les revendications portent sur le paiement des bourses et l'amélioration des services de restauration. Les trois mille grévistes rejettent le système de la demi-bourse institué il y a deux ans, ils réclament l'attribution et le paiement de la bourse complète pour tous les étudiants, sans exception. — *(AFP.)*

Dans une interview au mensuel « Passages »

M. Jacques Chirac espère de Jérusalem une « prise de conscience » face au problème palestinien

Le mensuel *Passages* publie, dans son numéro de janvier, une interview de M. Jacques Chirac, qui, après les affrontements dans les territoires occupés par Israël, souligne la « *précarité de la situation* » dans ces territoires.

Selon le premier ministre, *« les jeunes générations de Palestiniens »* ont manifesté *« leur anxiété et leur désarroi »*. *« Le maintien du* statu quo *ne peut représenter pour Israël une politique viable*, estime M. Chirac, *surtout si l'on prend en compte la croissance démographique prévisible des Arabes par rapport aux juifs. »*

Selon M. Chirac, *« c'est d'Israël qu'il faut espérer, maintenant, une prise de conscience nouvelle de l'urgence qui s'attache à apporter au problème palestinien une réponse pacifique et négociée »*.

Le premier ministre espère que l'année 1988 *« marquera un progrès »* dans la direction d'une conférence internationale.

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT
Le Monde
ÉCONOMIE

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

Europe

URSS : le débat sur l'histoire du stalinisme

Censure, quand tu nous tiens...

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

Le dramaturge soviétique Mikhaïl Chatrov a affirmé, au cours d'une soirée-débat sur l'histoire organisée jeudi 7 janvier à la Maison des écrivains à Moscou, qu'un article sur le procureur général des procès staliniens de 1936-1938, Andreï Vychinski, qui devait être publié dans la prochain numéro de la *Literaturnaïa Gazeta*, avait été interdit par la censure officielle.

« *Je suis très inquiet pour la* « perestroïka », a déclaré devant plusieurs centaines de personnes, pour la plupart des intellectuels, Mikhaïl Chatrov, en brandissant l'article d'Arkadi Vaksberg, un chroniqueur qui contribue régulièrement à l'hebdomadaire littéraire. Selon des participants à cette soirée-débat, M. Chatrov, dont la dernière pièce de théâtre, *Dalche, dalche, dalche* (plus loin, plus loin, plus loin), met en scène les principaux dirigeants de la révolution d'Octobre (*le Monde* du 6 janvier), a demandé aux écrivains d'appuyer la publication de cet article. L'interdiction dont il a *été frappé, a-t-il poursuivi, « montre que le Glavlit* [organisme officiel de censure] *joue son rôle »*, malgré la politique de *glasnost*.

Mikhaïl Chatrov n'a pas voulu lire l'article à voix haute, le *jugeant trop long. Mais le sujet de* ce texte correspond à un thème *qui, selon toutes les indications* disponibles, continue de faire *l'objet d'un débat acharné dans* les milieux dirigeants soviétiques : *celui de la réhabilitation des victimes* les plus célèbres de la ter*reur stalinienne, et en particulier* de ceux qui, comme Boukharine, Zinoviev, Kamenev, Piatakov ou Radek, ont été condamnés à mort à l'issue des procès de Moscou.

C'est le procureur général Vychinski qui avait monté l'accusation de ces procès, organisant leur mise en scène diabolique et prenant la parole pour prononcer les réquisitoires et qualifier les accusés de vipères, de chiens ou de rats baveux. Devenu ministre des affaires étrangères en 1949, il devait être progressivement écarté après la mort de Staline, avant de mourir en 1954 à New-York, où il avait été nommé représentant de l'URSS aux Nations unies.

L'historien Youri Afanassiev, l'un des plus ardents partisans de la dénonciation du stalinisme dans le débat actuel sur le réexamen de l'histoire soviétique, participait à cette soirée aux côtés de Mikhaïl Chatrov. Lui aussi très critique, il s'est déclaré « *horrifié par les mensonges des manuels d'histoire* ». M. Afanassiev avait déjà laissé percer son exaspération à l'égard des lenteurs du processus de réexamen de l'histoire dans un article publié le 5 janvier par *Sovietskaïa Kultura* : la vérité, écrivait-il en substance, n'a pas encore percé de manière significative.

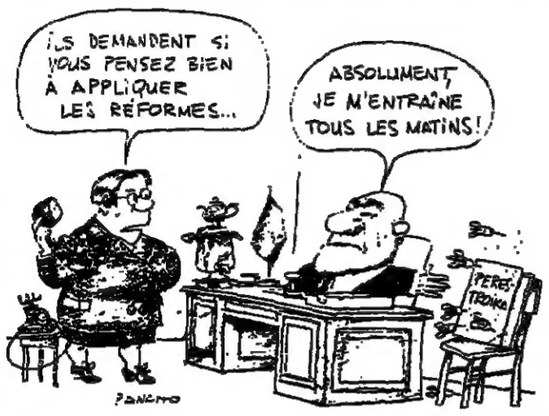

Le PC ukrainien critiqué

Il a accusé tour à tour ceux qui veulent faire croire que « *toutes nos archives sont ouvertes* », ceux qui continuent de prétendre qu'à une même époque pouvaient coexister « *la répression de masse d'un côté, les grandioses réalisations et la joie populaire de l'autre* », et ceux qui veulent faire passer Staline pour un paranoïaque. Cette dernière tentative, *selon l'historien, vise à répondre à* la question « *qui est coupable ?* » *pour éviter de répondre à la question* « *pourquoi ?* ».

Jeudi également, le bureau politique du Parti communiste *soviétique a vivement critiqué, au* cours d'une réunion dont la *Pravda a rendu compte vendredi*, l'organisation du parti de la ville de Kiev pour son manque d'enthousiasme dans l'exécution de la « perestroïka ». Ces critiques visent en particulier, sans, bien entendu, le nommer, M. Vladimir Chtcherbitski, premier secrétaire du parti pour l'Ukraine et l'un des rares dirigeants de l'ère Brejnev encore membre du bureau politique.

Tout en prenant acte de « *changement positifs* » à Kiev, suivant un schéma rituel en matière de critiques, le bureau politique a relevé que, « *parallèlement, la « perestroïka » a perdu du temps, et n'a pas profondément imprégné les organisations du parti* ». La plus haute instance du PCUS regrette aussi la « *lenteur* » des organisations locales du parti qui ne se sont pas débarrassées « *du formalisme et des méthodes de travail anachroniques, ont relâché la lutte contre l'alcoolisme* » et surtout n'ont pas suffisamment préparé les entreprises et les cadres aux nouvelles conditions de gestion économique, à savoir l'autofinancement et l'autonomie financière des entreprises, maillons essentiels de la réforme économique que M. Mikhaïl Gorbatchev tente de mettre en place.

Cette mise en cause intervient moins d'un mois après la réunion d'un plénum du comité central du parti de Kiev, dont la *Pravda* avait fait état le 12 décembre dernier. M. Chtcherbitski avait alors reconnu que « *le passage aux nouvelles conditions de gestion économique se faisait de manière compliquée et inégale* ».

Le numéro un ukrainien avait également fait allusion aux « *spéculations politiques* » et dénoncé « *quelques camarades, y compris des membres du parti, qui, sous couvert de* glasnost *et de démocratisation, interprètent de façon tendancieuse nos difficultés, nos défauts et certains faits historiques* ».

La direction du parti de la République d'Arménie n'a guère *meilleure presse actuellement : un* article des *Izvestia* du 5 janvier a rapporté un plénum extrêmement houleux du comité central arménien, lors duquel un de ses membres a été condamné par ses pairs pour avoir violemment critiqué la mollesse du premier secrétaire du PC arménien, M. Karen Demirtchian. Déjà critiqué publiquement par M. Gorbatchev lors du plénum de juin du comité central du PCUS pour son manque d'ardeur à l'égard de la « perestroïka », M. Demirtchian a jusqu'ici réussi à se maintenir en place, soutenu par ses collègues locaux qui risqueraient d'être entraînés avec lui dans sa chute, comme d'ailleurs ceux de M. Chtcherbitski en Ukraine.

SYLVIE KAUFFMANN.

ROUMANIE

Une prise de position de l'ancien chef du gouvernement

M. Maurer s'associe aux critiques contre M. Ceausescu

Vienne (*AFP*). – Ancien premier ministre roumain, M. Gheorghe Maurer s'est déclaré solidaire des critiques sur la situation économique « *déplorable* » dans son pays adressées par un ancien membre du comité central du Parti communiste, M. Karoly Kiraly, au chef du parti et de l'Etat, M. Nicolas Ceausescu, dans un lettre au numéro un roumain.

Dans cette lettre datée du 16 août 1987, et dont une copie est parvenue jeudi 7 janvier à l'AFP par la *Presse hongroise de Transylvanie (HPT)*, une revue samizdat de la minorité hongroise de Roumanie à laquelle appartient M. Kiraly, ce dernier demandait à M. Ceausescu des « *changements fondamentaux* ». Il se déclarait en outre « *confiant* » que le chef du PC roumain « *entreprendrait les pas nécessaires* » qui « *permettraient encore de corriger la situation* ».

Selon *HPT*, M. Maurer, quatre-vingt-six ans, premier ministre de 1961 à 1974, a pour sa part adressé à M. Kiraly une lettre, dont copie a également été envoyée à l'AFP, dans laquelle il se déclare « *d'accord avec tout* » ce que l'ancien membre du comité central a écrit au numéro un roumain, « *exception faite toutefois du passage* » où M. Kiraly exprime « *sa confiance quant à la possibilité de remettre les choses en ordre* ».

Dans sa lettre, M. Kiraly, cinquante-huit ans, estimait notamment que « *le mensonge fleurit mieux que jamais* » et « *a même été élevé au niveau d'une politique d'Etat* ». Selon lui, M. Ceausescu s'est « *entouré de purs carriéristes et d'aventuriers qui manquent totalement de sens de responsabilité* ». S'adressant au numéro un roumain, M. Kiraly écrivait encore : « *Vous vous êtes laissé rendre aveugle par le grand nombre de louanges, celles que vous avez méritées et celles que vous n'avez pas méritées, alors que le pays est tombé dans une situation déplorable et que l'atmosphère politique est particulièrement oppressante.* »

[Un peu considéré comme le « patriarche » du PC roumain, M. Maurer a longtemps été l'un des artisans de la politique d'indépendance de son pays. Son soutien a été essentiel dans l'ascension de M. Ceausescu, mais il est l'un de ceux qui, dès le début des années 70, s'étaient inquiétés ouvertement des méthodes de gestion du numéro un roumain. En quittant au mois de mars 1974 la direction du gouvernement, M. Maurer n'avait conservé aucune fonction dans les instances supérieures du parti et de l'Etat.]

TURQUIE

Ankara signe la convention européenne sur la torture

ANKARA
de notre correspondant

La Turquie va signer la convention européenne sur la torture adoptée en novembre dernier par dix-neuf pays membres du Conseil de l'Europe, sans l'Irlande et la Turquie, a annoncé, vendredi 8 janvier, le ministre des affaires étrangères du nouveau cabinet Ozal. M. Mesut Yilmaz, dont M. Jean-Bernard Raimond est l'invité à partir de lundi à Ankara, a précisé que cette décision, « *retardée en raison des changements ministériels* », était « *un signe de la volonté du gouvernement de protéger de développer les droits de l'homme et les libertés fondamentales* ». La convention prévoit que des commissions d'observation pourront se rendre régulièrement dans les pays signataires pour en contrôler l'application.

La question de la torture préoccupe l'opinion turque depuis deux ans, après les confessions d'un policier tortionnaire à un grand hebdomadaire. De nombreuses condamnations ont été prononcées, mais les cas de torture, en nette diminution, n'ont pas disparu des interrogatoires, et la Turquie est mentionnée par le dernier rapport d'Amnesty International sur la torture des enfants.

L'élection en novembre de nombreux députés, y compris du parti au pouvoir, décidés à dénoncer des pratiques dont ils ont été eux-mêmes victimes, a sans doute accéléré une mesure qualifiée de « *progrès important* » par le président de l'Association turque des droits de l'homme. Celui-ci a toutefois précisé qu'elle devait s'accompagner, pour être efficace, du droit de la défense, non garanti actuellement, à assister les inculpés dès le début de l'instruction.

MICHEL FARRÈRE.

« Staline s'est battu comme un lion pour que la Pologne soit socialiste »

déclare M. Andreï Gromyko

Moscou. – Le chef de l'Etat soviétique, M. Andreï Gromyko, a rendu vendredi 8 janvier un vibrant hommage à Joseph Staline pour son rôle dans l'instauration d'un régime socialiste en Pologne à l'issue de la seconde guerre mondiale, selon un compte rendu de l'agence Tass.

Recevant M. Mieczyslaw Rakowski, membre du bureau politique du Parti ouvrier unifié polonais (POUP) et vice-maréchal de la Diète, M. Gromyko, qui a été ministre des affaires étrangères pendant plus d'un quart de siècle après avoir occupé des responsabilités élevées dans la diplomatie sous Staline, a longuement rappelé comment le sort de la Pologne a été décidé.

« *Après la libération de la Pologne du fascisme*, a-t-il dit, *la question suivante a été carrément posée : quelle doit être la nature de cet Etat ? L'URSS a alors répondu sans équivoque que la Pologne devait avoir des relations amicales avec elle. (...) La lutte fut particulièrement opiniâtre à Potsdam. Il a parfois semblé que le moment était venu de frapper du poing sur la table et de claquer la porte. Pourtant la délégation soviétique a fait preuve d'une patience que l'on pourrait qualifier de fer. Nous le devons avant tout à Staline. Il s'est battu comme un lion pour que la Pologne soit un Etat socialiste ami de l'Etat soviétique et non attelée au bloc occidental. Il a réussi : en fin de compte, on a justement pris la décision en faveur de laquelle luttait l'Union soviétique.* » – (*AFP*)

M. Malhuret et les droits de l'homme

Le porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, M. Vadim Perfiliev, s'est élevé le jeudi 7 janvier contre les propos tenus le 3 janvier, lors du « Grand Jury RTL-*le Monde* » par M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme. M. Malhuret avait alors fait état notamment d'une sévérité accrue pour les conditions de délivrance de visas de sortie d'URSS et affirmé qu' « *il n'y a pas eu* » d'amnistie en Union soviétique à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la révolution d'octobre (*le Monde* du 5 janvier).

Cité par l'agence Tass, M. Perfiliev fait observer qu' « *il n'y a eu en 1987 aucun durcissement des normes de sortie de l'URSS* » et qu' « *au contraire (...) les autorisations de sortie en vue d'une résidence permanente à l'étranger ont été plusieurs fois plus nombreuses qu'en 1986* ».

Quant à l'amnistie, le porte-parole soviétique rappelle qu'elle a été annoncée le 18 juin 1987, qu' « *elle a été effectuée durant six mois et touche actuellement à sa fin* ».

« *Un grand nombre de condamnés*, a ajouté M. Perfiliev, *ont été amnistiés, y compris en vertu des articles du code pénal considérés en Occident comme politiques. De nombreux détenus ont été libérés, d'autres ont vu réduire leurs peines de détention, de nombreux dossiers ont été classés. Le bilan définitif de l'amnistie n'a pas été encore dressé, mais on peut dire dès à présent que le nombre de détenus a sensiblement diminué.* »

EN BREF

● **AUTRICHE : les conservateurs pour l'adhésion à la CEE.** – Le Parti conservateur (OeVP) autrichien, qui partage le pouvoir avec les socialistes à Vienne, s'est prononcé vendredi 8 janvier, à l'issue d'une réunion de ses instances dirigeantes, en faveur de l'adhésion de l'Autriche à la CEE. Sur demande du chef du parti, M. Alois Mock, vice-chancelier et ministre des affaires étrangères, l'OeVP a adopté une motion demandant au gouvernement de « *préparer dans les meilleurs délais l'adhésion de l'Autriche au Marché commun* ». – (*AFP.*)

● **ITALIE : La « Cicciolina » candidate aux élections européennes.** – La vedette italienne du porno et député radical Ilona Staller, mieux connue sous le nom de « Cicciolina », a annoncé, vendredi 8 janvier, sa candidature aux prochaines élections européennes.

Dans une interview publiée par l'hebdomadaire italien *Epoca* dans son dernier numéro, Mme Staller précise que si le parti radical décidait de ne pas l'inscrire sur ses listes, elle se présenterait en « *candidate libre* ». – (*AFP.*)

Amériques

BRÉSIL : selon un rapport de la police fédérale

133 chercheurs d'or sont portés disparus après des affrontements avec l'armée

Cent trente-trois chercheurs d'or de l'Etat de Para, dans le nord du Brésil, sont portés disparus depuis l'affrontement survenu la semaine dernière (*le Monde* du 5 janvier) avec les forces de l'ordre : cette indication est contenue dans un rapport confidentiel de la police fédérale publié mercredi 6 janvier par le quotidien *la Folha de Sao-Paulo*.

RIO-DE-JANEIRO
de notre correspondant

Les informations, d'abord, ont fait état de quelques morts. Aujourd'hui, on parle d'un véritable « *massacre* ». Le mot a été utilisé par un représentant du gouvernement et par un policier qui a enquêté sur place. C'est le 29 décembre dernier que le massacre en question s'est produit. Des milliers de *garimpeiros* (chercheurs d'or) avaient bloqué un pont sur le fleuve Tocantins, en Amazonie. Ils étaient là depuis quarante-huit heures avec femmes et enfants pour revendiquer. Arrive la police militaire pour les déloger. Elle tire sur les manifestants : cinq morts, vingt blessés selon les premières informations. Un bilan habituel au Brésil, où les forces de l'ordre ont la gâchette facile. Hormis dans certains journaux, l'émoi n'est pas très vif.

Les *garimpeiros* viennent pourtant d'une région très connue, quasi mythique, la serra Pelada (la montagne Pelée), une mine d'or à ciel ouvert, la plus grande du monde paraît-il, située en pleine forêt, à plus d'une centaine de kilomètres de Maraba, dans l'Etat de Para. La presse, la télé, ont abondamment montré depuis une dizaine d'années l'énorme termitière qu'est devenue la mine avec ses milliers d'hommes dépenaillés piochant la roche sur les flancs d'un cratère, souvent victimes d'éboulis.

Des baraques improvisées à côté du filon forment aujourd'hui un bidonville de quatre-vingt mille habitants. A la violence du Far-West se sont ajoutés les problèmes créés par la misère propre à certaines régions et populations du pays. Les accidents sont nombreux, les incidents aussi. Le gouvernement a ses représentants sur place. Pendant *longtemps, ce fut un agent des services* secrets, le commandant Curio, qui s'était « illustré » au début des années 70 dans la répression d'un mouvement de guérilla qui avait agité la région.

Témoignages fragmentaires

Aujourd'hui, les chercheurs d'or de la serra Pelada ont un contentieux avec les autorités – financier et aussi technique : ils veulent faire enlever plusieurs milliers de tonnes de terre de leur montagne pour limiter les risques d'affaissement. Dans les derniers jours de décembre, quatre milliers d'entre eux décident, pour appuyer leur revendication, de bloquer la circulation sur le pont qui enjambe le Tocantins, à 10 kilomètres de Maraba. L'endroit est particulièrement sensible. Par ce pont passe en effet la voie ferrée qui écoule vers l'Atlantique le minerai de fer extrait de Carajas, le plus important gisement de la planète, situé aussi dans la forêt amazonienne.

Deux jours se passent. Le gouverneur du Para décide de débloquer le pont. Quatre cents policiers militaires sont envoyés sur les lieux par avion. Ils s'installent des deux côtés du fleuve. Ce qui se passe ensuite, on ne le sait, au début, que par des témoignages fragmentaires. Des gens sont tués par balles, d'autres sont piétinés dans la confusion qui s'ensuit. D'autres, pour échapper aux coups de feu, se jettent dans le fleuve, à 70 mètres en contrebas.

Arrivé après le début de la fusillade, M. Nelson Marabuto raconte, quelques jours après, ce qu'il a vu. M. Marabuto est un fonctionnaire gouvernemental qui appartient à un groupe de travail envoyé à la serra Pelada pour négocier avec les *garimpeiros*. Selon lui, il y a eu massacre, et délibéré. Il parle de la possibilité d'une centaine de victimes. Il affirme que de nombreux cadavres ont été emportés en camionnette par la police, ce qui explique les chiffres contradictoires sur le nombre de morts. Ses déclarations lui ont valu le mercredi 6 janvier, d'être démis de ses fonctions par le ministre de l'intérieur.

CHARLES VANHECKE.

La visite de M. Fabius au Chili

L'ancien premier ministre exprime publiquement son « mépris » envers le général Pinochet

SANTIAGO
de nos envoyés spéciaux

M. Laurent Fabius devait terminer, le samedi 9 janvier, une visite de trois jours et demi au Chili. Après l'attitude très ferme adoptée dès son arrivée, mercredi, à Santiago (*le Monde* du 8 janvier), l'ancien premier ministre n'a pas cessé de hausser le ton à l'égard des autorités chiliennes, jusqu'à affirmer vendredi, lors d'une conférence de presse, qu'il professe un « *immense mépris* » envers le chef de l'Etat chilien.

Interrogé vendredi sur le sentiment que lui inspire le général Pinochet, M. Fabius a répondu : « *Un sentiment qu'il pratique souvent et que moi je réserve à quelques cas, dont lui : un immense mépris.* » Auparavant, il avait, avec une froide ironie, vigoureusement condamné le régime.

Pour M. Fabius, la dictature chilienne est « *une dictature à deux visages, mais n'en est pas moins implacable* ». L'un des visages du régime chilien est « *un visage aimable* », qui « *peut faire illusion auprès de certains* ». M. Fabius a notamment cité « *une certaine apparence bon enfant* », les résultats économiques, le fait que l'« *on ne trouve pas à tous les coins de rue – au moins en ce moment – des chars d'assaut* ». « *Mais*, a-t-il continué, *la réalité est toute différente* ». Le parlementaire français a rappelé que la répartition des revenus n'a « *jamais été aussi injuste* », que, si la police en uniforme est relativement peu présente, « *la fameuse CNI* [la police secrète] *fait son travail* ».

Pour M. Fabius, la « *réalité quotidienne* » du Chili, c'est « *les emprisonnements, l'exil, la torture, l'assassinat* », et l'ancien premier ministre a cité la disparition récente de quatre jeunes communistes, dont il a rencontré les familles.

Le premier à réagir a été le ministre de l'intérieur, M. Sergio Fernandez, qui avait déjà critiqué les précédentes déclarations de M. Fabius. Vendredi soir, M. Fernandez estimait que M. Fabius « *n'a ni les titres, ni la compétence, ni l'autorité* » pour critiquer le régime chilien. Pour le ministre de l'intérieur, qui fait office de chef du gouvernement, les propos de M. Fabius obéissent à « *une manœuvre personnelle visant à redresser son image en France* [qui est] *affectée par des faits graves et sinistres* » survenus pendant qu'il était premier ministre.

Le *matin* même, M. Fabius s'était exprimé lors d'un colloque sur la justice et les violations des droits de l'homme organisé par la commission chilienne des droits de l'homme. Après avoir vivement critiqué, notamment, l'étendue croissante des pouvoirs de la justice militaire, l'ancien premier ministre avait prononcé quelques phrases en espagnol pour affirmer : « *Ce régime ne se contente pas de commettre des violations des droits de l'homme : il est, de par son essence même, violation des droits de l'homme.* »

Pour sa part, l'opposition était ravie de cette visite et du ton adopté. D'autant que le député socialiste, qui a eu plusieurs contacts avec les autorités ecclésiastiques, a effectué plusieurs gestes hautement symboliques au Chili. C'était ainsi la première fois qu'un visiteur étranger de ce niveau se rendait sur la tombe du président Allende.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI et GILLES BAUDIN.

● **ARGENTINE : le poète Juan Gelman autorisé à rentrer sans condition.** – Le tribunal fédéral d'appel de Buenos-Aires a autorisé, jeudi 7 janvier, le poète argentin Juan Gelman – accusé d'avoir fait partie du mouvement de guérilla Montonero, et depuis douze ans en exil, – à rentrer en Argentine sans condition. Installé à Paris depuis cinq ans, Gelman avait fui l'Argentine en 1976, lors de la prise du pouvoir par l'armée. Peu après, ses deux enfants et sa belle-fille étaient enlevés. Seule sa fille était relâchée, les autres étaient portés « disparus ». En 1977 Gelman avait annoncé son entrée dans la lutte armée du mouvement péroniste Montonero. Bien qu'ayant officiellement pris ses distances, par la suite, il figurait sur les listes des dirigeants de la « *subversion* » établies par le président Alfonsin en 1983. – (*AFP.*)

Les premières assises nationales des « rénovateurs »

M. Maurice Kriegel-Valrimont rejoint M. Pierre Juquin

« Nous sommes communistes. La révolution est notre objectif, et un nouveau marxiste, notre méthode d'analyse. La majorité d'entre nous vient du PCF et de nombreux communistes vont nous rejoindre à partir de maintenant. » Ces propos volontaires de M. Claude Llabres sont sans ambiguïté.

Après avoir hésité pendant ces derniers mois, le coordinateur national des rénovateurs communistes et la structure qu'il anime ont choisi l'autonomie. Plus question de se fondre, avec le risque de disparaître et de faire fuir les communistes hésitants, dans les comités d'initiative et de soutien à M. Pierre Juquin sans revendiquer une identité propre. Les communistes rénovateurs s'assument en tant que tels avec le secret espoir de devenir un nouveau pôle « communiste extérieur » capable d'attirer les communistes de l'intérieur.

C'est autour de cette idée-force que devaient s'ouvrir les premières assises nationales des rénovateurs, le samedi 9 janvier, à Villeurbanne (Rhône). Le lendemain à Lyon, devant trois cents à quatre cents participants venus d'une soixantaine de départements, M. Juquin, candidat à l'élection présidentielle, devait prendre la parole.

Mais plus que la présence de l'ancien porte-parole du PCF — s'il n'est pas candidat des seuls « rénovateurs », il est prioritairement le leur — c'est la participation d'autres représentants de la mouvance communiste qui retient l'attention. Au premier rang d'entre eux se trouve M. Maurice Kriegel-Valrimont, âgé de soixante-quatorze ans, seul survivant du « groupe Casanova-Servin-Kriegel-Valrimont », qui avait été écarté du comité central en 1961 sous l'accusation d'activité fractionnelle.

Haut responsable de la Résistance, député de Meurthe-et-Moselle de 1946 à 1958, ancien vice-président de la Haute Cour de justice, M. Kriegel-Valrimont, qui conserve des liens étroits avec la frange des militants « historiques » du parti, avait accordé un entretien au *Monde* du 9 avril 1986 — *« Le courant révolutionnaire ne disparaîtra pas dans les sables »* — dans lequel perçait son soutien implicite aux « rénovateurs ». Il souhaite que ces derniers renforcent leurs thèses et leurs effectifs.

Le philosophe Patrick Tort, également invité à ce qui peut-être baptisé un premier congrès, interviendra dimanche ainsi que le journaliste Robert Crémieux, auteur d'une contribution critique publiée par *l'Humanité* dans la tribune de discussion préparatoire au dernier congrès (*le Monde* du 11 novembre 1987). Selon l'entourage de ce rédacteur en chef adjoint de *l'Humanité-Dimanche*, cette prise de position lui vaut quelques désagréments variés.

Après le PCF qui vient de réunir son comité central, les « rénovateurs » passent, eux aussi, à la seconde phase de la campagne électorale, au moment où M. Juquin recule dans les sondages.

OLIVIER BIFFAUD.

Une lettre de M. Gérard Baldan

A la suite de la publication (le Monde *du 26 novembre 1987) d'une liste de signataires « pour le soutien à Pierre Juquin », nous avons reçu de M. Gérard Baldan la lettre suivante :*

C'est avec stupeur que je viens de découvrir mon nom en page 13 de votre édition du 26 novembre 1987 dans la liste des signataires du comité de soutien à Pierre Juquin.

Certes, j'ai assisté, *pour mon information*, à une réunion de « rénovateurs-communistes » le mois dernier, car il fut un temps, pas si lointain, où Pierre Juquin avait toute mon estime.

Certes, je suis franc-comtois, mais pas du tout enseignant. L'anomalie serait infime si elle se limitait à ma profession, il est hors de question que j'apparaisse, sur une page de publicité parmi d'autres personnes connues pour des convictions que je ne partage pas : trotskistes, socialistes ou ex-membres du PCF.

Je n'appartiens pas et n'ai jamais appartenu à ce comité. Même, et c'est mon avis, si tout ne va pas pour le mieux au sein du PCF, il est d'autres voies que celle empruntée par Pierre Juquin pour remédier à cet état de choses.

∴

[Le comité franc-comtois de soutien à Pierre Juquin nous confirme qu'en effet, M. Baldan n'a jamais donné l'autorisation de publier son nom dans le cadre de l'appel en question et qu'il s'agit là d'une erreur regrettable.]

Les réactions au rapport des « sages » sur le code de la nationalité

Oui, mais

Beaucoup de oui, quelques mais, de rares non : voilà, en résumé, l'accueil réservé par les milieux politiques, socioprofessionnels, et associatifs au rapport de la commission des « sages » sur la réforme du code de la nationalité.

Les avis les plus positifs émanent de MM. Jacques Toubon et Denis Baudouin. Le secrétaire général du RPR y voit la confirmation *« comme le voulait le projet gouvernemental* [que] *l'acquisition de la nationalité française par des enfants nés de parents étrangers dans notre pays ne pourrait se faire qu'à la suite d'une déclaration expresse d'adhésion »*. Le porte-parole de M. Jacques Chirac a confié que le premier ministre *« a trouvé que les propositions ont beaucoup de souplesse »*. Même si elle n'est pas suffisante pour *« faire disparaître la xénophobie »*, la réforme proposée est jugée *« positive »* par M. Antoine Waechter, candidat des Verts à l'élection présidentielle.

Pour M. Jean-Jack Queyranne, porte-parole du Parti socialiste, le rapport constitue un *« désaveu »* pour MM. Chirac et Chalandon, qui *« avaient promis une réforme du code de la nationalité pour chasser sur les terres du Front national »*. Même si la logique du rapport va vers l'intégration et non l'exclusion, contrairement à la logique de la plate-forme RPR-UDF pour les législatives de mars 1986, observe M. Queyranne, il décèle des propositions *« inquiétantes »* parmi les soixante rédigées par la commission des « sages ». De même, le MRAP relève une orientation *« positive »* mais s'oppose par avance *« aux restrictions apportées aux acquis du code actuel »*.

Aux yeux de M. Jean-François Troglic, secrétaire national de la CFDT, ces propositions ont plusieurs *« mérites »*. Toutefois, il déplore que *« certaines propositions, au prétexte de dissuader une minorité de fraudeurs, handicaperaient une majorité de personnes en situation tout à fait régulière »*.

C'est aussi par un « oui, mais » que l'association antiraciste *France plus* salue le rapport des « sages ». Son président, M. Arezki Dahmani regrette que le rapport *« relève plus du compromis que du consensus »*. Plus sévère, la FASTI (Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés), tout en reconnaissant au rapport des aspects plus libéraux que dans le projet gouvernemental, *« s'inquiète du consensus qui se dégage, fondé sur l'hypocrisie et sur la suspicion »*.

Au PCF, on reconnaît que ce n'est plus le *« code Chalandon »*. Mais M. Claude Billard, membre du bureau politique, n'y voit qu'un projet-*bis « rendu plus acceptable pour les tenants de la cohabitation »*. Selon lui, il s'agit de propositions *« de division et d'éclatement de la jeunesse de France »*.

Dans une interview au quotidien *la Croix*, M. Jean-Marie Le Pen oppose un non global au rapport des « sages ».

POINT DE VUE

Pas si sage que ça !

Par Harlem Désir
président de SOS-Racisme

Au risque de paraître comme un mauvais coucheur et de briser un joli consensus, SOS-Racisme désapprouve les conclusions du rapport des « sages » et s'opposera à leur mise en œuvre législative. Il y a certes, un progrès dans la tonalité du débat par rapport à l'époque du projet de loi Chalandon, mais nous jugeons sur les conséquences, non sur l'emballage.

Si l'on compare ce texte au projet Chalandon, l'évolution est évidemment positive. Car on est passé d'une argumentation de type raciste et eugéniste (« être français, ça se mérite, ce n'est pas rien », critères d'assimilation, etc.) à quelque chose de plus modéré. Nous avons eu donc raison de nous battre contre la réforme Chalandon. Les « sages » rendent en quelque sorte hommage à tous ceux qui sont descendus dans la rue.

Mais ne faut-il pas plutôt juger le rapport en comparaison du droit actuel ? Et là il n'y a aucun progrès. On amorce même un glissement incontrôlable.

On se réjouit parce que les « sages » ne demandent pas de serment. Mais celui-ci n'existe heureusement pas aujourd'hui. Pour les seize-dix-huit ans, on nous dit que les demandeurs de la nationalité française n'auront plus besoin de l'autorisation de leurs parents. Mais l'acquisition se fait déjà indépendamment des parents puisqu'elle est automatique à dix-huit ans. En revanche, les « sages » introduisent des obstacles après dix-huit ans. C'est d'ailleurs dans la logique de toute démarche de demande de nationalité, qui s'apparente à une demande de naturalisation, que d'ouvrir la voie à des refus. D'autre part, on entérine la possibilité d'expulser, à partir de dix-huit ans, des jeunes nés en France n'ayant jamais vécu dans un autre pays.

J'aimerais bien qu'on m'explique en vertu de quelle philosophie il faut faire une demande pour être légalement français. Que ceux qui ont fait une demande lèvent la main. Ils sont loin d'être la majorité ! On ne peut pas fonder la nationalité sur ce principe.

La commission des « sages » déclare combattre les incohérences. Or elle maintient deux catégories d'enfants d'étrangers : ceux qui sont français à la naissance (article 23) et les autres. Si la démarche volontaire est si importante que cela, pourquoi ne pas l'imposer à tous ? Inversement, si on admet que des enfants d'Algériens peuvent être français à la naissance, pourquoi le refuser à des enfants de Portugais, d'Espagnols ou d'Italiens ?

Pour nous, le principe qui doit guider une bonne réforme du code de la nationalité, c'est l'égalité des droits pour tous les enfants nés en France, quelle que soit l'origine de leurs parents. C'est conforme à l'évolution du droit de la nationalité depuis cent cinquante ans, excepté la période de Vichy.

La bonne réforme à faire est d'étendre le bénéfice de l'article 23 à tous ceux qui naissent en France et qui y grandissent. Ils devraient être français à la naissance, quitte à conserver une possibilité de répudiation jusqu'à dix-neuf ans.

Nous demanderons aux candidats à l'élection présidentielle de ne pas reprendre les conclusions de ce rapport. Le projet Chalandon a été enterré. On avait fait fausse route sous la pression de l'extrême droite. Ne réintroduisons pas aujourd'hui une nouvelle menace sur les enfants de l'immigration. Si on veut s'inspirer d'un rapport pour réussir l'intégration, il en existe un bon : c'est le rapport Hannoun.

La convention du Front national à Nice

La « France française » contre la « France étrangère »

NICE
de notre envoyé spécial

Les trois mille délégués et invités de M. Jean-Marie Le Pen réunis à Nice pour la convention du Front national ont pu découvrir vendredi 8 janvier le nouveau « look » du président du FN : cheveux coiffés en arrière, le leader d'extrême droite fait irrésistiblement penser au « fils du peuple » Maurice Thorez. Look rétro pour le président du Front national, mais style américain pour cette convention nationale qui devait durer jusqu'à dimanche et était destinée à prouver que M. Le Pen n'a en rien souffert de l'affaire du « détail » des chambres à gaz.

Au cours de la matinée de vendredi, après un bain de mer qui lui a donné à nouveau l'occasion d'affirmer qu'il est *« un vrai blond »*, M. Le Pen a fait une promenade au marché du Ray pour soutenir M. Jacques Peyrat, député FN et candidat dans une prochaine élection cantonale partielle.

Pendant ce temps, responsables et dirigeants du FN ont planché sur l'organisation de la campagne région par région. Dans la soirée, un spectacle-gala avec le pianiste Youri Boukoff et la formation de jazz de Maxime Saury devait donner à cette première journée sa touche culturelle. Les amis de M. Le Pen auront pu également découvrir un vidéo-clip d'une dizaine de minutes intitulé *l'Homme du large*, réalisé à La Trinité-sur-Mer et destiné à prouver que le candidat du Front national a le pied marin aussi bien en mer qu'en campagne électorale.

Samedi devait être la journée des *« symboles »* et de la « mobilisation » : cérémonie au monument aux morts, lâchers de ballons et de parachutistes, table ronde et ateliers de travail, meeting enfin au marché d'intérêt national (MIN) de Nice, le soir. Dimanche, en début d'après-midi, M. Le Pen devait prononcer un discours de clôture dans lequel figure *« une déclaration solennelle »* valant *« engagement comme candidat sur les valeurs »* qui l'inspirent. Il devait annoncer également les mesures qu'il mettrait en place s'il était élu à l'Elysée.

La question de l'identité française devait être également présente au cours de son intervention : *« Les Français devront dire s'ils sont pour la France française ou pour la France étrangère »*, a déjà expliqué M. Le Pen, en stigmatisant le rapport de la commission des « sages » sur le code de la nationalité.

D'autre part, M. Stirbois, secrétaire général du FN, a précisé que M. Le Pen a déjà recueilli six cent trente signatures pour soutenir sa candidature.

Enfin, plusieurs dizaines de personnes ont participé, jeudi soir, à l'appel du MRAP, à une manifestation pour protester contre la venue de M. Le Pen à Nice. Une gerbe a été déposée au monument aux morts. Une nouvelle manifestation devait avoir lieu samedi à l'appel, cette fois, du Parti communiste.

PIERRE SERVENT.

Les définitions du « petit livre bleu »

M. Jean-Marie Le Pen a présenté, le vendredi 8 janvier, au cours de la convention nationale du Front national son *« petit livre bleu »*. Celui-ci fournit, par ordre alphabétique, les cent trente définitions du candidat du FN à l'élection présidentielle sur différents sujets politiques, sociologiques et moraux.

A la lettre « A » on trouve par exemple ces deux définitions :

« Affaire Le Pen : campagne de diffamation et de dénigrement extrêmement virulente, déclenchée par le lobby de l'immigration et exploitée par le gouvernement Chirac contre le candidat national à la présidence à partir de l'interprétation abusive et calomnieuse d'une déclaration de Jean-Marie Le Pen lors de l'émission RTL-Le Monde du 19 septembre 1987. »

« Auschwitz : Décidément, on ne peut plus parler de quoi que ce soit, que ce soit de l'agriculture, que ce soit de la météorologie ou de la médecine sans qu'immédiatement, à bout d'argument, votre adversaire vous jette à la tête Auschwitz et Buchenwald. »

A la lettre B, Raymond Barre est accusé de considérer que la société française est *« multiraciale »*, et *« Bilan socialiste »* est évoqué comme suit : *« près de 200 000 étrangers clandestins régularisés »*, *« amnistie massive de délinquants »*.

Au mot *« charter »*, est présenté un tableau affirmant qu'il faudrait plus de treize ans et 36 865 charters au ministre de l'intérieur Charles Pasqua pour expulser les étrangers clandestins.

« Cohabitation : farce constitutionnelle ubuesque. »

« Députés : les trente-trois députés du FN ont assuré une présence exceptionnelle au Parlement. »

« Désir (Harlem) : né de père guadeloupéen et de mère alsacienne, Jean-Philippe Désir s'est servi du prénom Harlem pour devenir une star, politico-médiatique. »

« Détail : partie d'un tout. »

« Fascisme : avatar du socialisme. »

« Gaullisme : idéal d'indépendance nationale et de souveraineté du peuple vis-à-vis des oligarchies et des partis. »

« Islam : religion conquérante dont les principes, la charia, s'imposent directement à la vie civile. En terre d'Islam, les chrétiens sont systématiquement persécutés. »

« Juifs : je ne suis pas antisémite, mais, comme je l'ai dit, je crois pouvoir m'exprimer librement sur ce sujet. »

« Maliens : la deuxième ville malienne du monde est Montreuil, en Seine-Saint-Denis. »

« Racisme : doctrine niant le droit des peuples à être eux-mêmes. Les Français en sont aujourd'hui les principales victimes dans leur propre pays. »

LIVRES POLITIQUES, par André Laurens

Tout sur les totalitarismes

L'IRAN de Khomeiny est-il une théocratie totalitaire ? Le régime de Castro, à Cuba, n'incarne-t-il pas une forme de totalitarisme ? Si Léon Poliakov, historien de l'antisémitisme et du nazisme, ne répond pas à ces questions c'est parce qu'il préfère parler de ce qu'il connaît. Et, aussi, parce que, dit-il, *« la clé de notre problème se trouve en effet en Europe où la vague totalitaire fut, tout bien pesé, une réaction à la boucherie fratricide de la première guerre mondiale »*.

Aussi bien son étude sur *« les totalitarismes du vingtième siècle »* traite de cas européens, et si elle s'étend à l'Asie, en fait à la Chine — les exemples du Cambodge et de la Corée du Nord *n'étant qu'évoqués*, — c'est parce que Jean-Pierre Cabestan, sinologue, a collaboré à cette *entreprise d'élucidation*.

S'agissant de l'URSS, Léon Poliakov remonte dans le passé pour retrouver les traces d'un despotisme n'hésitant pas à faire table rase et d'un bureaucratisme structurel. Il voit les premiers signes d'un pré-totalitarisme dans le nihilisme qui a marqué la fin du tsarisme et, après la révolution de 1917, dans l'instauration du vote public, disposition précédant la pratique de la candidature unique du parti. Ensuite vint la répression, dans la logique paranoïaque de ce totalitarisme qui s'épanouit avec Staline.

La participation de l'Union soviétique à la victoire sur le nazisme, l'attrait exercé par le marxisme, la condamnation du stalinisme, valurent à ce régime oppressif par excellence plus d'indulgence qu'il n'en méritait. Aujourd'hui encore les tentatives réformistes de Gorbatchev captivent les esprits mais c'est, selon Léon Poliakov, la marque *« d'une fascination doublée de craintes que la Russie exerce sur les imaginations occidentales depuis que son histoire a pris un cours radicalement différent de celui des autres nations chrétiennes, c'est à dire depuis le treizième siècle, lorsqu'elle tomba sous le joug des Mongols »*.

Mussolini inventa le fascisme et reprit à son compte la conception de l'Etat totalitaire, qui, en fait, fut surtout mise en œuvre par Hitler. Léon Poliakov montre que si les nazis voulaient reconstruire le monde et créer une humanité nouvelle, comme les communistes russes, c'est à partir de fondements différents. Alors que les révolutionnaires marxistes-léninistes s'inspiraient d'un idéal de justice, quitte à le bafouer, Hitler se référait à des critères biologiques ou théozoologiques pour asseoir la suprématie d'une race. Les moyens étaient les mêmes lorsqu'il s'agissait de terroriser et d'exterminer mais, à ce niveau-là aussi, il y avait des différences. La terreur nazie, note l'auteur, se distinguait de toutes les autres, notamment de la terreur soviétique, par *« l'institutionnalisation du sadisme »*.

Jean-Pierre Cabestan s'attache, de son côté, à montrer en quoi l'utopie totalitaire maoïste s'est démarquée du modèle soviétique en empruntant à la tradition chinoise de la loi et de la morale. Ce qui la conduisit à *« une collectivisation totale et une mobilisation permanente de la société »* et à la Révolution culturelle qui s'apparente, d'une part aux purges staliniennes, d'autre part à une manipulation de la jeunesse déjà utilisée par les nazis. L'auteur estime, en outre, qu'il existe en Chine un rapport étroit entre le degré de domination totalitaire et l'ampleur de la répression sexuelle sous toutes ses formes. *« Enfin*, ajoute-t-il, *Mao plus que Staline est obsédé par le projet, très confucéen mais diabolique, de changer les âmes en rectifiant la pensée des hommes. »* Dans ce régime qui reste totalitaire, Jean-Pierre Cabestan observe quelques entorses, notamment les réformes économiques en cours, et il note que le PC ne contrôle plus tout à fait la hiérarchisation de la société. Enfin l'évolution des intellectuels lui paraît, avec beaucoup de prudence, porteuse d'espoir.

En sous-titre de son étude sur les totalitarismes du vingtième siècle, Léon Poliakov avance cette interrogation : *« Un phénomène dépassé ? »*. Pour Philippe Bénéton, professeur de sciences politiques à la faculté de droit de Rennes, qui se situe dans la filiation de Raymond Aron, ce serait encore un phénomène dangereux, car, explique-t-il dans un manuel d'introduction à la politique moderne, cette dernière est dominée par la question des régimes. D'un côté, la démocratie libérale, de l'autre, le totalitarisme. *« Or*, écrit-il, *le temps présent est marqué par la rivalité ou la lutte qui les oppose et aussi par l'extension de l'aire géographique sous contrôle totalitaire. Et cette lutte n'est pas à armes égales en raison même de la nature des régimes aux prises. Les démocraties libérales sont moins bien armées en matière de politique extérieure que les régimes totalitaires. »*

Philippe Bénéton n'est pas neutre et, au reste, il reproche à bien des experts des sciences politiques une neutralité qui, sous le prétexte scientifique, *« couvre la politisation générale des activités caractéristiques du totalitarisme »*. Ces conclusions et ces avertissements ne viennent qu'au terme d'une initiation aux données de la politique moderne dont l'intérêt est, aussi, dans la présentation critique des penseurs qui ont fait progresser ce domaine de la connaissance et dans la clarté de l'expression comme dans la précision du vocabulaire.

★ *Les totalitarismes du vingtième siècle*, par Léon Poliakov, Fayard, 377 p., 120 F.

★ *Introduction à la politique moderne*, par Philippe Bénéton, Pluriel Hachette, 490 p., 52 F.

M. Roland Dumas : « deux catégories » de juges

« Chacun sait qu'aujourd'hui, il n'y a plus que deux catégories de juges : les victimes héroïques et les serviteurs malheureux », a affirmé M. Roland Dumas, ancien ministre socialiste des relations extérieures, et avocat de profession, dans un entretien publié, le vendredi 8 janvier, dans le premier numéro de la Lettre du PS. *« D'éminents magistrats (...), quelles que soient leurs opinions politiques, vous diront qu'en matière de pressions sur la justice une seule période de l'histoire peut être comparée à la situation actuelle : l'Occupation »*, indique-t-il, en ajoutant : *« Pour ma part, j'hésiterai encore à aller jusque-là. »* *« La droite* estime encore M. Dumas, *ne défend l'indépendance de la magistrature que lorsque celle-ci sert ses intérêts contre ses adversaires politiques. »*

Un sondage SOFRES

Le chef de l'Etat et le premier ministre progressent

Les deux acteurs de la cohabitation bénéficient, en ce début d'année, d'une plus grande confiance des Français, selon le sondage réalisé par la SOFRES et publié, le samedi 9 janvier, dans le *Figaro Magazine* (1). M. François Mitterrand, qui recueille 58 % d'opinions favorables et gagne 2 points en un mois, semble avoir enrayé la tendance qui lui avait fait perdre 5 points depuis le mois de septembre. 37 % des personnes interrogées (au lieu de 38 % en décembre) lui refusent toujours leur confiance.

De même, avec 45 % d'opinions positives (au lieu de 43 %), M. Jacques Chirac enregistre son meilleur résultat depuis le mois de janvier 1987. De surcroît, c'est la première fois depuis le mois d'avril dernier que le premier ministre suscite la défiance de moins de 50 % des sondés, avec 49 % d'avis défavorables (au lieu de 51 %).

A droite, tandis que M. Raymond Barre demeure stable avec 46 % de jugements positifs, M. François Léotard (41 %) perd, pour sa part, 5 points en un mois. Le secrétaire général du Parti républicain n'était pas tombé à ce niveau depuis son entrée au sein du gouvernement, en mars 1986. Quant à M. Jean-Marie Le Pen (13 % d'avis favorables), il gagne 1 point en un mois et 3 depuis l'affaire du « détail ».

A gauche, tandis que M. Michel Rocard (50 % de bonnes opinions) progresse d'un point, M. Laurent Fabius en gagne 4, avec 37 % d'avis positifs.

(1) Sondage effectué du 23 au 29 décembre auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes.

هكذا من الاصل

Société

Devant les assises de Paris

Pâle trio pour un conte noir

Ils ont des gueules d'ange bien sympathiques — ne vous fiez pas aux mauvaises photographies diffusées çà et là. Ils sont trois, propres, l'air ouvert, âgés de vingt et un, vingt-deux et vingt-quatre ans. Ils sont tout cela mais ils ont assassiné besogneusement, voilà trois ans, deux braves personnes, comme l'on se débarrasse d'une corvée nécessaire.

On les a surnommés *« le trio diabolique »*. Diaboliquement nul serait plus juste, diaboliquement « moderne » et totalement écrasé par le cadre pompeux de la grande cour d'assises de Paris devant laquelle ils ont comparu, vendredi 8 janvier. Il y a, dans le désordre, Laurent Hattab, fils d'un confectionneur aisé du Sentier, qui *a tué par cupidité*. Un *gaffeur-né* qui va brosser à l'intention des jurés un auto portrait dégoulinant de satisfaction sucrée : *« J'ai toujours été un gentil garçon. J'ai toujours été généreux. C'est dans ma nature. Ce n'est pas parce que j'avais seulement gagné 2 500 F depuis un mois que je voulais tuer tout le monde. »* Certes !

Il y a, à ses côtés, son grand copain Jean-Rémi Sarraud, pâtissier sans fourneaux, promu meurtrier sans comprendre : *« Ça va tellement vite... »*. Il y a enfin Valérie Subra, dont on pourrait croire qu'elle fréquente le cours Simon *depuis son enfance*. Une petite jeune fille, vendeuse dans un magasin de prêt-à-porter, qui rêve de voir son beau visage de nonne offert en quadrichromie dans les magazines et ne différencie pas très nettement le bien et le mal.

Résumons : c'est un conte noir parisien. Un fait divers sur petite musique froide. En 1984, Laurent Hattab a dix-neuf ans. Il est beau gosse, bien nourri, choyé — trop peut-être. La réussite commerciale de son père, parti de rien, l'écrase. Il n'a pas de diplôme, mais son père le forme dans son atelier de confection. *Il n'a rien* prouvé, mais son père lui achète 50 % des parts d'une société spécialisée dans la fabrication des sweat-shirts. Il roule en Alfa Romeo et claque son argent dans les boîtes à la mode.

Jean-Rémi Sarraud, lui, a vingt et un ans au *moment des faits. Il a cru longtemps que sa* mère — qu'il ne connaît pas — l'avait déposé pour solde de tout compte dans le caddie d'un magasin à grande surface à l'âge des couches et des baisers. Ce n'était (mais si peu) qu'une légende familiale... Après deux ans d'apprentissage dans une pâtisserie, il a renoncé. Il a croisé Laurent Hattab. Ils se sont plu. Laurent l'a pris en charge et il s'est laissé remorquer sans protester.

Ne manque plus que Valérie Subra, nymphette *enjôleuse de dix-huit ans. Elle adore sortir*, se montrer. Elle est dans les petits papiers de Paul Taiclet, l'animateur des Jardins de La Boétie, restaurant fréquenté, selon le ministère public, par une clientèle échangiste. Ainsi se fait-elle des relations : on l'invite à déjeuner, elle joue les pots de fleurs, son carnet *d'adresses gonfle doucement*. A cette époque, elle vit avec Pascal, un ami de Laurent. En septembre, elle permute.

Le trio est formé. Au pire moment, sans doute. Car Laurent Hattab, qui disposait jusqu'alors de revenus mensuels de l'ordre de 15 000 francs, se retrouve à la portion congrue (5 000, puis 2 500 francs) à la suite de difficultés financières rencontrées par son père. Le trio décide alors de tirer un trait sur cette existence difficile et forme le projet, grandiose, de *filer aux Etats-Unis pour mener une nouvelle vie* et y fonder une entreprise. Laurent Hattab décrète qu'il leur faut réunir 10 millions.

Les plaisirs en trompe l'œil

Tous trois croient tenir un filon prodigieux. Valérie Subra doit se faire inviter, seule, par ses relations masculines censées être fortunées. *Une fois parvenue à leur domicile*, elle se débrouillera pour entrebâiller la porte d'entrée et ses deux complices surviendront pour chauffer les pieds des victimes désignées. Comme le trio est partageux, Valérie demande à plusieurs de ses amies de se joindre à leur dispositif. Elles se récusent. Laurent fait une démarche identique auprès d'une camarade. Même échec.

Tant pis ! Une première cible est désignée. Le 7 décembre, Valérie Subra rejoint Me Gérard Le Laidier, cinquante ans, rue de Prony, dans le dix-septième, *qui compte l'emmener dîner chez* un couple d'amis. Avant que l'avocat ait eu le *temps de se préparer*, Laurent Hattab et Jean-Rémi Sarraud surgissent devant lui, le ligotent et finissent, après de multiples tortures, par le tuer de plusieurs coups de poignard. Le butin est maigre : environ 1 200 francs. Ils seront presque bus, dans la soirée, à l'une des tables de leur bar favori, le Martin's.

Leur deuxième victime, Laurent Zerade, soigneusement sélectionné elle aussi dans le carnet d'adresses de Valérie Subra, échappera à la mort, le 15 décembre, grâce à un système de sécurité fixé sur la porte d'entrée de son appartement. Mais le répit ne sera que de vingt-quatre heures. Car Valérie se fait à nouveau inviter, en insistant. Cette fois, ses deux complices réussissent à s'introduire chez cet *homme de vingt-neuf ans pour le mettre à mort* après lui avoir dérobé quelques montres, des bijoux et environ 13 000 francs.

Comme on est loin des 10 millions de francs escomptés, *Laurent Hattab et Jean-Rémi Sarraud* pressent Valérie de servir encore d'appât. Trois hommes échappent alors, en cinq jours, aux griffes de Valérie, muée en mante religieuse, et au triste tandem de chauffeurs. Paul Taiclet lui-même, le grand ordonnateur des plaisirs en trompe-l'œil des Jardins de La Boétie, ne doit son salut qu'à l'arrestation du trio assassin, le 20 décembre. Valérie possédait les coordonnées des hommes d'affaires de sa *« collection »* mais n'avait pas pensé qu'eux aussi, dans leurs agendas, avaient noté son doux prénom.

Vendredi, poussée devant la cour d'assises par deux gendarmes, la jeune fille a tenu brillamment le rôle d'une « diabolique » repentante, *ne pouvant cacher plus longtemps ses* larmes. Sans excessive délicatesse, la presse l'attendait au pied de son box, l'appareil photographique vorace et impudique. Les clichés « immortaliseront » une jeune femme vêtue sobrement de noir, visage légèrement bouffi par la détention, mais ne diront rien de l'absence de tout repère moral de cette ancienne élève d'institutions religieuses. A peine arrêtée, ne *s'inquiétait-elle pas déjà, inconsciente de la gravité* des faits qui lui sont reprochés, de la date *de sa libération ?*

« J'ai évolué... J'ai compris », a-t-elle murmuré. : *« Vous avez été entendue vingt-cinq fois par le juge d'instruction et jamais vous n'avez exprimé un regret »*, lui a rétorqué Me Françis Szpiner, pour les parties civiles. *« Je peux pas exprimer tous les regrets que j'ai »*, a bredouillé Laurent Hattab. *« J'arrive à faire des cauchemars... »*

Reprise des débats le 11 janvier.

LAURENT GREILSAMER.

Enquête sur des fuites au Conseil supérieur de la magistrature

Tout a commencé dans des tasses de thé. C'était il y a un peut-être. Traditionnellement, au milieu de l'après-midi, Me Danièle Burguburu, secrétaire générale du Conseil supérieur de la magistrature, et le personnel se servaient un petit thé. Un drôle de goût, quelques crampes d'estomac : on n'y prêta guère attention jusqu'au jour où, dans la boîte à thé, on découvrit de la mort-aux-rats.

On changea d'infusion et on oublia l'incident. Après tout, la mort-aux-rats traîne dans tous les palais de l'Etat, le long des plinthes... Jusqu'au mois de décembre dernier, où, à son domicile, Me Burguburu ru reçoit, accompagnées d'une lettre de menaces, les photocopies de trois notes ultra-confidentielles destinées exclusivement au président de la République. L'une se rapportant à la nomination de membres du Conseil supérieur de la magistrature, l'autre à M. Bruno Cotte, directeur des affaires criminelles et des grâces, déjà en poste au temps de Robert Badinter, que la chancellerie souhaiterait écarter, et la troisième aux différences protocolaires entre Me Simone Rozès, premier président de la Cour de cassation, et M. Pierre Arpaillange, procureur général.

La lettre anonyme disait en substance : *« La mort-aux-rats n'a pas suffi. On aura ta peau. »* De semblables missives avaient été envoyées aux autres membres du Conseil supérieur de la magistrature, à un haut magistrat du ministère de la justice et, dit-on, à la première présidence de la Cour de cassation. Menaces de mort partiellement mises à exécution un an plus tôt, fuites de notes confidentielles : il devenait dès lors urgent d'ouvrir une enquête.

Confiée au commandement militaire de l'Elysée (le Chef de l'Etat est le président du CSM), celle-ci conduisait rapidement à M. Yves Lutbert, huissier au Conseil supérieur de la magistrature. *« Des présomptions graves, précises et concordantes »* accableraient ce fonctionnaire détaché du ministère de la culture, présenté comme un peu déséquilibré. Neutralisé, congédié jeudi dernier, il n'aurait plus eu à *sévir*.

Mais l'histoire se complique, si l'on en croit l'Agence Franco-Presse. Selon l'AFP, le 23 décembre, un locataire de l'immeuble de M. Lutbert, intrigué par la présence de trois hommes près d'un répartiteur (placard abritant les connexions téléphoniques), aurait alerté la concierge, qui, elle-même, appela la police. Trois personnes sont alors *interpellées* : MM. Robert Montoya, trente-neuf ans, Alain Clarhaut, trente-sept ans, et Fabien Caldironi, quarante ans, ancien adjudant de gendarmerie. M. Montoya aurait alors présenté une photocopie de réquisition d'un juge de Nanterre ordonnant *l'installation de trois* écoutes téléphoniques entre cet immeuble et la gendarmerie de Courbevoie pour une durée de quinze jours, à propos d'un trafic de stupéfiants. Après avoir été entendus, les trois hommes sont alors relâchés.

Tous, à un moment ou à un autre, ont travaillé pour la SPII (Société protection et investigation industrielles), fondée, il y a trois ans par l'ancien commissaire Charles Pellegrini, qui l'a quittée depuis. Cette entreprise, nous a affirmé le commissaire Pellegrini, dispose de matériel d'écoutes qu'elle loue parfois à des services d'enquête, officiels ceux-là. Chargé un temps de coordonner la cellule antiterroriste de l'Elysée et celle des services de police et de gendarmerie, M. Pellegrini dément aujourd'hui toute participation à cette affaire.

Les trois hommes interpellés auraient, selon l'AFP, laissé entendre qu'ils agissaient pour le compte de l'Elysée. L'un d'eux aurait même parlé de la cellule antiterroriste de l'Elysée, dissoute après l'affaire des Irlandais de Vincennes. De son côté, M. Yves Lutbert a porté plainte pour *« atteinte à la vie privée et écoutes illégales »*. Le dossier a été confié au juge d'instruction Gilles Boulouque. Bien évidemment, si l'Elysée, pour une affaire de ce type, a choisi d'utiliser les services d'une société de surveillance et de gardiennage susceptible de poser des écoutes illégales, l'affaire paraît, au-delà du rocambolesque, fort grave.

Pourtant, M. Fabien Caldironi, chef du personnel de la SPII, nous a affirmé n'avoir jamais entendu parler de l'huissier du Conseil supérieur de la magistrature. S'il se trouvait là, c'était, nous a-t-il expliqué, à la demande de M. Montoya pour faire *« une recherche d'adresse n'ayant rien à voir avec cette affaire »*. Ni lui ni ses deux compagnons ne disposaient selon lui ce jour-là d'une mallette contenant du matériel électronique. *« Je n'ai jamais eu de contact avec l'Elysée »*, nous a-t-il affirmé.

Dans les milieux proches de l'Elysée, samedi 9 janvier, on se refusait à tout commentaire, se bornant à dire que l'on avait eu connaissance de cette *« nouvelle affaire »* de plombiers par la presse et que l'on *« tombait des nues »*.

AGATHE LOGEART.

Deux semaines de procès pour Action directe

Le sang et les confitures

(Suite de la première page.)

Celui-là même contre lequel se dressent, dans le dernier roman de René-Victor Pilhes, *« les démons de la Cour de Rohan »*, des jeunes gens échevelés qui ressemblent étrangement à ceux que l'on juge aujourd'hui *« au nom du peuple français »*.

Bien entendu, on ne parlera pas de tout cela, devant le tribunal. Ni des assassinats, par lesquels, Action directe, tout d'un coup, se fit prendre au sérieux, ceux de l'ingénieur général Audran et de Georges Besse. Ces procès-là viendront plus tard, aux assises. Pour parler franc, ce ne sont ni la gravité des faits jugés ni celle des condamnations encourues qui donneront son sel à cette première superproduction judiciaire de l'année. La *« bande à Rouillan »* ne répondra « que » du délit d'association de malfaiteurs, infraction aux contours flous, objet idéal d'arguties juridiques, peu « médiatique », en un mot.

Alors, pourquoi ce procès ? Pour l'image, d'abord. Tout le terrorisme français au pilori quinze jours durant, à quelques mois de l'élection présidentielle, quel beau succès du gouvernement et de son chef ! Mais au-delà de l'image, tout sera réuni pour faire « le » grand procès du terrorisme à la française. D'abord parce que l'on y fera connaissance avec des visages moins connus que Rouillan l'occitan, Schleicher le flambeur, Ménigon la prolétaire, Aubron la bourgeoise. Action directe, ce ne furent pas seulement quelques desperados et un duo d'amazones. Ce furent aussi des théoriciens sentencieux, comme Jean Asselmeyer, dont les audiences devraient éclairer le rôle apparemment considérable de pivot avec les *« camarades »* allemands.

Au second plan, on s'intéressera à quelques figures de l'intelligentsia, apparemment déplacées en ce lieu et en cette compagnie, comme l'écrivain Dan Franck ou la journaliste Paula Jacques. Quelles furent, dans leur compagnonnage avec les clandestins, la part de la naïveté, celle du dévoiement, celles de l'amitié ou de l'aveuglement amoureux ? Il faudra éclairer le rôle de Frédérique Germain, égarée par amour elle aussi, « braqueuse » en tailleur chic avant de devenir la première gratide « repentie » française, dont les indications furent essentielles aux enquêteurs. La silhouette de Helyette Bess, vieille dame indigne de la mouvance libertaire, tard convertie à l'action armée, interlocutrice familière des journalistes en mal d'authentification d'attentats, « mamma » universelle de cette monstrueuse couvée, devrait traverser la scène tout au long des débats.

L' « audit » de la maison Rouillan

L'intérêt essentiel de ce procès sera pourtant de donner un puissant coup de projecteur sur l'univers de la clandestinité : la vie quotidienne, les conditions matérielles de survie. Comment échapper si longtemps à la formidable machine policière, au maillage réputé si serré de la gendarmerie, avant qu'un soir d'hiver 1987 la foudre ne fonde enfin dans le Loiret sur une ferme anodine de Vitry-aux-Loges et ses quatre locataires : Rouillan, Ménigon, Aubron, Cipriani.

Pour répondre, il faudra dresser une sorte d' « audit » de la maison Rouillan, PME du hold-up, de l'attentat et de l'assassinat, tout au long de sa course folle de près de cinq ans. L'on découvrira que les clandestins ne manquaient de rien, à l'enseigne de l'étoile à cinq branches. Des hold-up réguliers — douze en deux ans à peine, commis à une cadence de plus en plus rapide, en prenant de moins en moins de précautions — permettaient d'entretenir un budget de fonctionnement avoisinant, bon an mal an, les 3 ou 4 millions de francs. C'est qu'on avait des frais ! Les loyers des nombreux appartements, loués sous des faux noms ou fournis par des amis d'amis plus ou moins dupes — les *« structures »*, comme ils disent, dix-sept recensées en deux ans, — dans lesquels le groupe préparait ses coups et entreposait ses divers butins à Paris, en province ou à l'étranger, étaient toujours réglés d'avance et en espèces.

Il fallait payer les billets de train vers l'Allemagne ou la Belgique, louer régulièrement des voitures puissances — sauf les véhicules servant aux hold-up, qu'on préférait voler la veille, — acheter des scanners ultra-perfectionnés pour écouter attentivement les communications policières.

Mais tout ne se trouve pas dans le commerce. Avec le lot de fausses cartes d'identité, de vrais-faux permis de conduire, de vraies cartes grises vierges, documents belges, italiens, allemands, retrouvés dans les différentes « structures », il y aurait de quoi encarter un bon échantillon de la population de la CEE. La collection saisie de timbres humides, cachets, tampons, ravirait un accessoiriste chargé de monter une pièce de Courteline. Indispensables à l'activité des clandestins, ces accessoires provenaient le plus souvent de larcins dans les administrations officielles, comme ce raid mémorable sur la mairie du quatorzième arrondissement de Paris. Quant à l'arsenal de l'organisation, ces armes et explosifs dont l'inventaire serait interminable et hétéroclite, ils provenaient soit des armureries, soit de cambriolages.

La manipulation de cet arsenal imposait de gros efforts de documentation. Saisi à de nombreux exemplaires, un livre, *la Pratique des explosifs*, de Christian Saint-Arroman, faisait figure de véritable best-seller dans les rangs des clandestins. Perruques et postiches (accompagnés de la colle idoine) complètent la panoplie. Comme il se doit, on se donnait des rendez-vous discrets : au cimetière du Père-Lachaise, par exemple, les frères Halfen se rendant volontiers parmi les sépultures juives, d'autres préférant la tombe du mage Allan Kardec. Quant aux surnoms qu'impose la clandestinité, ils rompent parfois heureusement avec la langue de bois ou la mythologie révolutionnaire. Claude Halfen, selon les circonstances, était « casquette » ou « biberon », Jean Asselmeyer et sa compagne Dominique Poirre « Chico » et « Chiquette », Frédérique Germain, « Blond-Blond », Jean-Marc Rouillan « Pepe ».

Ainsi pouvait-on, entre deux « actions », mener une vie paisible, parfois même quasiment douillette. Dans la ferme de Vitry-aux-Loges, Jean-Marc Rouillan, se souvenant de ses origines du Sud-Ouest, préparait toutes sortes de confits, tandis que Joëlle Aubron faisait mijoter les confitures, inscrivant les parfums sur les étiquettes d'une belle écriture d'écolière.

Ce professionnalisme de la clandestinité, ce parcours presque sans faute — au moment de la capture de Vitry-aux-Loges, les policiers avaient perdu leurs traces depuis de longs mois, — contrastent curieusement avec une frappante immaturité politique, voire psychologique. Sur ce dernier point, malheureusement, le procès ne nous en apprendra pas autant qu'on l'aurait souhaité, les principaux prévenus ayant refusé tout entretien avec des psychiatres. Dommage. Cela aurait permis, par exemple, de demander à Régis Schleicher, l'as du pistolet-mitrailleur et du lancer de grenades, d'où vient son habitude d'apposer des autocollants *« schtroumpfs »* sur certaines de ses correspondances. On aurait aimé entendre Nathalie Ménigon évoquer les albums, retrouvés à Vitry-aux-Loges, où elle classait les clichés de ses animaux familiers — quatre chats, deux chèvres, quinze hamsters — chacun affublé d'un prénom...

Fragilité politique

Quant à la fragilité politique des terroristes à la française, qui contraste avec la solidité théorique des « camarades » italiens, leur jargon en est l'éclatant reflet. Qui fera un jour l'analyse sémantique de ce galimatias où surnagent des débris des vocabulaires maoïste, anarchiste ou banalement branché, mais qui dérive au fil des ans, loin de tous les idiomes politiques repérables ? Ah, cette *« articulation essentielle de l'impérialisme français »*, ce *« complexe militaro-industriel »*, ces *« sujets partie et partant de la classe »* !

S'il n'en fallait qu'une preuve, ce jargon témoignerait assez que les terroristes n'ont jamais réussi à mordre sur les *« masses »*, dont certains d'entre eux se seraient pourtant voulu l'avant-garde. A aucun moment, Rouillan et les autres ne sont parvenus à infiltrer le mouvement ouvrier, à susciter dans la population autre chose que réprobation ou indifférence. En dépit de tentatives périodiques : ainsi, un beau jour, sous couvert d'une enquête pour *l'International*, organe quasi officiel de liaison entre les clandestins et leur mouvance, deux militants viennent rencontrer, dans un bar, un couple d'ouvriers de Renault Cléon. Insensiblement, au cours de la conversation, les deux « journalistes » demandent à leurs hôtes les coordonnées de militants désireux de *« dépasser le stade de la grève traditionnelle »*, puis de leur fournir les adresses privées de certains cadres de l'usine, afin de procéder à des *« jambisations »* (mitraillage dans les jambes) à l'italienne. Comme les autres, cette tentative de rapprochement des *« masses »*, et de leur avant-garde, fera long feu.

Ce n'était donc que cela, Action directe, cette poignée de destins à la dérive, suscitant, même parmi les compagnons de route, davantage de curiosité que d'admiration, incapables de faire naître dans le public une fascination politique ou romantique ? Oui, n'eût été le *« soutien logistique »* plus ou moins régulier des camarades belges des *« Cellules communistes combattantes »*, allemands de la *« Rote Arme Fraktion »*, ou italiens des *« Communistes organisés pour la libération du prolétariat »*. Le procès devrait permettre de recenser les innombrables allées et venues, de faire le compte des actions communes, s'il y en eut, aux étrangers et à la « branche internationale » d'Action directe, celle de Rouillan. Au hasard des jours, on croisera des Turcs, rencontrés dans les squats parisiens fréquentés par le groupe dans les années 1981-1982. On trouvera des Allemands, avec qui les liens apparaissent si étroits que certains magistrats craignent qu'à l'occasion du procès, les camarades d'outre-Rhin ne se manifestent sur le territoire français.

Mais c'est avec les Italiens que l'unité d'action apparaît la plus évidente. Trois d'entre eux sont au nombre des prévenus, et Régis Schleicher, derrière son surnom « Klaus », émargeait même sur une comptabilité des COLP.

Pour le reste, le sort de ce procès dépendra avant tout des intéressés eux-mêmes. Voudront-ils en faire « le » grand procès de leur aventure ? Délivrer un testament à cette société qui leur resta sourde ? Défier encore l'Etat qui les écrasa ? Apparaîtront-ils, tout simplement, ou se cacheront-ils au fond de leurs prisons ? Une chose est sûre : s'ils veulent dire avec des mots ce qu'ils crièrent avec des bombes et des revolvers, c'est maintenant ou jamais.

DANIEL SCHNEIDERMANN.

● **Dopage à Poitiers : peines d'amende.** — Le tribunal correctionnel de Poitiers a, le mercredi 6 janvier, condamné à des peines d'amende de 2 000 F à 30 000 F treize personnes impliquées dans une affaire de dopage au Tonédron (*le Monde* du 20 novembre 1987). Parmi les personnes condamnées figurent cinq médecins — amendes de 2 500 F à 30 000 F, — cinq pharmaciens — 2 000 F à 15 000 F — et trois usagers — 2 000 F à 3 000 F. Six pharmaciens et quatre usagers ont été relaxés.

Le ministère public avait requis des amendes de 2 000 F à 20 000 F et deux peines de prison avec sursis d'un mois à l'encontre de deux anciens coureurs cyclistes amateurs charentais. L'ordre des pharmaciens a obtenu 1 F de dommages et intérêts pour chaque pharmacien condamné. La Fédération française de cyclisme, elle, a été déboutée.

● **Extorsion de fonds sous le couvert de l'ETA.** — Laura Alamar Porta, une jeune espagnole de trente-quatre ans soupçonnée d'être la « tueuse blonde » du GAL, a été condamnée jeudi 7 janvier à dix-huit mois de prison par le tribunal correctionnel de Bayonne pour extorsion de fonds. Elle avait été arrêtée le 1er juillet dernier à Biarritz lors de la remise d'une somme d'argent par un dentiste de Bilbao qu'elle harcelait depuis des semaines, se faisant passer pour un membre de l'ETA en charge du recouvrement de l'impôt révolutionnaire (*le Monde* du 29 juillet 1987). Ses complices, arrêtés en Espagne, étaient en réalité des informateurs de la police et devaient être rapidement libérés. — *(Corresp.)*.

Société

La tentative d'assassinat contre le président de la Foire de Toulon

Une enquête difficile dans un climat particulier

Alors que son état est jugé satisfaisant par les médecins qui l'ont opéré dans la journée du vendredi 8 janvier, M. Bernard Franck-Israël, homme d'affaires toulonnais, victime le 7 janvier d'une tentative d'assassinat, était brièvement entendu par les policiers de la brigade judiciaire sur son lit d'hôpital. Cette audition ne semble pas avoir apporté d'élément nouveau. Vendredi une vingtaine de policiers sont venus en renfort de Marseille, témoignant du caractère « *sensible* » de ce dossier pour lequel samedi matin aucune information judiciaire n'avait encore été ouverte.

TOULON
de notre envoyé spécial

L'arrivée de policiers marseillais pour épauler leurs collègues de Toulon répond à la nécessité d'exploiter, le plus rapidement possible, la moindre piste, et pour cela de vérifier les *détails* les plus ténus. Mais ces renforts montrent aussi que l'on a décidé de « mettre le paquet » pour éviter un échec comparable à celui de l'affaire Daniel Perrin, ce notable de l'UDF, adjoint du maire de La Seyne, assassiné le 29 août 1986, dont la mort n'a toujours pas été élucidée.

Les deux affaires d'ailleurs se ressemblent, tant par le mode opératoire – dans les deux cas, des tueurs à moto exécutant un « contrat » – que par le contexte politique qui les entoure. Et nombreux sont les Varois qui ont fait le rapprochement. Comme Daniel Perrin, trésorier départemental du Parti républicain, M. Bernard Franck-Israël, sans manifester d'appartenance politique aussi marquée, gravitait dans les cercles toulonnais de l'UDF. Ami de M. Arreckx, ancien maire UDF-PR de Toulon, aujourd'hui président du conseil général du Var, M. Franck-Israël a bâti sa fortune en faisant renaître, en 1982, la Foire de Toulon. Bénéficiant de l'appui longtemps sans faille de la mairie, il avait créé une société, Var-Expansion. Michel Arreckx, fils du maire, y était son collaborateur chargé d'assurer l'organisation et la promotion de cette manifestation commerciale qui brassait des dizaines de millions de francs. Dans la foulée, M. Franck-Israël avait accédé à la vice-présidence de la chambre de commerce et d'industrie du Var. Il y a un an, à la suite d'une condamnation par le tribunal civil de Toulon lors d'un différend avec un de ses associés, il avait été écarté de cette responsabilité, mais il avait recouvré toute son influence, témoignage de son poids tant économique que politique. La rumeur toulonnaise le créditait d'ailleurs d'ambitions politiques diverses, après son adhésion, récente, à l'association des Amis de Jacques Chirac (*le Monde* du 9 janvier).

La tentative d'assassinat n'en demeure pas moins inexpliquée. Sauf pour M. Maurice Arreckx qui, quelques heures après les faits, dans une surprenante déclaration, a jugé qu'il s'agissait là d'un « *avertissement* » prodigué par le « *milieu italien* ». Du palais de justice aux couloirs de la police judiciaire, le propos, *démenti ensuite par son* auteur, a laissé pantois.

Les policiers, eux, demeurent plus circonspects. C'est que les indices leur font défaut. Certes, M. Bernard Franck-Israël n'avait pas que des amis. L'année dernière, à Saint-Raphaël, il avait été agressé par deux individus à la sortie d'un restaurant. Quelques mois plus tard son véhicule était enflammé par une bouteille d'essence sur le parking de la Foire de Toulon. L'enquête n'avait rien donné.

Reste alors le climat d'une ville où, sur fond d'immobilier, les truands et leurs méthodes ont toujours fait bon ménage avec les affaires. La Corse mise à part, le département détient la première place dans le nombre des plasticages. Dans le Var, l'on fait exploser une charge pour racketter, pour intimider, pour se venger. En 1986, la police a dénombré cinquante-sept attaques à l'explosif ; l'année suivante, le chiffre est tombé à vingt-sept. Mais parmi ces attentats figure celui ayant visé l'un des plus importants promoteurs de la région, une bombe déposée par des inconnus devant sa villa. En tentant de désamorcer l'engin, un démineur de la protection civile est mort.

Tel est le décor. Est-ce suffisant pour expliquer l'entrée en lice des tueurs ? L'hypothèse est partagée par quelques policiers : alors que sur tout le littoral varois souffle la bourrasque immobilière, des milliards d'origines diverses sont investis. Daniel Perrin en serait mort et Bernard Franck-Israël, « *qui ne se connaît pourtant pas d'ennemi* », aurait failli en mourir à son tour.

GEORGES MARION.

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Henri Roques

Dans un article intitulé « Les négateurs des chambres à gaz » (*le Monde* du 22 septembre 1987), Jean-Pierre Rioux m'attaque en qualité d'auteur de la thèse soutenue à Nantes le 15 juin 1985. « *Tout dialogue est impossible avec la négation érigée en vertu* », affirme-t-il. Je crains que M. Rioux n'ait pas lu ma thèse, sinon il reconnaîtrait que si j'ai érigé quelque chose en vertu ce n'est pas la négation mais le doute.

Qu'est-ce qu'un « *historien scientifiquement reconnu* » ? Il ne manque pas d'historiens contemporains qui n'ont aucun titre universitaire, ce qui n'enlève rien à la valeur de leurs travaux. Michelet lui-même n'était-il pas imprimeur après avoir fait des études de droit ?

M. Rioux relève une invraisemblance du récit du S.S. Gerstein comme si elle était unique et due à une étourderie. Or il y a une profusion d'invraisemblances et de bizarreries dans ce récit. Je n'en citerai que deux autres :

– Gerstein évalue à 25 millions le nombre des victimes des camps de Belzec et de Treblinka ;

– Il n'a rendu compte à aucun supérieur de sa mission ultra-secrète au camp de Belzec après avoir tranquillement enterré, prétend-il, quarante-cinq bouteilles métalliques d'acide cyanhydrique à quelques centaines de mètres de l'entrée du camp, avec la complicité de son chauffeur qu'il n'avait jamais vu auparavant et qu'il soupçonnait d'appartenir aux services secrets (*sic*).

Un historien, membre de l'Institut, ancien déporté N.N., a dit publiquement : « *La thèse de Nantes est une bonne édition critique (...). Si j'avais fait partie du jury, je lui aurais probablement donné la mention très bien.* » (*Ouest-France*, daté 2-3 août 1986.)

Avec une certaine insolence, M. Rioux, *qui n'aurait pu participer* à mon jury, ose dire que j'ai soutenu ma thèse devant un « *jury de complices* ». Mon jury était composé de trois docteurs d'Etat enseignant comme professeurs dans trois universités différentes et, contrairement à ce qui a été maintes fois écrit, l'un d'eux est un « *historien scientifiquement reconnu* » puisqu'il est titulaire d'un doctorat d'Etat en histoire contemporaine.

Tous les bons esprits s'accordent à admettre que le doute est un de ces garde-fous de la pensée qui fait toute la grandeur de la Grèce.

Pour M. Rioux... et ses complices, sur certains points d'histoire de la seconde guerre mondiale, il est manifeste que les garde-fous sont superflus, et même nuisibles.

[Il faut rappeler que :

1) Des historiens parisiens scientifiquement reconnus ayant refusé de siéger au jury de thèse de M. Roques, celui-ci sut trouver chez trois enseignants de l'université de Nantes des complaisances qui valent complicité.

2) J'ai la attentivement la presse confidentielle et annulée par le ministre de l'enseignement supérieur (*le Monde* du 4 juillet 1986) de M. Roques. Je mentionne que, Gerstein eût-il écrit mille invraisemblances, M. Roques ignore cette règle élémentaire du métier d'historien : « *Aucune source ne parle d'elle-même et ne devient loquace qu'après avoir été méthodiquement frottée à d'autres.* »

3) J'ai écrit et maintiens que tout dialogue scientifique est impossible avec les négateurs des chambres à gaz car ils érigent la négation en « *vertu critique* ».

4) M. Roques aurait dû lire une biographie de Michelet avant de convoquer imprudemment le jeune docteur et agrégé qui ne fit pas de droit mais sut faire l'*Histoire de France*. – J.-P. R.]

Le Monde
PUBLICITÉ TOURISME-GASTRONOMIE
Renseignements :
45-55-91-82, poste 4344

LE MONDE diplomatique
DÉFENSE : LES ARMES DE L'EUROPE
par CLAUDE JULIEN
NUMÉRO JANVIER - EN VENTE PARTOUT

SPORTS

FOOTBALL : les démêlés du président Yvinec

Roberto Cabanas ne pourra pas jouer à Brest cette saison

Le footballeur paraguayen Roberto Cabanas ne pourra pas jouer cette saison avec son nouveau club, le Brest-Armorique FC. Réuni vendredi 8 janvier à Paris, le conseil d'administration de la Ligue nationale de football (LNF) a en effet refusé d'accorder une dérogation au club breton pour l'engagement de ce joueur dont le transfert mouvementé depuis le club colombien d'America Cali avait été autorisé par la Fédération internationale le 8 décembre dernier.

« *J'aurais souhaité que mes efforts n'aient pas été vains* », déplorait M. François Yvinec, le président du club brestois, en apprenant la décision de la LNF. Il faisait allusion aux sept semaines de son séjour forcé en Colombie, à sa solitude face à la justice colombienne et au risque pris en fin de compte pour sortir clandestinement du pays avec Roberto Cabanas.

Aujourd'hui, les deux hommes se heurtent à la charte du football professionnel français, dont l'article 3 est respecté à la lettre par le conseil d'administration de la LNF : « *Les clubs ne peuvent avoir au maximum sous contrat que deux joueurs étrangers non ressortissants de pays de la CEE.* » Or, Brest possède déjà deux Argentins dans ses rangs : Jorge Higuain depuis le début de la saison, et Carlos Daniel Tapia, recruté peu avant la fin de la période des transferts, à une époque où la venue de Cabanas paraissait très compromise.

Pourtant, au terme d'un plaidoyer d'une heure et demie, M. Yvinec pensait que ses arguments auraient ébranlé ses pairs membres du conseil : « *J'ai dit tout ce que j'avais à dire*, a-t-il confié ; *notamment des choses que le grand public ne doit pas savoir pour ne pas mettre en danger des personnes actuellement en Colombie.* » Ces « révélations » n'ont pas empêché le conseil d'administration de la LNF de repousser « *à l'unanimité* » la demande de dérogation brestoise. Certes, plusieurs présidents de clubs mal classés voyaient d'un mauvais œil cet éventuel renfort de l'un de leurs concurrents, mais, a précisé M. Jean Sadoul, président de la LNF, « *si nous avions donné le feu vert, notre décision aurait été nulle et sans valeur. Nous sommes liés par des textes et élus pour qu'ils soient appliqués et respectés* ».

Regrettant que « *les dirigeants français donnent ainsi raison à la mafia colombienne* », M. Yvinec assure que « *cette affaire n'est pas finie* ». Roberto Cabanas doit rentrer mardi 13 janvier du Paraguay, où il a passé les fêtes de fin d'année. Que fera-t-on de cette encombrante recrue que la LNF a accepté de « *recevoir sur le sol français* », mais qui « *ne sera qualifiée qu'à partir du 1er juillet, à condition que Brest soit en conformité avec les textes en vigueur* » ?

J.-J. BOZONNET.

Un nouveau centre national pour préparer le jeu de demain

Après douze années d'études et vingt-deux mois de travaux, le Centre technique national du football français a ouvert ses portes, lundi 4 janvier, à Clairefontaine, dans les Yvelines. Sur un domaine de cinquante-six hectares situé à une cinquantaine de kilomètres de Paris, la Fédération française de football (FFF) a choisi de concentrer tous ses moyens et toutes ses activités. Un investissement de 130 millions de francs pour un outil de travail sans équivalent.

A la lumière de baladeuses, quelques compagnons peaufinent encore les dorures du hall d'accueil. Une odeur de peinture fraîche flotte dans les couloirs. Sous les lambris rénovés, on sort des cartons du mobilier résolument contemporain. Élégante bâtisse du dix-neuvième siècle, le château de Montjoye s'apprête à renaître. L'ancienne salle de bal où le banquier André Lazard recevait naguère le Tout-Paris a retrouvé ses couleurs pimpantes. Elle attend le 23 janvier des hôtes de marque : les joueurs de l'équipe de France.

Une idée née en 1976

En partance pour Israël, ils ne dormiront qu'une seule nuit dans les vingt chambres disposées à l'étage. Auront-ils le temps de se sentir chez eux ? Qu'importe, ils auront l'occasion de revenir. Cette demeure bourgeoise au cœur de la forêt de Rambouillet est désormais la résidence de l'équipe de France. Fini, les squatts de luxe pour la sélection nationale ! Ici, l'élite est dans ses murs. Bientôt, les internationaux feront crisser sous leurs chaussures à crampons le gravier du sentier qui descend doucement jusqu'au terrain d'entraînement ; une pelouse, strictement réservée à leurs ébats, au pied d'une cascade majestueuse. La perspective de cette vie de château pour une équipe décadente pourrait sembler incongrue si Clairefontaine n'était que cela : un écrin. Or le projet a plus d'envergure.

L'idée de ce centre technique national a germé dans l'esprit de Fernand Sastre, alors président de la FFF, en 1976 ; c'est-à-dire avant l'embellie du football français sur la scène internationale. Elle demeure valable après les riches heures « platiniennes ». Conçu sans précipitation, c'est un outil destiné à travailler en profondeur. Secrétaire général de l'association de gestion du CTN, M. Jean Forestier résume la triple mission assignée à l'établissement dont il a la charge : « *Accueillir les élites du football, l'équipe de France, mais aussi toutes les sélections nationales rassemblées jusque-là de façon précaire en différents lieux ; développer une action de formation et d'information des cadres techniques, éducateurs, dirigeants, arbitres et joueurs ; enfin remplir une mission d'expérimentation et de recherche dans tous les domaines du football.* »

Cet inspecteur général de la Jeunesse et des sports, qui fut le premier directeur de l'Institut national du football (INF) à Vichy, a été associé au projet dès le début. Aujourd'hui, il veille au bon démarrage de ce véritable conservatoire du football. Son trac a été dissipé par les réactions des premiers stagiaires, arrivés le 4 janvier. Vingt-cinq entraîneurs en quête d'un brevet d'Etat du 2e degré ont découvert à quelques dizaines de mètres du château, dissimulés par des rideaux d'arbres, les bâtiments modernes dûs aux architectes bordelais Bras-Ferré-Merle. En pierres de taille claires, couverts de vieilles tuiles, les petits immeubles répondent par leur architecture sans excentricité à la consigne de départ : « *Rénover un patrimoine tout en le rendant fonctionnel.* »

Sept terrains

Les deux cent dix lits sont répartis dans des chambres confortables pour une à quatre personnes, et le restaurant peut accueillir jusqu'à deux cent cinquante convives par service. Mais les stagiaires se sont avant tout intéressés aux installations sportives : sept terrains de football noyés dans la verdure, celui de l'équipe de France, trois terrains d'entraînement, un terrain de compétition équipé d'un éclairage, deux terrains en gazon synthétique, dont l'un est entièrement couvert, un gymnase, une salle de musculation, divers équipements spécifiques et quelques parcours de cross tracés dans les sous-bois. Outre le prix d'achat du terrain (9 millions de francs en 1984), la réalisation d'ensemble aura coûté 130 millions de francs, prélevés en grande partie sur les fonds propres de la FFF (1).

Désormais section permanente du centre de Clairefontaine, l'INF sera le premier bénéficiaire de cet outil pédagogique qui fait la part belle aux techniques audiovisuelles. Les quarante élèves footballeurs ont pris possession de leur domaine depuis le 6 janvier. Son directeur, Claude Dusseau, ne regrette pas ce déménagement : « *A Vichy nous avions l'impression d'être loin de la maison mère. Cette intégration est un bien.* » Chargé simultanément de toute l'organisation technique du centre, Claude Dusseau estime que « *le CTN de Clairefontaine ne doit pas se contenter d'être un centre de formation mais aussi un centre d'expérimentation* ». « *C'est de là*, dit-il, *que doivent sortir les idées sur le football de demain. C'est là qu'on doit centraliser les données sur le football mondial.* »

Sans équivalent

Déjà le programme des stages est complet jusqu'à l'automne. Le principal « client » est la Fédération française, mais Jean Forestier, en bon gestionnaire, entend bien équilibrer le budget annuel de fonctionnement (*environ 13 millions de francs* pour le premier exercice) en attirant les entreprises adhérentes de la Fondation Clairefontaine, des clubs de passage, voire des sélections nationales étrangères. Déjà les pays du Golfe et la Norvège se sont déclarés intéressés. Il est vrai qu'un tel équipement, exclusivement réservé au football, n'a pas d'équivalent à l'étranger.

J.-J. B.

(1) Le montant des subventions de l'Etat, du FNDS, de la région de l'Ile-de-France et du département des Yvelines atteint 24,8 millions de francs, et un emprunt bancaire de 45 millions de francs a été programmé.

PREMIER MINISTRE
PREMIER LEVÉ.
L'INVITÉ DU JOUR DE CHRISTINE CLERC
JACQUES CHIRAC.
Lundi
11 Janvier
à 8 h 10
PARIS 103.1
RMC
Toute la vie est au programme.

هكذا من الاصل

Culture

CINÉMA

L'affaire de la version française d'« Intervista »

Fellini : « Je proteste »

« *Qu'on cesse de me dire qu'Intervista* est assez fort pour s'accommoder des sous-titres et du doublage qui le font désormais parler français dans un sous-langage vulgaire qui le trahit. Aucune œuvre n'est assez forte pour résister à ce traitement. *Je ne connais pas* M. Richard Pezet, il dirige la société de distribution AMLF, et n'a pas jugé utile de me consulter, de s'en tenir aux termes du contrat que j'avais en son temps signé avec un producteur et qui m'accordait un droit de regard absolu sur le sous-titrage et le doublage de mon film.

» Le sous-titrage est une opération délicatissime, je l'ai toujours reconnu. *Il ne s'agit pas seulement* de traduire, mais de se glisser avec modestie et discrétion dans une autre culture. Il y a toujours trop de sous-titres, et le travail accompli par Jacqueline Risset avec Marie-Claire Sinko, travail que j'avais suivi et approuvé, était justement aussi précis que léger.

» D'autre part, quoi qu'on en dise, je n'ai jamais eu connaissance de la version doublée d'*Intervista*. J'ai, en effet, envoyé à Paris mon ingénieur du son, Carlo Baccarini, afin qu'il la visionne. On lui a fait écouter des essais de voix, c'est tout. Une bonne version doublée peut exister lorsque des gens de foi et de talent s'en occupent. Je rappelle que Patrice Chéreau a supervisé le doublage de *Casanova* et Michel Piccoli celui de *la Cité des femmes*...

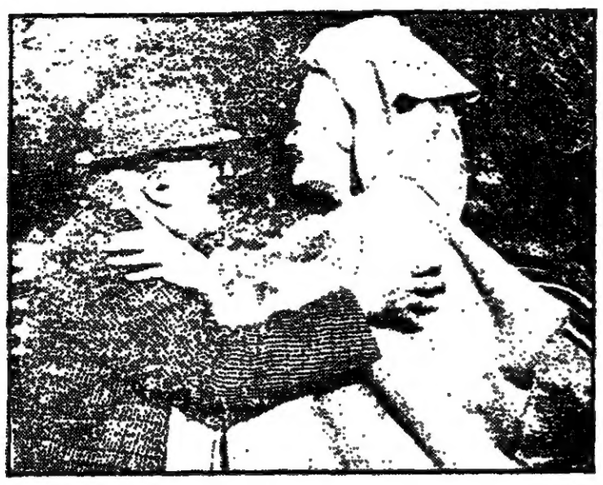

Federico Fellini et Anita Eckberg

» Mais dans une version doublée, il n'y a évidemment pas que le jeu des comédiens à considérer. Il y a le texte qu'ils ont à dire. Et dans le cas d'*Intervista*... sans revenir sur les grossièretés inutiles et l'argot outrecuidant, un seul exemple : à la fin du film, dans le studio désert, un machiniste apparaît, un clap à la main. Il regarde vers la caméra, crie un titre incompréhensible, actionne son clap : « *Une... Première !* » Eh bien dans la version doublée, le titre n'est plus incompréhensible, on entend clairement : « Intervista... *Une... Première !* » Comme si le film qu'on vient de voir n'était qu'une ébauche, un brouillon, et qu'il allait enfin commencer... Cette « interprétation » est pire qu'un contre-sens, c'est un mensonge.

» Vous savez, je ne suis pas saisi soudain par une irrépressible fièvre philologique, je suis seulement confronté à une réalité humiliante. Et je m'interroge, qu'est-ce qui peut justifier ce manque de professionnalisme manifesté par les responsables d'AMLF qui sont des professionnels confirmés ? Ils invoquent des « malentendus », le « manque de temps », « la difficulté de communication » entre Rome et Paris. Non. La vérité, c'est qu'ils ont eu peur de cet enquiquineur de Fellini, et qu'ils *ont pensé* à tort, que la meilleure façon de ne pas lui déplaire était de ne rien lui soumettre, de le tenir à l'écart de ce qui le concernait au premier chef : le sort de son travail.

» *Je sais*, il peut paraître étrange, masochiste, enfantin que je me lamente ainsi, que j'emploie un ton de victime crucifiée au moment où mon film remporte en France un grand succès, mais le succès s'il est un bonheur n'est pas un alibi. Je ne proteste pas seulement pour moi. Je proteste aussi pour tous les créateurs, mes collègues. Pour que cesse d'être violé avec un mépris insupportable et une arrogance inadmissible *notre seul droit*. Que je juge imprescriptible : le droit d'auteur. »

Propos recueillis par
DANIÈLE HEYMANN

Les arguments des traducteurs

Jacqueline Risset : la banalisation est systématique

Jacqueline Risset est l'auteur des sous-titres de la version d'Intervista présentée au Festival de Cannes et approuvée par Fellini.

« Ce n'est pas la première fois que la question du doublage et des sous-titres se pose à Federico Fellini de façon aiguë : il y a quelques années, à Cannes, il avait décidé, avec d'autres réalisateurs, qui avaient nom Bunuel, Kurosawa, Orson Welles, Truffaut, Bergman, que désormais, dans chaque pays, chacun d'eux s'occuperait du doublage des films des autres. Le projet était trop difficile à réaliser, trop complexe, trop lourd. Il n'aboutit donc pas. Mais il indiquait l'urgence de la question et le degré de conscience *qu'en avaient, alors déjà, tous ces* auteurs.

» Une mauvaise traduction peut fausser le sens d'une œuvre: en littérature, on le sait à peu près. Pour le cinéma, on le sait moins. Ou plutôt, une sorte de résignation règne – un *malaise, qui semble inévitable*.

» Il existe aujourd'hui une logique des transformations par le doublage et le sous-titrage des films : cette logique est celle de la banalisation systématique. Ce qu'elle révèle est un vrai mépris du public, considéré comme incapable d'apprécier les mots difficiles, les nuances, les écarts de style, les expressions surprenantes, en somme tout ce qui constitue le monde spécifique, parlé, d'un cinéaste.

» Le sous-titrage d'*Intervista* (comme d'ailleurs son doublage) n'est qu'un cas parmi les autres. Cas significatif, en ce sens que le langage qui y est employé – tendant vers la vulgarité d'ensemble – entraîne et manifeste à la fois un appauvrissement de l'univers de Fellini. *Ainsi, dans la scène où Anita* Eckberg et Marcello Mastroianni vieillis regardent projetée sur un drap leur propre image éblouissante dans la *Dolce Vita*, la brutalité de la phrase adressée dans la version française par Anita à Marcello – brutalité choquante dans la voix de la diva mythique – interrompt tout à coup l'émotion, et se retourne, comme une cruauté supplémentaire, indue, fausse, sur celle qui la prononce.

» Ailleurs, la banalisation prend la *forme d'une équivalence forcée* entre des mots qui sont en réalité porteurs d'un sens social précis. *Maestro* vient ainsi remplacer *dottore*, comme si la couleur italienne rendait tous les termes interchangeables. »

Jean-Pierre Carasso : la trahison est irrémédiable

Jean-Pierre Carasso a signé les dialogues de la version doublée et les sous-titres du film de Fellini dont soixante-neuf copies sont actuellement projetées en France.

« Ses colères, ses caprices, ses mensonges sont célèbres ! Heureusement, ses films le sont aussi. Pour moi, qui tiens *Huit et demi* pour un des dix plus grands films de l'histoire du cinéma, travailler sur un Fellini, c'était quelque chose ! Une espèce de consécration, en somme, dans mon carnet intime ! Car mon « métier », c'est la traduction littéraire.

» De Gallimard à Grasset en passant par Le Seuil et Robert Laffont, ce ne sont pas les moindres des éditeurs qui m'employaient et *m'emploient, depuis près de vingt-*cinq ans, à traduire les œuvres d'auteurs tels que Norman Mailer, Philip Roth, Stanley Elkin, E.L. Doctorow, Howard Buten et beaucoup d'autres. Et quand Roman Polanski (dont j'ai traduit les Mémoires) *m'a demandé de rédiger* les sous-titres de *Pirates*, je l'ai un peu pris comme un rêve de spectateur (je n'aime pas le mot cinéphile !) qui se réalisait.

» Depuis, j'ai eu le plaisir de rédiger la version française et les sous-titres de quelques films, dont une palme d'or à Cannes, et j'ai pu inscrire sur mon carnet de « fan » les noms de Roland Joffé, John Boorman, David Lynch, John Huston, Volker Schlöndorff, Michael Cimino, Peter Weir. Et à chaque nouvelle victime de ma vulgarité foncière, de mon incompétence *langagière et de ma méconnaissance* du français (le vrai, celui de *Tel quel*), j'ai été reconnaissant aux marchands Richard Pezet et Paul Rassam, qui, pour assouvir leur appétit *de richesse, me permettaient* de salir l'œuvre de tant de cinéastes en renom. Heureusement que la vigilante dame Risset, qui sait distinguer un cul d'un *culo*, y a mis le holà *en signalant mes agissements* au *maestro*.

» *Je serai bientôt hors d'état de nuire*, extradé, peut-être, vers l'Italie ! Non, soyons sérieux ! *Intervista* est un film admirable, il n'est pas plus desservi par mes sous-titres fidèles ou ma version française que n'importe quelle œuvre ne l'est (irrémédiablement) par sa traduction. Et le public français semble l'avoir reconnu qui *fait la queue* pour le voir. Alors, s'il y a eu des *malentendus*, des maladresses, des susceptibilités froissées (que fait-on de la *mienne*, au fait ?), oublions tout cela devant ce spectacle réconfortant : un chef-d'œuvre cinématographique qui remplit les salles ! »

Traduction, trahison

(Suite de la première page.)

Tout vient de là. La colère. L'assignation en référé. La demande de saisie, assortie d'une astreinte de 100 000 francs par jour. Le procès...

Audience fellinienne qui s'est déroulée en deux temps, jeudi et vendredi, au Palais de justice de Paris. Le juge des *référés*, Mme Huguette Le Foyer de Costil, a pu, le premier jour, pendant plus de trois heures, constater que la traduction n'était en rien une science exacte, seul point sur lequel tout le monde était d'accord. Et l'affable magistrat en a entendu d'étranges...

Des mérites comparés en français de « sein », « nichon » et « robert ». De la question de savoir s'il valait mieux traduire « casino » par « boucan » ou par « bordel ». Si qualifier un tournage de « production de pouilleux » était plus adéquat que de le désigner comme « production de merde ». Et si, finalement, « va te faire foutre » suffisait, alors que « va t'en faire planter une... » semblait plus indiqué, bien que « va te faire en... » ait été adopté... Fellinien, on vous le dit...

C'est alors qu'arrive le moment attendu de la plaidoirie de Me Georges Kiejman, conseil de la société AMLF. Comme à son habitude percutant et caustique, il *implore pour commencer que cesse « le terrorisme en faveur des génies »*, puis se plaît à tout embrouiller avec une virtuosité redoutable.

Mixage, doublage, sous-titrage, contrats, clauses, dates, chiffres, défilent comme dans un *film en* accéléré. La Louve de Rome n'y retrouve bientôt plus ses petits, et la perplexité se peint sur le visage – toujours affable – de Mme le président. Quand *soudain, délivrant un* argument frappant en faveur de son client, Me Kiejman dévoile la réalité du problème, dans toute sa gravité.

L'argument ? Il dégage AMLF de toute obligation contractuelle à l'égard de Fellini. Le voici. Le 16 avril 1986, Federico Fellini signe un contrat avec Ibrahim Moussa pour Aljosha Productions. L'article 5 de ce contrat stipule un droit de regard absolu sur les versions étrangères d'*Intervista*. Mais Aljosha, par un document de quatre lignes où ne figure évidemment pas l'article 5, cède bientôt ses droits à Ferlyn, une société suisse. Qui, elle-même par un autre document de quatre lignes (toujours sans article 5), cède à son tour ses droits à *Timothy Burril Productions*, une compagnie britannique. Avec laquelle traite AMLF.

Peut-on s'étonner alors que Fellini se conduise comme un grand animal *blessé ? Lui qu'on a vendu* et revendu comme du bétail sur pied ? Me Kiejman a beau alors affirmer qu'il ne voit dans l'attitude du maestro que l'angoisse habituelle « *de tout créateur qui vieillit* », on peut lui opposer qu'il s'agit plutôt, qu'il s'agit surtout, de la colère légitime d'un créateur qu'on trahit.

D. H.

Le Monde
PUBLICITÉ
TOURISME-GASTRONOMIE
Renseignements :
45-55-91-82, poste 4344

La délation de McCarthy à aujourd'hui

***Deux films qui ont quelque chose à voir avec le maccarthysme et la suite. La reprise du film de Martin Ritt* le Prête-nom. *Et une histoire d'amitié et de violence tournée par John Berry,* Il y a maldonne.**

« Il y a maldonne », de John Berry

La machination

La Défense est un domaine à part, plein de tours d'angles trompeurs et de couloirs en labyrinthe. Une architecture aux parois lisses. Un futurodrome un peu dérisoire pour cols blancs. Et tout près, c'est la banlieue. Celle des poubelles et des terrains vagues, qui n'a pas changé *depuis les débuts de l'ère industrielle*, même si les HLM ont remplacé les alignements de pavillons. Entre la banlieue, la Seine et la Défense, il y a les zonards et les flics. Ils vivent ensemble, les uns par les autres. Sans zonards, pas de flics. Mais sans flics, *comment se comporteraient les zonards ?*

Un zonard (Luc Thuillier) pique un sac. Il n'en fait pas un opéra, il vit comme ça. Il offre une montre volée à son copain Marco (Clovis Cornillac) amoureux de sa sœur, laquelle est une garce. Marco se fait piquer par un ripou qui lui prend ses papiers et le menace s'il refuse de faire l'indic. Luc veut récupérer la montre et les papiers, mais il s'énerve et tue le ripou. C'est Marco qui est soupçonné. Chez les flics, on veut venger la mort du ripou. Peu importe si l'accusé n'est pas coupable, un zonard en vaut un autre. Ces gens-là sont interchangeable. « Je protège mes hommes », dit le commissaire (Marcel Maréchal). Le seul flic qui ait une conscience et qui soit humain est un Noir.

John Berry se défend de vouloir « diffuser un message ». Il pose des personnages qui lui permettent de raconter une histoire, celle de deux zonards. Pas celle des flics. Alors les flics sont des stéréotypes taillés dans la masse. Mais les gosses existent, poignants héros d'une tragédie banale. Ils vont être amenés à se trahir, vont essayer de fuir, et tournent en rond dans ce domaine de la Défense qu'ils connaissent si bien et dont ils découvrent peu à peu les pièges...

Il y a maldonne, chacun se trompe, tout le monde est trompé. Comme au temps du théâtre du quotidien et du nouveau réalisme, John Berry dissèque un fait divers, l'épure, en fait l'histoire exemplaire de deux gosses écrasés par un destin inéluctable. Et cette histoire prend une réalité qui écorche, grâce aux deux jeunes comédiens et parce qu'elle se passe dans des décors à la fois vrais et hyper-réalistes, qui ne sont pas seulement des décors décoratifs. Ils ont leur rôle à jouer.

« *Cette jeunesse autour de nous, je voulais lui parler* », dit John Berry. Lui qui a été victime du maccarthysme veut non pas le raconter aux gosses d'aujourd'hui, mais leur montrer les mécanismes de la trahison. « *C'est facile, quand on est à l'extérieur, de dire que jamais on ne le fera. Je ne l'ai pas fait et je n'ai d'ailleurs pas pardonné. Mais je comprends. Je veux dire : est-ce que vous êtes prêts à vous vendre, sinon quel prix êtes-vous prêt à payer ? - Mon dernier film de l'époque McCarthy va passer sur FR 3. Je l'ai tourné avec John Garfield. Il était l'acteur dans toute sa splendeur. Il était tellement sûr de sa position. Mais on a découvert qu'à quinze ans il avait appartenu aux Jeunes Pionniers, et ça a été son dernier film.*

» *La production de* Il y a maldonne *n'a pas été facile. On n'a obtenu l'avance sur recette qu'une fois le film terminé. Mais pour le terminer, la lutte a été féroce. Avec Myriam Boyer, nous nous sommes battus. Des gens ont promis de donner 500 000 francs, puis ont réduit à 100 000 à verser après 150 000 entrées. Finalement, on y est arrivé.* »

John Berry est arrivé à faire le film qu'il voulait : suffisamment simple et fort pour forcer à la réflexion. Formidablement généreux. Et d'une efficacité très américaine. John Berry est hollywoodien de formation et il a travaillé avec Orson Welles et Billy Wilder. Il sait tenir le suspense de bout en bout, éliminer toute image qui n'est pas nécessaire au récit. Son film fait une heure vingt. Et pendant une heure vingt, on marche.

COLETTE GODARD.

Reprise du « Prête-nom » de Martin Ritt

Mieux vaut en rire...

Si l'on peut parler d'émotion vraie, frissons qui vous parcourent lorsqu'un artiste se risque soudain à l'insolence et à la liberté, c'est bien à propos du *Prête-nom*, tragi-comédie sur la bêtise du Maccarthysme, *qu'un distributeur rusé a bien raison* de ressortir en France à quelques mois des élections. Le sujet, toujours en quelque sorte d'actualité, est la persécution dont furent l'objet aux États-Unis dans les années 50, en raison de leurs sympathies communistes, des réalisateurs de cinéma et de télévision, des acteurs, des scénaristes, réduits pour survivre à écrire sous d'autres noms que les leurs.

Beaucoup d'anciens « blacklistés » figurent à son générique : Martin Ritt lui-même, exclu par la *chasse aux « rouges » de la chaîne* CBS, son scénariste Walter Bernstein et l'acteur comique Zero Mostel, clown noir du film dont le suicide allègre est l'une des scènes les plus bouleversantes que l'on puisse voir au cinéma. Le clown blanc, c'est Woody Allen, prête-nom non engagé mais finalement pris au piège, qui promène dans ce petit monde entièrement peuplé d'espions potentiels son regard de lièvre apeuré.

Caissier de bar, bookmaker amateur, bombardé auteur à succès pour des scénarios qu'il n'a pas écrits et qu'il est incapable de corriger, il *aime celle à laquelle il* ne peut précisément pas se confesser – il y viendra tout de même – et prend sous son aile le mouchard chargé de le surveiller.

Les péripéties les plus désespérantes, les situations les plus désespérées donnent lieu, comme il se doit, aux gags les plus drôles et les plus forts : vingt ans après, semble nous dire Martin Ritt (le *Prête-nom* est sorti en 1977), mieux vaut, et de loin, en rire qu'en pleurer.

ANNE REY.

★ Action rive gauche

MERCREDI

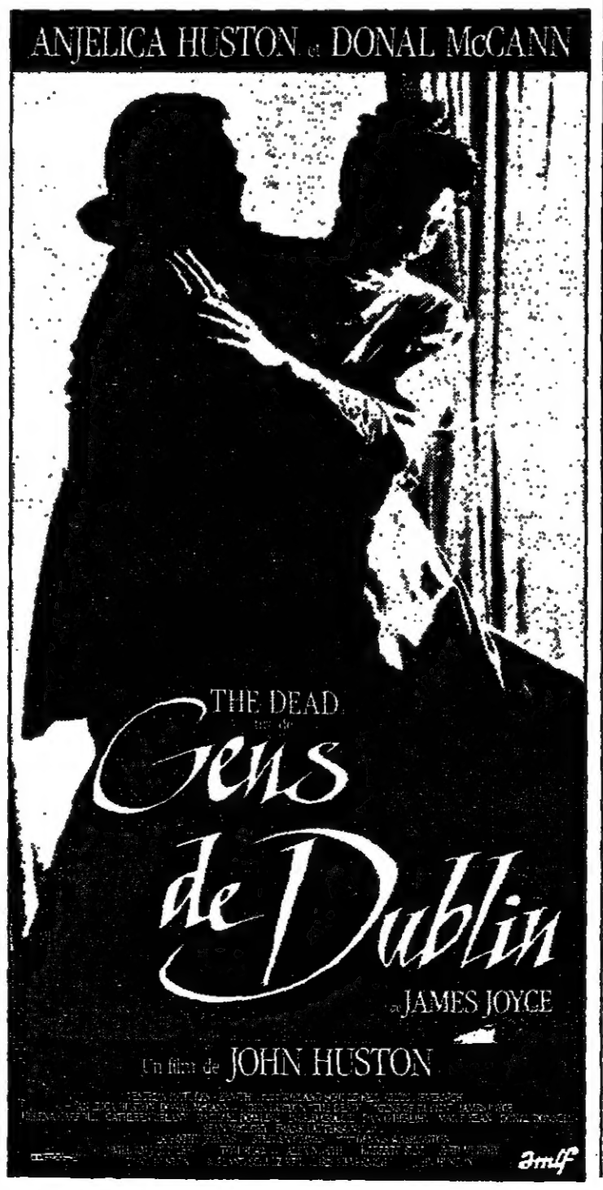

Communication

Face à une anarchie croissante

La CNCL adresse une mise en garde aux réseaux FM

La CNCL a adressé, le vendredi 8 janvier, une sévère mise en garde aux réseaux de radio FM dont elle dénonce le comportement souvent « *illégal* ». Une condamnation dont le moment et le ton ont surpris les responsables et opérateurs des principaux réseaux.

« *Il apparaît que la plupart des opérateurs de réseaux mènent actuellement une stratégie de développement par création, affiliation ou franchisage de stations sur l'ensemble du territoire national, sans que la CNCL soit intervenue, alors qu'elle est seule habilitée à autoriser des services de radiodiffusion sonore* », constate la Commission. Or les réseaux, rappelle-t-elle, « *relèvent pour leur constitution de la seule procédure reconnue par la loi, c'est-à-dire de l'appel à candidatures par zones géographiques* ». En conséquence, la CNCL « *tient à mettre en garde les intéressés contre un tel comportement illégal qui les expose aux sanctions pénales applicables en cas d'émission sans autorisation* ». « *Aucune opération de ce type ne saurait être opposable à la Commission, qui reste totalement libre de ses choix* ».

Enfin, ajoute la Commission, « *la constitution de réseaux peut entraîner l'application du dispositif anticoncentration prévu par la loi* » ; « *de même, dit-elle, que le comportement de certaines stations d'un réseau peut entraîner des mesures dommageables sur la situation des autres stations du réseau* ».

Un ton ferme, un rappel qui n'est sans doute pas inutile, et un constat légèrement menaçant... Voilà les réseaux placés dans la ligne de mire de la CNCL. Une CNCL visiblement agacée, déçue, par leurs comportements et la banalisation de pratiques illégales au service d'une stratégie impérialiste dans la plupart des régions. En effet, alors que, après Paris – dont la situation n'est pas encore stabilisée, – les « sages » s'attaquent, non sans mal, à la réorganisation du plan de fréquence du Nord-Pas-de-Calais, la plus grande anarchie règne sur la FM de province où la loi du marché semble justifier tous les coups.

Dépôts de bilan, faillites se multiplient qui éliminent les faibles – pas assez professionnels ou pas assez « magouilleurs » – et assurent un renouvellement rapide des opérateurs FM. Rachats, escroqueries, divorces d'associés, éclatement de sociétés, référés et « affaires » contribuent à envenimer le climat et à lui donner des allures de guerre. Enfin les affiliations, les franchisages, les créations sauvages de stations font apparaître les réseaux tout-puissants, impatients de tisser leur toile d'araignée sur la France et d'aligner cent villes devant leurs annonceurs. Les radios en province se croient libres aujourd'hui de faire n'importe quoi, de faire fi des contraintes et de bafouer la loi, comme dans un no man's land juridique que la CNCL aurait bel et bien déserté.

D'où le coup de poing sur la table que donne la CNCL, inquiète d'une situation de plus en plus difficilement contrôlable. « *Les événements ont pris une tournure excessive*, admet M. Yves Rocca, chargé du dossier des radios. *Les réseaux profitent d'une situation d'attente pour développer leur implantation quitte à se fabriquer eux-mêmes une place, se choisir un site illicite et une fréquence sortie tout droit d'un tiroir. Les voilà en tout cas prévenus : il n'y aura pas de situation acquise mais de graves sanctions...* »

« Sanctions ? Quelles sanctions ? »

La menace n'effraie guère. « *Sanctions ?* ironise un patron de radio lyonnaise. *Quelles sanctions ? Celles qui pénalisent les radios émettant sans autorisation ? Mais alors c'est la quasi-totalité des radios françaises qu'il faut saisir et fermer d'urgence ! A cause des retards de la CNCL, les trois quarts des radios n'ont plus d'existence juridique valable !* »

C'est un fait. Si l'article 105 de la loi *Léotard* de 1986 prévoyait que certaines autorisations de radio pouvaient être prolongées jusqu'à une date fixée par la CNCL, il précisait également que « *cette date ne peut être postérieure de plus d'un an à l'installation de la Commission.* » Le jour du mois de novembre 1987 où la CNCL a soufflé sa première bougie, plus de mille radios se sont, d'un coup, retrouvées sans autorisation ! De quoi donner des ailes aux pirates, y compris devant les tribunaux. A moins que, comme l'espèrent certains, le retard de la CNCL soit considéré comme une carence de l'autorité administrative et ne puisse en aucun cas être opposé aux anciens bénéficiaires d'autorisations.

Vendredi, après la publication du communiqué de la CNCL, plusieurs patrons de réseaux ne cachaient pas leur irritation. « *Cela semble bien injuste d'isoler les réseaux afin de les présenter comme les seuls fauteurs de désordre*, nous déclarait notamment M. Pierre Bellanger, le patron de Skyrock, dont TDF accepte de donner la possibilité d'émettre à quelques stations sur des fréquences dites « d'attente ». *La CNCL est systématiquement avertie par lettre de chaque ouverture de station et ne nous a jamais manifesté d'opposition. Convenez tout de même que les conditions juridiques sont loin d'être réunies pour l'épanouissement d'entreprises comme les nôtres.* »

Même son de cloche, du côté de NRJ, qui affilie et franchise, mais affirme ne jamais créer de toutes pièces de stations. « *Que souhaite donc la CNCL ?* demande Jean-Paul Baudecroux, le PDG de NRJ. *Ne comprend-elle pas que les réseaux sont des entreprises contraintes de se battre, de se développer – sous peine de mourir – et de suivre les radios périphériques ? Les annonceurs veulent atteindre rapidement l'ensemble des agglomérations. Attendre passivement les appels de candidatures lancés par la CNCL sur les différentes régions et étalés sur des années équivaudrait à un suicide.* »

Las ! Prise en tenaille entre les réalités du marché économique et le principe de la loi qui lui attribue la mainmise totale sur la FM, la CNCL est mal à l'aise. NRJ, FUN, Nostalgie, Skyrock, Pacific, rassemblent désormais sous leurs bannières plusieurs dizaines de stations tandis que Radio-Emploi se voit interdire à Paris la reprise d'une Radio-Electric au bord de la faillite. La contradiction est flagrante. A moins que ce ne soit la loi de 1986 qui, une fois de plus, pèche par un manque total de réalisme.

ANNICK COJEAN.

● **Nouvelle mise en cause de TF 1 par la CNCL.** – La Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) a mis une nouvelle fois en cause TF 1 pour dépassement de la durée de publicité autorisée, dans son bilan de novembre concernant le respect des quotas de diffusion imposés aux chaînes. « *Il semble que TF 1 éprouve des difficultés à respecter la durée maximale autorisée pour une heure donnée*, écrit la CNCL. *Dans la semaine de référence, elle a dépassé trois fois le temps maximum autorisé (12 minutes) avec une pointe à 13 minutes 43 secondes de messages publicitaires.* Pour les autres chaînes, la durée maximale constatée pour une heure donnée a été de 10 minutes 56 secondes pour A 2, 11 minutes 58 secondes pour FR 3, 8 minutes 53 secondes pour le 5 et 8 minutes pour M 6. La CNCL note cependant que « *la moyenne horaire quotidienne de publicité présente un tassement sur TF 1, A 2 et FR 3 et une forte hausse sur la 5 (+ 80 %) et M 6 (+ 89 %)* ».

Faute de pouvoir réunir les 6 millions de francs

« Le Matin » au bord du dépôt de bilan

Le Matin de Paris est-il sur une pente mortelle ? Pour la deuxième journée consécutive, le journal n'a pas paru dans les kiosques le samedi 9 janvier. Il devrait vraisemblablement ne pas paraître le lundi 11. Compte tenu de l'immobilité des actionnaires, la direction n'a pu revenir sur sa décision de suspendre la parution du journal depuis le vendredi 8 janvier (*le Monde* du 9 janvier).

La réunion entre les actionnaires du *Matin* et M. Jean-François Kahn, patron de *l'Événement du jeudi* et « inspirateur » d'une solution de relance pour le quotidien, n'a pas permis de débloquer les 6 millions de francs immédiatement nécessaires à sa survie. Trois des actionnaires présents à cette réunion (*l'Événement du jeudi*, déjà actionnaire à 8 % du *Matin*, la société Dix-Presse et l'imprimerie Riccobono) ont rassemblé 2,5 millions de francs. Mais la somme ne couvre pas les engagements souscrits et ne permet d'ailleurs pas de payer totalement les salaires en retard et les fournitures.

« *Reprendre la parution du* Matin *à ce stade* », explique un des membres du groupe des « dix », ces salariés propriétaires du titre depuis l'été dernier, « *correspondrait à de l'acharnement thérapeutique* ».

Le week-end devait être employé à tenter de réunir la somme nécessaire. En cas d'échec, la direction pourrait décider de cesser l'activité du *Matin* dès le lundi 11 janvier. Le dépôt de bilan, situation à laquelle le journal avait déjà été confronté au printemps 1987, serait ensuite prononcé. « *Seul un miracle peut éviter cela* », commente un des « dix » qui, dans la soirée du vendredi 8 janvier, estimait pourtant que, à la suite de contacts avec des actionnaires, « *il restait une petite chance* ».

Au siège du journal, les 120 salariés permanents ont vécu la journée du vendredi 8 janvier dans un état de nervosité extrême. Quatre-vingt-cinq d'entre eux ont introduit un référé afin d'obtenir le paiement des salaires en retard.

YVES-MARIE LABÉ.

Pour restructurer les imprimeries du « Progrès » et du « Dauphiné libéré »

Le groupe Hersant veut supprimer une centaine d'emplois

La direction du groupe de M. Robert Hersant vient d'annoncer, au cours d'un comité d'entreprise, la suppression d'une *centaine* d'emplois de cadres et de techniciens du groupe Progrès de Lyon et de certains titres de celui du Dauphiné libéré. Ces suppressions d'emplois sont provoquées par la fusion de deux imprimeries situées à Chassieu, dans la banlieue est de Lyon. La première, PSA, fabrique la plupart des éditions du *Progrès de Lyon*, des *Dépêches de Dijon* et de *l'Indépendant du Jura*. La seconde, Presse Sud-Est, imprime *Lyon Matin*, *Lyon-Figaro* et le fac-similé du *Figaro* national distribué dans la zone sud de la France.

La direction du groupe de M. Hersant estime que cette restructuration est nécessaire pour améliorer la compétitivité de ses titres dans la région. Une nouvelle rencontre entre syndicats et direction est prévue pour la mi-janvier.

Nouvelles chroniques sur France-Inter

France-Inter procédera, dès lundi 11 janvier, à quelques aménagements de sa grille d'information du matin. Une réforme marquée par l'arrivée de deux nouveaux chroniqueurs : Michel Tatu, journaliste au *Monde*, qui assurera chaque jour à 7 h 55 une chronique de politique étrangère, et Jean-Yves Cazgha, qui, une heure plus tôt, à 6 h 55, fera une chronique consacrée à la science et à la recherche.

Jacques Mailhot, bien connu des auditeurs de « L'oreille en coin », diffusera, quant à lui, un billet d'humeur ne répugnant, dit-on, ni à la causticité ni au vitriol. « L'invité », de Dominique Souchier, change également d'horaire pour prendre place à 8 h 20, décalant ainsi les interventions des correspondants à l'étranger (désormais à 7 h 15 au lieu de 8 h 20), la chronique spectacle de Guy Claisse (8 h 15 au lieu de 8 h 25) et donc aussi celle de Gabriel Milési (7 h 37 au lieu de 8 h 16).

Le Monde
PUBLICITÉ LITTÉRAIRE
Renseignements :
45-55-91-82, poste 4356

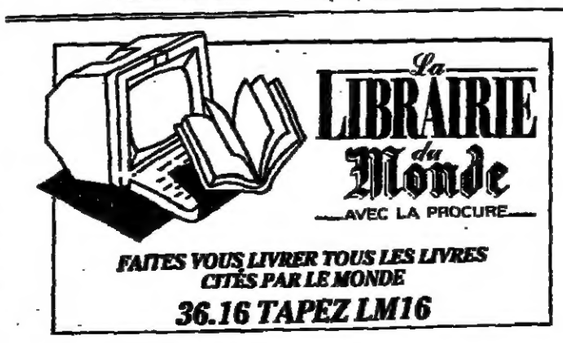

« Une grande puissance d'émotion »

« Si « Jardins de Pierre » est l'anti-« Apocalypse Now », c'est aussi parce que COPPOLA ne montre plus de militaires déchaînés, cédant au vertige de l'horreur. Mais simplement des hommes... des hommes qui aiment, des hommes qui doutent, des hommes qui pleurent...
JAMES CAAN fantastique... plus vrai que nature... Il y a longtemps qu'on n'avait vu personnage aussi humain sur un écran. »
Studio Magazine

« Le film le plus fort jamais tourné sur la guerre du Vietnam, et pourtant on n'y voit ni la guerre, ni le Vietnam... FRANCIS COPPOLA n'a jamais eu une telle puissance... »
Actuel

« C'est grave, profond, formidablement humain. Avec un JAMES CAAN sensationnel. »
France-Soir

Derrière l'uniforme d'un soldat exemplaire : la peur, l'espoir, l'amour.

UN FILM DE FRANCIS COPPOLA
JARDINS DE PIERRE
(GARDENS OF STONE)

LES FILMS TRI-STAR UNE PRODUCTION DE MICHAEL I. LEVY « GARDENS OF STONE » (JARDINS DE PIERRE)
JAMES CAAN ANJELICA HUSTON JAMES EARL JONES
D.B. SWEENEY DEAN STOCKWELL MARY STUART MASTERSON
MUSIQUE DE CARMINE COPPOLA MONTAGE BARRY MALKIN SUPERVISEUR DE PRODUCTION DEAN TAVOULARIS
DIRECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE JORDAN CRONENWETH, A.S.C. CO-PRODUCTEUR DÉCORS DAVID VALDES
PRODUCTEURS EXÉCUTIFS STAN WESTON ET JAY EMMETT ET FRED ROOS D'APRÈS LE ROMAN DE NICHOLAS PROFFITT
SCÉNARIO RONALD BASS PRODUIT PAR MICHAEL I. LEVY ET FRANCIS COPPOLA
RÉALISÉ PAR FRANCIS COPPOLA
DELPHI

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

Spectacles

théâtre

▷ : *Ne sont pas jouées le mercredi.*
◇ : *Horaires irréguliers.*

SPECTACLES NOUVEAUX

LA DERNIÈRE BANDE. Théâtre de la Cité internationale (45-89-38-69), sam. 20 h 30.

LE PRINCE DES RATS. Théâtre Essaïon de Paris (42-78-46-42), 21 h, dim. 17 h.

QUAND J'AVAIS CINQ ANS, JE M'AI TUÉ. Théâtre du Ranelagh, 5, rue des Vignes (42-88-64-44), 20 h 30, dim. 17 h.

LE PUBLIC. Théâtre national de la Colline (43-66-43-60), sam. 15 h et 20 h 30.

TOMAS, TEREZA, SABINA, FRANZ ET LES AUTRES. Théâtre 347 (48-74-44-30), sam. 15 h et 20 h 30.

DIEU A MORT. Théâtre de Ménilmontant (11, rue du Retrait, 75020 Paris), sam. 15 h 30.

FEMMES DE CIRQUE. Porte de La Villette (2, rue de la Clôture). Sous chapiteau (48-45-20-20), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30.

LINE OU LE PREMIER. Théâtre Marie-Stuart (45-08-17-80), sam. 20 h 30.

LA TAUPE. Théâtre de la Porte-Saint-Martin (46-07-37-53), sam. 18 h et 21 h ; dim. 15 h 30.

MERCIER ET CAMIER; MOZART AU CHOCOLAT. Maison des arts de Créteil (48-99-18-88), 20 h 30, dim. 15 h 30.

L'AVARE. Saint-Denis. Théâtre Gérard-Philipe (42-43-17-17), sam. 20 h 30, dim. 16 h.

SUZANNA ANDLER. Théâtre 13 (45-88-16-30), 20 h 45, dim. 15 h.

LA GUERRE DE TROIE N'AURA PAS LIEU. Comédie-Française (40-15-00-15), sam. 20 h 30, dim. 14 h.

UNE SOIRÉE PAS COMME LES AUTRES. Théâtre des Nouveautés (47-70-52-76), sam. 18 h 30 et 21 h 30 ; dim. 15 h 30.

Samedi 9 - Dimanche 10 janvier

Les autres salles

ARLEQUIN (RESTAURANT-THÉATRE) (45-89-43-22). Ne reste que l'amour : 20 h 30.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). Daphnis et Chloé + l'Ile de Tulipatan : 20 h 30, dim. 15 h.

BATACLAN (47-00-30-12). Zouc : 20 h 45.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). L'Excès contraire : 18 h et 21 h 30.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35). ▷ Dim. Chant d'amour et d'origine : 17 h.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). Iphigénie : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE ÉPÉE DE BOIS (48-08-39-74). Volpone ou le renard : 20 h, dim. 15 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. La Vénus à la fourrure : 20 h 30, dim. 16 h. Les Pragmatistes : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). L'Indiade ou l'Inde de leurs rêves : 18 h 30, dim. 15 h 30.

CENTRE WALLONIE-BRUXELLES (42-96-12-27). La Revue Paris-Gipsy : 21 h.

CHAPITEAU ANNIE-FRATELLINI (48-45-20-20). Femmes de cirque : 20 h 30, dim. 15 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). La Galerie. La Dernière Bande : 20 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Reviens dormir à l'Elysée : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Mon Faust : 20 h 45, dim. 15 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Casanova ou la Dissipation : 20 h 30, dim 15 h 30.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. La Guerre de Troie n'aura pas lieu : 20 h 30, dim. 14 h.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h, dim. 15 h 30.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). S.O.S. : 20 h 30, dim. 16 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 30. Nous on fait où on nous dit de faire : 23 h.

ELDORADO (42-49-60-27). L'Auberge du cheval blanc : 15 h et 20 h 30, dim. 15 h.

ESPACE KIRON (43-73-50-25). Le Temps...le fou : 20 h 30.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. le Prince des rats : 21 h, dim. 17 h.

FONTAINE (48-74-74-40). Au secours, tout va bien ! : 18 h et 21 h.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). L'Eloignement : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.

GAVEAU-THÉATRE (SALLE GAVEAU) (45-63-20-30). La petite chatte est morte : 15 h 30.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). La Colombes, + Aux abysses : 20 h 30.

LE BEAUBOURGEOIS (42-72-08-51). Claude Véga : 22 h 30.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît ! : 20 h 15. Carmen Cru : 22 h.

LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). Fous-moi la paix avec Gainsbarre : 19 h. L'Etonnante Famille Brontë : 21 h, dim. 16 h 30.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). *Théâtre noir.* Parlons-en comme d'un créateur à un autre : 20 h. Nous, Théo et Vincent Van Gogh : 21 h 15. *Théâtre rouge.* Le Petit Prince : 20 h. Veuve martiniquaise cherche catholique chauve : 21 h 15.

MADELEINE (42-65-07-09). Les Pieds dans l'eau : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

MARAIS (42-78-03-53). En famille, on s'arrange toujours : 20 h 30.

MARIE STUART (45-08-17-80). Line ou le Premier : 20 h 30.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). La Menteuse : 18 h et 21 h, dim. 15 h.

MICHEL (42-65-35-02). La Chambre d'ami : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

MOGADOR (42-85-28-80). Cabaret : 20 h 30, dim. 15 h.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Secret : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Une soirée pas comme les autres : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

ODÉON (COMÉDIE-FRANÇAISE) (43-25-70-32). Le Marchand de Venise (Festival d'automne à Paris) : 19 h 30, dim. 14 h.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). L'Ange de l'information : 18 h.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). Grande salle. La Madeleine Proust à Paris : 21 h, dim. 15 h.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90). L'Affaire du courrier de Lyon : 15 h et 20 h 30, dim. 14 h et 18 h 30.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). L'Hurluberlu ou le Réactionnaire amoureux : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Y'a bon Bamboula : 21 h, dim. 16 h 30.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Reine mère : 20 h 45, dim. 15 h.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53). La Taupe : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

RANELAGH (42-88-64-44). Quand j'avais cinq ans, je m'ai tué : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE 13 (45-88-16-30). Suzanna Andler : 20 h 45, dim. 15 h.

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Macha et compagnie : 20 h 15.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Le Fauteuil à bascule : 20 h 30, dim. 15 h 30.

THÉATRE DE L'OMBRE QUI ROULE (48-74-30-11). La Légende dorée : 21 h, dim. 17 h.

THÉATRE DE LA PLAINE (42-50-15-65). La Chasse au corbeau : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). La Savetière prodigieuse : 20 h 45, dim. 14 h 30.

THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39). Le Pont des soupirs : 20 h 30, dim. 15 h 30.

THÉATRE DES CHAMPS ELYSÉES (47-20-36-37). Marcel Marceau : Pantomimes de style : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-33-00-00). A Chorus Line : 16 h et 20 h 30, dim. 14 h 30 et 18 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Le Public : 15 h et 20 h 30.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Petite salle. Le Trio en mi bémol : 21 h, dim. 15 h.

TINTAMARRE (48-87-33-82). La Timbale : 15 h 30. Arrivez les filles : 18 h 30. *Le Détournement d'avion le plus fou de l'année* : 22 h 15.

TOURTOUR (48-87-82-48). Peinture sur soi : 19 h. Profession imitateur ! Et en plus... : 20 h 30. J'aime Brecht : 22 h 30.

ZÈBRE (43-57-51-55). Poèmes : 18 h 30. La maison accepte l'échec : 20 h 30.

Région parisienne

ANTONY (THÉATRE FIRMIN GÉMIER) (46-66-02-74). L'Annonce faite à Marie : 21 h.

AULNAY-SOUS-BOIS (ESPACE JACQUES PRÉVERT) (48-68-00-22). ▷ Dim. Le Nègre : 16 h.

BOULOGNE-BILLANCOURT (THÉATRE DE BOULOGNE) (46-03-60-44). La Folle de Chaillot : 20 h 30, dim. 15 h 30.

CHELLES (THÉATRE DE CHELLES) (60-08-55-00). L'Idiot : 21 h.

CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (48-99-18-88). Grande salle. Mozart au chocolat : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Mercier et Camier : 20 h 30, dim. 15 h 30.

GENNEVILLIERS (THÉATRE DE GENNEVILLIERS) (47-93-26-30). The Changelling, le Changeon : 20 h 30, dim. 17 h.

MONTREUIL (STUDIO BERTHELOT) (48-57-57-72). Le Hibou : 20 h 45, dim. 16 h.

NEUILLY (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). Jonatan le mat : 20 h 30.

SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD PHILIPE) (42-43-17-17). Salle G. Robard. L'Avare : 20 h 30, lun., mar. 14 h 15, dim. 16 h. Salle J.-M. Serreau. Eloge de la pornographie : 20 h 30.

VINCENNES (THÉATRE DANIEL SORANO) (48-08-60-83). ▷ Dim. Le Faiseur : 18 h.

Opérettes

ARTS HÉBERTOT (43-87-23-23). Les musicomédiens, 20 h 30 sam. ; 15 h dim. Deux amours d'opéras-bouffes d'Offenbach : « Daphnis et Chloé », orchestration de P. Moss et « l'Ile de Tulipatan », orchestration de L. Dunoyer de Segonzac, mise en scène de M. Jacquemont et chor. de E. Drach. De 180 F à 50 F, de 11 h à 19 h. FNAC + agences.

ELDORADO (42-49-60-27). « L'Auberge du cheval blanc », 15 h, sam., dim. ; 20 h 30, sam. Féerie de l'opérette à très grand spectacle en deux actes, dix-neuf tableaux et trois cent quatre-vingts costumes, avec l'atelier lyrique européen (N. Varlan), livret de E. Charell, mus. de R. Benatski et R. Stolz, chor. d'A. Wata, mise en scène de A. Verlen, dir. mus. d'A. Martial. Avec Dozier, J. Bonoto, L. Barney, J.-P. Caffi, C. Deschamps, F. Peyrol, C. Hirt et S. van der Meulen, de 100 F à 160 F.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83). A chorus line, 20 h 30 sam., 16 h. sam., 14 h 30, dim., 18 h 30, dim. Comédie musicale créée à Broadway, mise en scène, chor. originale de M. Bennett, livret de J. Kirkwood et N. Dante, mus. de M. Hamlish, paroles des chansons d'E. Kleban, dir. chor. (à Paris) de B. Lee. Avec D. McKechnie, M. Hamilton, D. Drake, P. Geraci, B. Bejan, C. Shaur, P. Barry. 265 F, 217 F, 187 F, 137 F, 64 F et 44 F.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 10 JANVIER

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures, 11 h 30 et 15 heures, boulevard Ménilmontant, face à la rue de la Roquette (V. de Langlade).

« La peinture italienne, de Léonard de Vinci au Caravage », 10 h 30, Louvre, 36, quai du Louvre (Pierre-Yves Jaslet).

« La civilisation pharaonique au Louvre », 11 heures, porte Saint-Germain-l'Auxerrois (Christine Merle).

« La peinture espagnole au Louvre, de Greco à Goya », 11 heures, porte de Flore, quai des Tuileries (Didier Bouchard).

« L'Opéra de Charles Garnier et la vie mondaine au dix-neuvième siècle », 11 heures, hall d'entrée (Michèle Pohyer).

« L'Institut de France sous la Coupole », 14 h 30, 23, quai Conti (Approche de l'art).

« L'hôtel de Sully » (appartements de la duchesse), 15 heures, 62, rue Saint-Antoine (Monuments historiques).

« Le quartier Mouffetard, de l'église Saint-Médard aux Spiritains », 15 heures, devant l'église, 141, rue Mouffetard (Monuments historiques).

« Hôtel de Soubise. Les Archives nationales. La vie à la cour sous Louis XIV », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (Isabelle Hauller).

« L'hôtel de Madame de Miramion, les collections du Musée de l'Assistance publique », 15 heures, 47, quai de la Tournelle (Simone Barbier).

« Hôtels du Marais, place des Vosges », 15 heures, parvis de l'Hôtel-de-Ville, devant la poste (Gilles Botteau).

« L'hôtel d'Angoulême-Lamoignon », 15 heures, 24, rue Pavée (Anne Ferrand).

« Saint-Eustache et le vieux quartier des Halles », 15 heures, métro Louvre, sortie (résurrection du passé).

« Saint-Denis, nécropole des rois de France », 15 heures, portail central de la basilique (Lutèce-Visites).

« Cimetière de Passy », 15 heures, 1, rue du Commandant-Schloesing (Dominique Fleuriot).

« Synagogues de la rue des Rosiers, couvent des Blancs-Manteaux », 16 heures, 9, rue Malher (Le Vieux Paris).

« La Sainte-Chapelle et ses vitraux », 15 h 15, 4, boulevard du Palais (Christine Merle).

LUNDI 11 JANVIER

« Une heure au Père-Lachaise », 11 heures et 15 heures, boulevard Ménilmontant, face à la rue de la Roquette (V. de Langlade).

« L'Institut Pasteur », 14 h 30, 25, rue du Docteur-Roux (Isabelle Hauller).

« Le Palais de justice en activité », 14 h 30, devant les grilles (Christine Merle).

« Le fournil de la boulangerie Poilâne », 14 h30, 87, rue Brancion (E. Romann).

« L'hôtel de Lauzun, son décor du dix-septième siècle », 14 h 30, 17, quai d'Anjou (Paris livre d'histoire).

« Des Nymphéas de Monet à Picasso, à l'Orangerie des Tuileries », 14 h 30, entrée du musée, place de la Concorde (Approche de l'art).

« Hôtels du Marais sud, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (Résurrection du passé).

« Saint-Benoît et l'Ordre des bénédictins dans l'abbatiale de Saint-Germain-des-Prés », 15 heures, façade de l'église, 3, place Saint-Germain-des-Prés (Monuments historiques).

« Des Shang aux Tang, l'art de la Chine au Musée Guimet », 15 heures, hall d'entrée, 6, place d'Iéna (Monuments historiques).

« Le cimetière du Père-Lachaise et ses tombes illustres », 15 heures, entrée principale, boulevard Ménilmontant (Monuments historiques).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 10 JANVIER

1, rue des Prouvaires, 15 heures : « Où va le monde ? », par Jacques et Nutya.

Salle de l'espace, 2, place Maurice-Quentin, 15 heures : « Le mystère de la force sexuelle » (Mouvement du Graal en France).

38, rue Ribera, 15 h 30 : « Egypte des pharaons » (Aurel Sala).

62, rue Saint-Antoine, 16 h 30 : « L'arbre de Jessé, splendeur poétique de ses figurations », par Simone Saint-Girons (Monuments historiques).

LUNDI 11 JANVIER

3, rue Rousselet, 14 h 30 : « Le monde des morts en Egypte pharaonique : les tombes privées du Moyen Empire » : 19 heures : « Dali » (Arcus).

THEATRE LE RANELAGH 42.88.64.44
25 REPRÉSENTATIONS EXCEPTIONNELLES
Quand j'avais cinq ans, je m'ai tué par le Théâtre du Galion
d'après le roman d'HOWARD BUTEN paru aux EDITIONS DU SEUIL

Le Monde sur minitel
ABONNEZ-VOUS
RÉABONNEZ-VOUS
au Monde et à ses publications
36.15 TAPEZ LEMONDE puis ABO

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Quelque part en Europe (1947, v.o.s.t.f.), de G. Radvanyi, 15 h ; Song of Ceylon (1934-1935), de Basil Wright et Harry Watt, 17 h ; la Marque du vampire (1935, v.o.), de Tod Browning, 21 h 15 ; Lonesome Cowboys (1968, v.o.s.t.f.), de Andy Wharhol et Paul Morrissey, 19 h.

DIMANCHE

Une si jolie petite plage (1948), d'Yves Allégret, 15 h ; Quatre pas dans les nuages (v.f.), d'Alessandro Blasetti, 17 h ; Promenade avec l'amour et la mort (1969, v.o.s.t.f.), de John Huston, 19 h ; What Price Hollywood ? (1932, v.o.), de George Cukor, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-78-35-57)

SAMEDI

L'Athlète incomplet (1926), de Frank Capra, 15 h ; Béatrice Cenci (1956, v.o.), de Riccardo Freda, 17 h ; l'Affaire Mattei (v.f.), de Francesco Rosi, 19 h ; la Lance brisée (1954, v.o.s.t.f.), d'Edward Dmytryk, 21 h 15.

DIMANCHE

Le Voleur de Bagdad (1924), de Raoul Walsh, 15 h ; l'Ami américain (1977, v.o.s.t.f.), de Wim Wenders, 19 h ; Berkeley Square (1933, v.o.), de Frank Lloyd, 21 h 15.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-78-37-29)

SAMEDI

Hommage à Pierre Braunberger : le Chant du Styrène (1958), d'Alain Resnais, 14 h 30 ; Ma nuit chez Maud (1969), d'Eric Rohmer, 14 h 30 ; Une histoire d'eau (1958), de François Truffaut et Jean-Luc Godard, 17 h 30 ; Tirez sur le pianiste (1960), de François Truffaut, 17 h 30 ; Janine (1962), de Maurice Pialat, 20 h 30 ; la Frontière (1961), de Jean Cayrol et Claude Durand, 20 h 30 ; Forfaiture (1915), de Cecil Blount de Mille, 20 h 30.

DIMANCHE

Hommage à Pierre Braunberger : Une vie de chien (1918), de Charles Chaplin, 14 h 30 ; la Ruée vers l'or (1925), de Charles Chaplin, 14 h 30 ; Guernica (1949), d'Alain Resnais, 17 h 30 ; Lola Montès (1955), de Max Ophuls, 17 h 30 ; Marcello (1980), de Manuel Boursinhac, 20 h 30 ; Vous n'avez rien à déclarer ? (1936), de L. Joannon, 20 h 30.

Les exclusivités

AENIGMA (*) (It., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03).

L'AGE DE MONSIEUR EST AVANCÉ (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-all., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

L'AMI DE MON AMIE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-all.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

L'AVENTURE INTÉRIEURE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

AVRIL BRISÉ (Fr., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA BAMBA (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

BIGFOOT ET LES HENDERSON (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

CARAVAGGIO (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76)

CAYENNE PALACE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LA CONFÉRENCE DE WANNSEE (All., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

CREEPSHOW 2 (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

CROCODILE DUNDEE (Austr., v.f.) : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

DE GUERRE LASSE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LES DENTS DE LA MER 4, LA REVANCHE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-it., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Pathé Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67), Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES FILMS NOUVEAUX

CORDES ET DISCORDES. Film américain de Jerry Belson, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

GARDENS OF STONE. Film américain de Francis Coppola, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

IL Y A MALDONNE. Film français de John Berry : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE PROVISEUR. Film américain de Christopher Cain, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

DIRTY DANCING (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

FULL METAL JACKET (*) (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

HOPE AND GLORY (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

IL EST GÉNIAL PAPY ! (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LES INCORRUPTIBLES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LES INNOCENTS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Images, 18e (45-22-47-94).

INTERVISTA (Fr.-it., v.o.). Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

L'IRLANDAIS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

ISHTAR (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES KEUFS (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES LUNETTES D'OR (It.-fr., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; v.f. : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES MAITRES DE L'UNIVERS (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; George V, 8e (45-62-41-46).

MAURICE (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES NOCES BARBARES (*) (Bel.-fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

NOCES EN GALILÉE (Fr.-bel.-palestinien, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-it.-all., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43).

NOYADE INTERDITE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

L'OEIL AU BEURRE NOIR (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

OU QUE TU SOIS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA PASSION BÉATRICE (*) (Fr.-it.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

PRICK UP YOUR EARS (*) (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

PROMIS... JURÉ ! (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

RENEGADE (It.-a., v.f.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ROXANNE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SENS UNIQUE (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

SEPTIÈME CIEL (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

SOIGNE TA DROITE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LES SORCIÈRES D'EASTWICK (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SOUS LE SOLEIL DE SATAN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TAMPOPO (Jap., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

TOI ET MOI AUSSI (All., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20).

TOO MUCH ! (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE VENTRE DE L'ARCHITECTE (Brit., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33), Denfert, 14e (43-21-41-01).

YEELEN (malien, v.o.). Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Le Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LES YEUX NOIRS (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40)

ZEGEN (*) (Jap., v.o.) Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25)

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 9 JANVIER 1988 A 0 HEURE TU

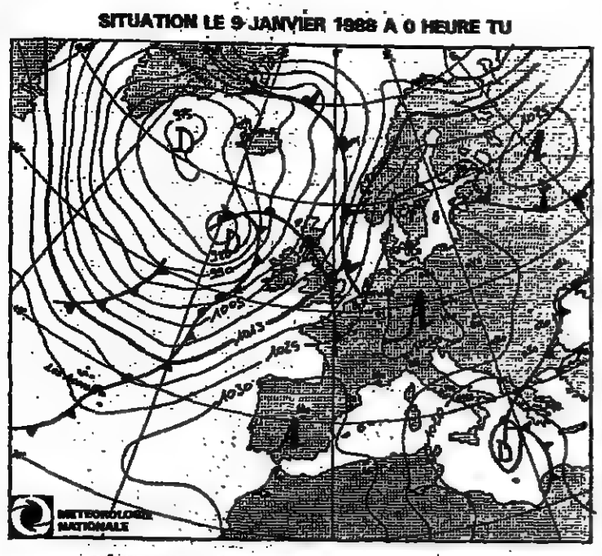

PRÉVISIONS POUR LE 11 JANVIER A 0 HEURE TU

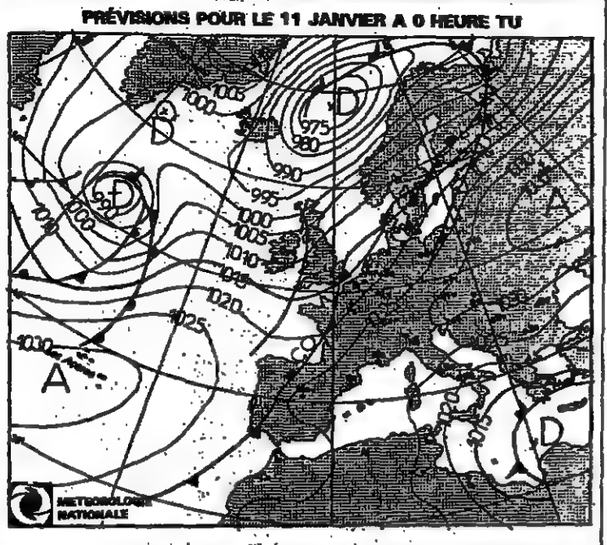

Evolution probable du temps en France entre le samedi 9 janvier à 0 h TU et le dimanche 10 janvier à 24 h TU.

Au cours de la nuit prochaine, le courant de nord s'éloignera vers l'Est. Par la suite, un flux de sud-ouest s'établira sur le nord-ouest du pays, ce qui permettra à une nouvelle perturbation de pénétrer sur l'ouest demain.

Le temps restera gris et humide sur la moitié nord. Le verglas touchera les régions de l'Est. De la Bretagne au Nord, la pluie tombera le matin et sera accompagnée de rafales de vent modérées. Seule la Bretagne aura droit à quelques éclaircies dans l'après-midi, mais celles-ci seront entrecoupées d'averses.

Sur le reste de la moitié nord, le ciel gris et humide du matin ne s'éclaircira que passagèrement avant l'arrivée des pluies. Les Pays de Loire seront touchés en cours de matinée. Des Charentes au Centre et aux Ardennes, la pluie modérée ne fera son apparition qu'en fin de journée, voire en début de nuit.

Les régions les plus favorisées seront celles allant de la Méditerranée aux Alpes, à la région lyonnaise et à Midi-Pyrénées. Les brumes matinales se dissiperont assez vite, laissant une large place au soleil. Toutefois, de l'Aquitaine au Massif Central, des nuages élevés viendront perturber l'ensoleillement.

Les gelées faibles ne seront pas rares dans les vallées alpines ainsi que dans le Nord-Est. Mais dans la journée, le thermomètre remontera nettement en toute région, variant de 8 à 16 degrés du Nord au Sud.

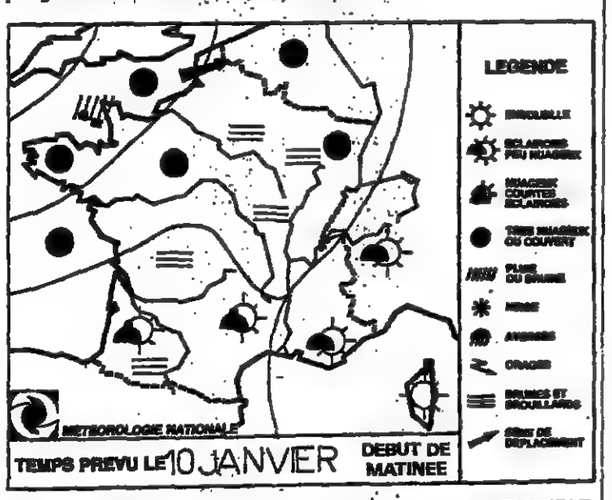

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 09-01-1988

Valeurs extrêmes relevées entre le 09-01 à 6 heures TU et le 09-01-1988 à 6 heures TU

FRANCE				ÉTRANGER									
AJACCIO	15	0	D	TOURS	7	7	P	LOS ANGELES	16	8	N		
BIARRITZ	12	10	C	TOULOUSE	10	10	P	LUXEMBOURG	4	-2	N		
BORDEAUX	13	11	P	POINTE-PITRE	20	22	A	MADRID	9	-1	D		
BOURGES	5	4	P					MARRAKECH	18	5	D		
BREST	12	11	P					MEXICO	25	8	B		
CAEN	8	8	P					MILAN	11	-3	B		
CHERBOURG	10	10	P					MONTRÉAL	-14	-20	*		
CLERMONT-FERR.	4	4	P					MOSCOU	1	-4	C		
DIJON	4	-3	P					NAIROBI	27	15	D		
GRENOBLE S-M-H	4	-3	D					NEW-YORK	-3	-8	*		
LILLE	6	3	P					OSLO	-4	-5	C		
LIMOGES	4	4	P					PALMA-DE-MAL.	15	2	D		
LYON	6	-3	C					PÉKIN	1	-9	D		
MARSEILLE-MAR.	9	-2	N					RIO-DE-JANEIRO	27	25	C		
NANCY	3	-4	C					ROME	14	7	D		
NANTES	13	11	P					SINGAPOUR	31	24	N		
NICE	15	4	D					STOCKHOLM	-2	-6	C		
PARIS-MONTS.	6	5	P					SYDNEY	27	20	D		
PAU	10	9	P					TOKYO	14	5	D		
PERPIGNAN	12	9	P					TUNIS	15	8	O		
RENNES	12	11	P					VARSOVIE	5	3	P		
ST-ÉTIENNE	5	2	P					VENISE	13	0	D		
STRASBOURG	7	-3	C					VIENNE	7	3	P		

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4654

HORIZONTALEMENT

I. Réserve de balles. Ne traîne pas en longueur. – II. Court sur le haricot. Des femmes qui souhaitent, plus que d'autres, ne pas avoir de mots avec autrui. – III. Qui pourrait bien être utile à celui qui a fait couler beaucoup d'encre. Composante principale de nombreux manteaux. – IV. N'est guère habitué au piment. Tribunal. Pas autre chose. Possessif. – V. Saisi en même temps que touché. S'intéresser à un problème de fonds. Partie d'une « carafe ». – VI. Pour celui qui a décidé de frapper un grand coup. Font beaucoup parler d'elles. Fait jouer certes, mais pas les petits. – VII. Adverbe. Tel que le courant passe. Permettent d'échapper à la volée. – VIII. Ont des troncs qu'il est préférable de ne pas couper. Utile pour qui désire créer des liens. Est petit *mais peut rapporter gros.* – IX. Eau. Spécialiste des conférences au sommet. Le fait d'avoir des oreilles ne l'empêche pas d'être sourd. – X. Etait capable de faire du mal à une mouche. Partie de bridge. Lieu de passages fréquents et nécessaires. Note. – XI. Peuvent porter des lunettes. Qui n'a donc plus rien à cacher. Est visible sur le pape. – XII. Limite le nombre des sorties. Pas de quoi se frotter les mains. Des pèlerins y reviennent régulièrement. – XIII. Où les bouquets ne sont pas faciles à cueillir. Est porté à l'emporter. – XIV. Condamné à conserver à tout *jamais les séquelles d'un choc.* Certains le recherchent d'autant plus qu'il est perdu. Est donc en mesure de faire des heureux. Chef de rayons. – XV. Agent de transmission. Prépare la « colle ».

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I													■		
II						■									
III										■					
IV				■					■			■			■
V				■							■				
VI							■						■		
VII			■					■					■	■	
VIII						■							■		
IX		■			■							■			
X			■			■							■		
XI						■			■		■				
XII				■						■					■
XIII	■					■	■	■							
XIV					■					■			■		
XV							■							■	

VERTICALEMENT

1. Il est en bonne place pour prendre du galon. En fuite mais pas en cavale. – 2. Est malheureux quand il ne trouve rien à se mettre sous la dent. Ceux-là aimeraient certainement avoir le don d'ubiquité. – 3. Oblige à montrer les dents. Etait haut placé. Qui peut donc être à l'origine de nombreux emplois. – 4. Peut être porté mais ne peut guère rapporter. Est idéal pour celui qui veut s'octroyer la part du lion. Toute en eau ou bien tout en terre. – 5. En voilà qui sont récompensés de leurs efforts antérieurs ! Avait plus que son mot à dire. – 6. Ramener à bon port. En fin de compte. – 7. Nuisible aux limaçons. On la tient souvent à l'écart. – 8. Ne font certes pas plaisir à voir. Parmi ce qu'il y a de mieux pour enflammer et embraser. Conjonction. – 9. Complique la tâche. Parfois brûlées à cause d'un manque d'attention. Résulte d'une action tout à fait naturelle. – 10. Sème en toutes saisons. Celui qui a l'eau à la bouche peut fort bien en avoir besoin. – 11. Point de rencontres. Constitue un cycle quand elle est petite. Rien d'étonnant à ce qu'il ait un tempérament de feu. – 12. Conduite à se plaindre. Grande comme une montagne. Creuses des sillons. – 13. *Mérite d'être vu.* Provoquait des scènes. – 14. A l'origine d'un travail fait sur le champ. Se fait parfois cruellement sentir. – 15. Entraîne une perte de qualité. Sa légèreté faisait qu'elle était facile à soulever. Trone les ténèbres.

Solution du problème n° 4653

Horizontalement

I. Saladiers. – II. Icare. Mie. – III. Cerisiers. – IV. Massue. – V. Irène. – VI. Roseraies. – VII. Es. Trêve. – VIII. Sou. Iris. – IX. Tartes. – X. Ere. Terre. – XI. Eden. Rias.

Verticalement

1. Sicaire. Tee. – 2. Ace. Rossard. – 3. Larmes. Orée. – 4. Ariane. Ut. – 5. Dessert. Et. – 6. Is. Ariser. – 7. Emettier. Ri. – 8. Rire. Eviers. – 9. Ses. Osés. Es.

GUY BROUTY.

A la suite d'une erreur technique, la rubrique mots croisés publiée dans nos premières éditions du numéro daté 9 janvier était inexacte, la grille ne correspondant pas à la définition des mots. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

Le Carnet du Monde

Naissances

– *Lilian et Yves HARDY,*

ont la joie d'annoncer la naissance de

Aurélien.

– Florence PIERRE
et Bernard LABADIE,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Marie,

Paris, le 30 décembre 1987.

Décès

– Mme Claire Iancaco-Cohen,
sa compagne,
Mme Elda Wortsmann,
sa sœur,
M. Angelo Cohen,
son frère,
Ses nombreux amis,
L'Association française des déportés-évadés des trains de la déportation (AFD-ETD),
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques COHEN,
engagé volontaire
(3e RMVE, Légion étrangère),
déporté-évadé,
membre du conseil de l'AFD-ETD,

survenu à Paris, à la suite d'une brève maladie, le 7 janvier 1988, dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques ont lieu, le lundi 11 janvier 1988, au cimetière parisien de Pantin. On se réunira à 10 heures, à l'entrée principale du cimetière, avenue du Général-Leclerc à Pantin, et, à 9 h 15, à la sortie de l'hôpital Lariboisière, boulevard de la Chapelle, Paris-10e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

14, rue Lamartine,
75009 Paris.
4, rue de La Tour-d'Auvergne,
75009 Paris.
AFD-ETD,
37, rue Gallieni,
92240 Malakoff.

– Le président de l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis,
Ses collègues,
L'ensemble des personnels,
Les étudiants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gérard COQUET,
agrégé de mathématiques,
docteur ès sciences,
professeur d'Université,
membre du Conseil scientifique,

survenu le 29 décembre 1987, à Valenciennes, à l'âge de quarante-neuf ans.

Selon les volontés du défunt, le corps a été incinéré le 2 janvier 1988, à Wattrelos dans l'intimité familiale.

CARNET DU *MONDE*
Tarif : la ligne H.T.
Toutes rubriques ..... 79 F
Abonnés ..... 69 F
Communicat. diverses ... 82 F
Renseignements : 42-47-95-03

– Bernard DURIN,
artiste-dessinateur,

est mort le 4 janvier 1988, à l'âge de quarante-sept ans.

L'ont aimé
Liliane, Luc et Gilles,
sa femme et ses enfants,
Jeanne Jeannicot,
sa mère,
Jacques Durin, Jacqueline, Karine et Isabelle,
son frère, sa belle-sœur et ses nièces,
Anne Sasso, Geneviève Manuel,
ses sœurs et leurs enfants,
Ses parents et amis.

Il repose désormais au cimetière parisien de Bagneux (92).

– La direction
Et le personnel de la Banque de réescompte et de placement,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Louisette KHOL,
directeur adjoint.

Une messe sera célébrée à sa mémoire le 13 janvier 1988, à 18 heures, en l'église Notre-Dame-des-Victoires, Paris-2e.

– M. et Mme *Jean-Marie Paintendre,*
et leurs enfants,
M. Noël Paintendre,
Les familles Paintendre, Thaury, Oddoux,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert PAINTENDRE,

survenu pieusement le 8 janvier 1988, dans sa quatre-vingt-sixième année, à Maisons-Laffitte.

Priez pour lui.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 12 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e, suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise. On se réunira à l'église.

29, rue de Sèvres,
75006 Paris.
5, place Wagram,
78600 Maisons-Laffitte.

– M. et Mme Jean-Louis Pingaud,
M. et Mme Bernard Pingaud,
M. et Mme Dubois-Pingaud,
ses enfants,
ses petits-enfants,
ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Danielle PINGAUD,
née Granger,

survenu le 4 janvier 1988, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

36, rue de Garches,
92420 Vaucresson,
4 *bis*, rue du Cherche-Midi,
75006 Paris.
52, rue Lhomond,
75005 Paris.

– Annie-Laurie Ponsard,
Guy Ponsard,
Sa femme Florence
Et leur fils Tristan,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre PONSARD,

survenu le 7 janvier 1988, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

L'inhumation aura lieu le mardi 12 janvier, à 11 h 30, au cimetière de Guermantes.

« ... Ses livres, disposés trois par trois, veillaient comme des anges aux ailes déployées et semblaient, pour celui qui n'était plus, le symbole de sa résurrection. »

167, boulevard Malesherbes,
75017 Paris.
6, impasse Sainte-Léonie,
75014 Paris.

Remerciements

– Mme Annie Lepin,
Frédéric Lepin,
son fils,
ne pouvant répondre aux si nombreuses marques de sympathie témoignées lors du décès de

M. Robert LEPIN,

expriment à tous leurs sincères remerciements.

– Mme André Mathivat,
Sa famille
Et ses amis,
profondément touchés de la sympathie qui leur a été témoignée lors du décès du

docteur André MATHIVAT,

expriment à tous leurs sincères remerciements.

Anniversaires

– Jean-Jacques HAGENDORF,

le 10 janvier 1978, quittait les siens, ils demandent une pensée à tous ceux qui l'ont aimé.

Avis de messes

– Une messe à l'intention de

Michèle LHEZ,
née Cassignol,

décédée le 1er janvier 1986, sera célébrée le mardi 12 janvier 1988, à 19 heures, en la chapelle Notre-Dame-de-la-Compassion, 2, boulevard d'Aurelle-de-Paladines, à Paris-17e.

Sciences

Un arrêt du Conseil d'Etat sur le synchrotron

La compétition entre Strasbourg et Grenoble tranchée en faveur de la capitale du Dauphiné

C'est en toute légalité que la source européenne de rayonnement synchrotron (ESRF) pourra être construite à Grenoble.

Ainsi a jugé, vendredi 8 janvier, le Conseil d'Etat. Ce dernier a en effet infirmé le jugement du tribunal administratif de Strasbourg qui, le 5 décembre 1985, avait annulé la décision prise par le gouvernement d'installer la machine à Grenoble plutôt qu'à Strasbourg.

Dans la querelle qui oppose, depuis *l'été 1984, les deux villes,* la capitale du Dauphiné avait déjà gagné, dans les esprits et sur le terrain : il était acquis pour tous que cette source de lumière – autour de laquelle les scientifiques européens devraient pouvoir travailler en 1993 ou 1994 – serait construite sur le polygone scientifique de Grenoble. Le chef-lieu de l'Isère vient donc de confirmer cette victoire sur le plan juridique.

En choisissant de manière *« irrévocable »* Grenoble au lieu de Strasbourg en septembre 1984, M. Laurent Fabius, alors premier ministre, avait suscité la colère des scientifiques et des élus alsaciens. Pour les uns et les autres, la prise de position du gouvernement constituait, en effet, une rupture du contrat de plan Etat-région, signé le 28 avril 1984, qui promettait de défendre la candidature de Strasbourg pour cet équipement. S'insurgeant contre ce *« manquement à la parole donnée »*, les collectivités locales avaient porté l'affaire devant le tribunal administratif de Strasbourg, qui leur avait donné raison, arguant d'un *« excès de pouvoir »* du gouvernement en la matière.

Le ministre chargé du plan et de l'aménagement du territoire avait aussitôt riposté en déposant, en décembre 1985, un recours en Conseil d'Etat, lequel vient de trancher en rejetant la requête présentée par les collectivités locales alsaciennes.

Le Conseil d'Etat s'est d'abord estimé *« compétent »* pour juger d'une telle question, considérant que *« la décision du premier ministre* [M. Fabius] *était « détachable » de la conduite de la négociation engagée à l'échelon européen »* (1). Se prononçant ensuite sur le fond du litige, il a *« opposé aux prétentions »* des requérants *« la jurisprudence traditionnelle, en vertu de laquelle il n'est pas possible de se prévaloir de la violation d'un contrat pour demander au juge administratif l'annulation d'un acte unilatéral de l'administration »*.

Cette décision, précisent les sages du Palais Royal, *« laisse ouverte la possibilité pour la région Alsace, si elle s'y croit fondée, d'invoquer la violation du contrat de plan et de demander réparation du préjudice qui lui aurait été causé »*. En d'autres termes, faute de pouvoir se targuer de l'installation sur son sol du synchroton, l'Alsace pourra toujours demander à l'Etat des dommages et intérêts pour des promesses non tenues.

E. G.

(1) Dans les discussions sur l'implantation du synchrotron – une fois acquis que ce serait en France, – *« les Européens préféraient Grenoble »*, avait souligné M. Hubert Curien, alors ministre de la recherche (*le Monde* du 2 avril 1985). Le projet associe aujourd'hui plusieurs pays européens – la France, la République fédérale d'Allemagne (les principaux bailleurs de fonds), l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Espagne, la Suisse, le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède – qui se sont engagés à apporter les 3,6 milliards de francs nécessaires au financement de la machine.

● **Des physiciens allemands ont approché le zéro absolu.** – Des physiciens de l'université de Bayreuth (RFA) ont établi un nouveau record de froid en portant un morceau de cuivre à la température de 12 millionnièmes de degré au-dessus du zéro absolu (– 273,15° Celsius). Le zéro absolu est la limite ultime des basses températures. Dans une description classique, il correspond à *une situation où tous les atomes* seraient immobiles – la température mesurant l'énergie moyenne d'agitation des atomes. La mécanique quantique change cette vision des choses, mais ne remet pas en cause l'existence de cette limite basse des températures qu'est le zéro absolu.

Il faut signaler que des « températures de spin » encore beaucoup plus proches du zéro absolu ont déjà été obtenues. Mais il s'agit là d'une notion différente de température. Dans ces expériences, on « gèle » seulement certains mouvements des atomes, sans s'occuper des autres *alors que dans l'expérience de Bayreuth* on a pris en compte tous les types de mouvement possibles.

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

Chronologie

ÉTRANGER

2-4. – **CAMBODGE** : La rencontre entre le prince Norodom Sihanouk et M. Hun Sen, premier ministre du régime provietnamien de Phnom-Penh, à Fère-en-Tardenois, près de Paris, est accueillie comme la première ouverture sérieuse vers un règlement du conflit cambodgien depuis l'occupation du Cambodge par l'armée vietnamienne en janvier 1979 (du 2 au 8, 11, 12, du 16 au 19 et 24).

3-4. – **NICARAGUA** : Des négociations indirectes entre le gouvernement sandiniste et la Contra s'engagent à Saint-Domingue par l'intermédiaire de Mgr Obando, archevêque de Managua. Elles se poursuivent le 21 sans succès (3, 4, 6-7, 12, du 15 au 18, 22, 23, 24 et 26).

4-5. – **CEE** : *Le conseil européen de Copenhague s'achève sur un échec.* Les Douze n'ayant pas réussi à s'entendre sur la maîtrise des dépenses agricoles, la réforme budgétaire de la Communauté est renvoyée à un sommet extraordinaire en février à Bruxelles (du 1er au 12).

5. – **FIDJI** : Le général *Rabuka, auteur des coups d'Etat des* 14 mai et 25 septembre, remet le pouvoir aux civils. Ratu Sir Penaia Ganilau, ancien gouverneur général, devient président de la République et Ratu Sir Kamisese Mara, premier ministre de 1970 à avril 1987, forme, le 9, un gouvernement intérimaire chargé de préparer une nouvelle Constitution et d'organiser des élections (10 et 11).

5. – **POLOGNE** : Le Parlement autorise le gouvernement à mettre en pratique un plan de réformes économiques et politiques, très peu différent de celui qui n'avait pas recueilli l'approbation de la majorité des inscrits lors du référendum du 29 novembre (2, 3, 8 et 17).

6. – **BANGLADESH** : Le président Ershad dissout le Parlement. L'opposition, qui a lancé le 10 novembre une campagne pour obtenir la démission du chef de l'Etat, décide de boycotter les élections fixées au 28 février (5, 8, 12, 27-28 et 30/XII, 3-4/I).

6. – **MAURITANIE** : Trois officiers membres de l'ethnie toucouleur sont fusillés. Accusés de complot, ils avaient été condamnés à mort le 3 (5 et 8).

7-10. – **ÉTATS-UNIS-URSS** : M. Mikhaïl Gorbatchev, après avoir *rencontré Mme Margaret Thatcher* lors d'une brève escale près de Londres, se rend à Washington pour sa première visite officielle aux Etats-Unis et le troisième sommet avec M. Ronald Reagan. MM. Reagan et Gorbatchev signent le 8 le traité sur l'élimination des missiles intermédiaires : bien qu'il ne porte que sur 4 % des arsenaux nucléaires, il est qualifié d'« *historique* », car c'est le *premier accord de véritable désarmement* de l'ère nucléaire. La déclaration finale en envisage d'autres et prévoit un quatrième sommet au printemps 1988 à Moscou (du 2 au 19).

9. – **HAITI** : Le général Namphy fixe au 17 janvier les nouvelles élections générales, que les quatre *principaux candidats à la présidence* appellent à boycotter (du 1er au 18, 22, 29 et 30).

10-12. – **FRANCE-AFRIQUE** : L'accroissement de la dette, la baisse de la valeur des matières premières et le conflit tchado-libyen sont au centre des débats du quatorzième sommet franco-africain, réuni à Antibes. Paris rejette la transformation des prêts en dons, souhaitée le 1er par un sommet extraordinaire de l'OUA consacré à la dette africaine (28/XI, 2 et du 10 au 15).

11. – **ESPAGNE** : L'explosion d'une voiture piégée devant une caserne de la garde civile, à Saragosse, fait onze morts, dont cinq enfants. Deux cent mille personnes manifestent, le 13, dans la capitale aragonaise, contre l'organisation séparatiste basque ETA, qui revendique, le 14, cet attentat (du 12 au 16).

12. – **FRANCE-RFA** : M. Jacques Chirac affirme à l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) que l'engagement militaire de la France serait « *immédiat et sans réserve* » en cas d'attaque contre l'Allemagne fédérale (du 13 au 16).

13. – **BELGIQUE** : Aux élections législatives, le Parti social-chrétien flamand (CVP) de M. Wilfried Martens, premier ministre depuis décembre 1981, n'obtient que 43 (– 6) des 212 sièges. Les *vainqueurs sont, en Wallonie*, le Parti socialiste francophone (PS), avec 40 sièges (+ 5) et, en Flandre, le Parti libéral flamand (PVV), avec 25 sièges (+ 3). Bien que la coalition entre sociaux-chrétiens et libéraux conserve une courte majorité, M. Martens présente, le 14, sa démission. Plusieurs semaines devraient être nécessaires pour former un nouveau gouvernement (5, 9, 12, 15, 16, 17, 20-21 et 30).

14. – **FRANCE-GRANDE-BRETAGNE** : *Les ministres de la* défense français et britannique envisagent la construction en commun d'un missile air-sol préstratégique. C'est le premier projet important de coopération franco-britannique en matière nucléaire (16).

14. – **PÉTROLE** : *Les treize* pays de l'OPEP, réunis à Vienne depuis le 9, finissent par s'entendre pour défendre le prix officiel moyen de 18 dollars par baril. Mais les dissensions apparues entre les pays arabes du Golfe et l'Iran font douter de l'application de cet accord, que l'Irak a une nouvelle fois refusé de *signer* : les cours *chutent en une* semaine aux environs de 15 dollars *le baril* (4, 9, *11, du 13 au 19*, 23 et 31).

14-16. – **ROUMANIE** : Le président Ceausescu annonce devant la conférence nationale du PC quelques *mesures symboliques* pour améliorer le sort de la population, *alors que plusieurs manifestations* de protestation ont suivi les émeutes du 15 novembre à Brasov (5, 8, 9, et du 15 au 18).

15. – **ÉTATS-UNIS** : M. Gary Hart se lance à nouveau dans la course à l'investiture démocrate *pour l'élection présidentielle de* 1988, après avoir dû y renoncer le 8 mai (17, 27-28 et 30).

16. – **CORÉE DU SUD** : M. Roh Tae Woo, candidat du pouvoir, remporte, avec 35,9 % des voix, la première élection présidentielle au *suffrage direct depuis* 1971. Il succédera en février à M. Chun Doo Hwan, *ancien général comme lui*. La rivalité entre M. Kim Young Sam (27,5 % des voix) et M. Kim Dae Jung (26,5 %) a empêché la victoire de l'opposition, qui dénonce des fraudes électorales (4, 10, du 13 au 23 et 30/XII, 2/I).

16. – **ITALIE** : A Palerme, le procès contre la *Mafia*, commencé en février 1986, s'achève par dix-*neuf condamnations à la réclusion à* perpétuité (18).

17. – **TCHÉCOSLOVAQUIE** : M. Gustav Husak, secrétaire général du PC depuis avril 1969, est remplacé par M. Milos Jakes, qui se présente comme un gestionnaire orthodoxe et ne laisse pas prévoir de larges réformes (du 18 au 21 et 25).

20. – **ÉTATS-UNIS** : Le groupe pétrolier Texaco, qui avait dû se déclarer en faillite le 12 avril en raison d'un différend avec son concurrent Pennzoil, accepte un compromis qui l'oblige à payer à ce dernier 3 milliards de dollars d'indemnités au lieu des 10,5 milliards prévus (22/XII et 2/I).

20. – **PHILIPPINES** : Le naufrage du *ferry Dona-Paz* fait au moins mille cinq cents morts, après une collision en pleine nuit, dans le détroit de Tablas, avec le pétrolier *Victor* (du 22 au 25).

22. – **ISRAËL** : Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte, par 14 voix et 1 abstention (Etats-Unis), *une résolution « déplorant les pratiques »* de l'armée israélienne dans *les territoires occupés, où vingt-trois* jeunes Palestiniens ont été tués par balles du 9 au 22, lors de manifestations spontanées dont la répression violente a suscité de vives critiques dans le monde. Après une grève générale, observée le 21 par les Arabes israéliens comme par les habitants des territoires occupés, plus d'un millier de Palestiniens sont arrêtés les 23 et 24. Des dizaines d'entre eux sont ensuite condamnés par les tribunaux militaires à quelques mois de prison (8, 9 et à partir du 12).

22-23. – **FRANCE-DJIBOUTI** : M. François Mitterrand se rend en visite officielle à Djibouti. Après être monté à bord du porte-avions *Clemenceau*, il affirme que la présence de la flotte française en mer d'Oman « *ne fait pas partie des négociations* » avec l'Iran (du 20 au 25).

23. – **ESPACE** : *Un nouvel* équipage, parti le 21, vient remplacer celui qui était à bord de la station orbitale soviétique Mir. Youri Romanenko, l'un des deux cosmonautes qui regagnent la Terre le 29, établit, avec 326 jours, un nouveau record de durée dans l'espace (22, 23, 25, 27-28, 30 et 31).

24. – **IRAN-IRAK** : *Le Conseil* de sécurité de l'ONU adopte une « *déclaration* » déplorant « *la lenteur des consultations* » sur l'application de la résolution 598 exigeant un cessez-le-feu, alors que, entre le 6 et le 25, une vingtaine de pétroliers ont été victimes d'attaques iraniennes ou irakiennes et que, du 20 au 22, des combats au sud du front auraient fait 5 000 morts (du 4 au 8, *10 et du 12 au 28/XII, 1er/I*).

24. – **PAYS-BAS** : Mort de Joop den Uyl, premier ministre socialiste de 1973 à 1977 (26).

28. – **LIBYE-TUNISIE** : Les relations diplomatiques entre Tunis et Tripoli, rompues en septembre 1985, sont rétablies (20-21, 22 et 30).

29. – **AFGHANISTAN** : Les troupes soviéto-afghanes parviennent, après trois semaines de violents combats, à briser le siège de Khost, ville proche du Pakistan, *assiégée par la résistance depuis* 1979 (9, 22 et du 24/XII au 4/I).

29. – **ÉTATS-UNIS-MEXIQUE** : Le Trésor américain propose un plan d'allégement de la *dette extérieure du Mexique*, qui s'élève à 105 milliards de dollars ; les *banques créditrices internationales*, qui accepteraient une dépréciation d'environ 50 % de leurs créances, pourraient les échanger contre des *obligations mexicaines*, d'une durée de vingt ans, gagées sur le Trésor des *Etats-Unis* (31).

29. – **FMI** : Le Fonds monétaire international annonce la création d'un nouveau fonds, doté de 8,4 milliards de dollars, qui permettra d'aider soixante-deux pays, les plus pauvres du monde (30).

29. – *YÉMEN DU SUD* : *Cinq* anciens dirigeants partisans de l'ex-président Ali Nasser, condamnés à mort le 12, sont exécutés (15 et 29/XII, 2/I).

30. – **ZIMBABWE** : M. Robert Mugabe, premier ministre depuis l'indépendance en 1980, est proclamé président de la République, après la signature, le 22, d'un « pacte d'unité » entre son *parti*, la ZANU, et la ZAPU de M. Joshua Nkomo, son vieux rival *politique*, qui est nommé vice-président du parti unique (24 et 25/XII, 1er, 2 et 5/I).

CULTURE

1er. – Ouverture de l'exposition-spectacle « Cités-Cinés » à la Grande Halle de La Villette (3 et 18).

1er. – Raoul Mille, pour *les Amants du paradis* (Grasset), obtient le prix Interallié (2).

4. – Mort de Rouben Mamoulian, cinéaste américain (8 et 9).

7. – *Don Giovanni* de Mozart, mis en scène par *Giorgio Strehler* et sous la direction musicale de Riccardo Muti, ouvre la saison de la Scala de Milan (15).

10. – Le nouveau musée d'art moderne de Saint-Etienne est inauguré par M. François Léotard (12).

10. – Le prix Louis-Delluc est attribué exceptionnellement à deux films de réalisateurs chevronnés : *Au revoir les enfants*, de Louis Malle et *Soigne ta droite*, de Jean-Luc Godard (12 et 30).

10. – Mort de Jascha Heifetz, violoniste américain (12 et 13-14).

14. – Mort de Copi, Argentin vivant à Paris, dessinateur, écrivain, homme de théâtre (15).

17. – Mort de Marguerite Yourcenar, seule femme de l'Académie française, dans l'île des Monts-Déserts, aux Etats-Unis, où elle habitait depuis quarante ans (19, 20-21 et 25).

22. – La loi sur les enseignements artistiques et la loi de programme sur le patrimoine monumental sont définitivement votées par le Parlement (18, 20-21 et 24).

Décembre 1987 dans le monde

La chronologie paraît le deuxième dimanche de chaque mois.
Les chiffres entre parenthèses indiquent
la date du numéro du Monde où est rapporté l'événement cité.

par ÉDOUARD MASUREL

La chute du dollar

Le 3, les grandes banques centrales européennes abaissent leur taux directeur : en RFA, le taux d'escompte est ramené de 3 % à 2,5 % et en France le taux d'intervention passe de 8 % à 7,75 %. Cette action concertée *n'a aucun effet positif sur le marché des changes* : le dollar reste *orienté à la baisse* et cette tendance s'aggrave, le 10, après l'annonce du déficit commercial des Etats-Unis pour octobre, qui, avec 17,63 milliards de dollars, est le plus élevé de l'année.

Le 16, est rendu public un appel solennel lancé par trente-trois économistes internationaux, qui affirment redouter « *un troisième krach aux effets dévastateurs* » si des mesures radicales ne sont pas prises pour remédier aux grands déséquilibres mondiaux.

Le 22, le Congrès américain vote définitivement la loi de finances pour l'année 1987-*1988*, qui prévoit des mesures permettant de réduire le déficit budgétaire de 30 milliards de dollars.

Le 23, dès la signature du budget américain par M. Reagan, les sept principaux pays industrialisés publient une déclaration affirmant qu'« *une baisse supplémentaire du dollar* » serait « *contreproductive* » pour la croissance mondiale. Mais le dollar *poursuit sa chute : le 31*, alors qu'un an auparavant il valait 6,44 F, 1,94 DM et 160 yens, il atteint 5,34 F à Paris et ses plus bas niveaux historiques à Bonn (1,67 DM) et à Tokyo (121 yens). Les marchés boursiers *terminent eux aussi l'année* très affectés : Paris affiche 29,5 % de baisse en un an, Francfort, 36 %, mais New-York, Londres et Tokyo réussissent à conserver 2 %, 8 % et 14,6 % de hausse (du 2/XII au 4/I).

FRANCE

2. – Thierry Paulin, arrêté le 1er, avoue l'assassinat de vingt et une vieilles dames à Paris depuis 1984 (3, 4, 5, 8 et 17).

2-3. – Deux dirigeants du PS du Rhône, proches de M. Charles Hernu, sont inculpés à Lyon dans l'affaire de fausses factures découverte en novembre. Huit responsables de société sont aussi inculpés les 8 et 10. D'autre part, les trois personnes écrouées dans l'affaire de Radio-Nostalgie sont remises en liberté le 15 (du 2 au 7, 10, 11, 12, 17 et 20-21).

2-6. – Les débats du vingt-sixième congrès du PCF, réuni à *Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis)* attestent un accord quasi unanime avec la direction du parti, qui est très peu modifiée. M. Georges Marchais est réélu secrétaire général avec 99,05 % des voix (du 2 au 9).

4. – M. Jacques Chirac obtient la confiance des députés par 295 voix contre 282. Dans sa déclaration de politique générale, le 3, il avait *annoncé le relèvement de 10 % du* prix du tabac au 1er avril 1988 ainsi que d'autres mesures plus limitées en faveur de la Sécurité sociale. Les *comptes prévisionnels, publiés le 21*, annoncent un déficit moins élevé que prévu : *4,1 milliards de francs* fin 1987 et 19,2 milliards en 1988 (du 2 au 5, 10, 11, du 17 au 24 et 29).

4. – L'Assemblée générale de l'ONU réaffirme le droit du peuple de Nouvelle-Calédonie à l'indépendance par 69 voix contre 29 et 47 abstentions. Paris se félicite que la résolution ait perdu 20 voix en un an (6-7).

4-5. – Le premier « Téléthon » organisé par *Antenne 2* permet de recueillir plus de 200 millions de francs en vingt-huit heures pour la recherche sur les myopathies (8 et 16).

6. – M. Jean-Marie Le Pen, empêché d'atterrir à la Martinique par des manifestants hostiles, regagne Paris après avoir refusé de débarquer en Guadeloupe (du 6 au 9, 13-14 et 25).

7. – Une vingtaine de personnes, présumées membres ou sympathisantes des Moudjahidines du peuple (opposition armée au régime iranien), sont interpellées par la police. L'expulsion vers le Gabon, le 8, de douze Iraniens et trois Turcs d'origine kurde, dont plusieurs ont le statut de réfugié politique, suscite de nombreuses protestations, en particulier du PS et d'organisations humanitaires françaises et étrangères (du 8 au 18, 22, 24, 27-28, 29 et 31/XII, 1er/I).

7-8. – M. Chirac se rend en visite officielle dans le Nord-Pas-de-Calais (du 6 au 10).

8. – La loi relative à la mutualisation du Crédit agricole est définitivement votée. Les socialistes saisissent le Conseil constitutionnel (1er, 3, 10 et 13-14).

9. – Aux élections prud'homales, 54,10 % des salariés s'abstiennent, contre 41,39 % en décembre 1982. FO, avec 20,44 %, progresse de 2,66 % ; la CGT (36,45 %), la CFDT (23,02 %) et la CFTC (8,30 %), restent stables ; la CGC, avec 7,41 %, perd globalement 2,23 %, mais 12 % dans la section encadrement (1er, 3, du 5 au 12, 18, 23 et 26).

9. – A l'issue de sa deuxième rencontre avec les chefs des cinq grands partis, M. Chirac annonce qu'un projet de loi sur le financement des partis politiques, tenant compte des « *points de convergence* », va être préparé afin d'être soumis au Parlement lors d'une session extraordinaire au début de 1988 (8, 10, 11, 12, 15 et 29).

9. – M. Alexandre Léontieff (RPR) est élu président du gouvernement de Polynésie. Après une scission au sein du RPR local, il s'était allié à l'opposition pour renverser le gouvernement de M. Jacky Teuira (RPR), proche de M. Gaston Flosse, secrétaire d'Etat chargé du Pacifique sud (du 3 au 11, 15, 18, 23 et 26).

10. – La proposition de résolution de mise en accusation de M. *Christian Nucci devant la Haute* Cour est définitivement votée par le Sénat. Une commission de cinq magistrats de la Cour de cassation est chargée d'instruire le dossier (3, 9, 12, 13-14, 19, 20-21 et 24).

10. – La Cour de cassation dessaisit le juge Grellier du dossier concernant M. Michel Droit, inculpé le 27 octobre de forfaiture. Cette décision suscite une vive émotion dans la magistrature, au moment où est discuté au Parlement un projet de loi qui réduit les pouvoirs des juges d'instruction (du 11 au 19, 23, 24 et 31).

11. – MM. Jacques et Pierre Chaumet, incarcérés depuis le 13 juin, sont remis en liberté. Ils ont été inculpés le 4 d'exercice illégal de la profession de banquier (3, du 13 au 16, 19 et 23).

12. – L'obstruction pratiquée par les *députés communistes* ralentit l'examen du projet de changement de statut de la régie Renault. M. Chirac exclut, le 15, d'engager la responsabilité du gouvernement sur ce texte et finit par annoncer, le 20, que la discussion en est « *reportée à la session de printemps* », après le refus de M. Mitterrand de l'inscrire à l'ordre du jour de la session extraordinaire de janvier (10, 12 et du 15 au 22).

14. – Mme Michèle Barzach transmet à la justice le dossier du Comité français d'éducation pour la santé. Le docteur Bernard Serrou, membre du comité central du RPR, avait été démis le 10 novembre de ses fonctions de délégué général après qu'un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales eut mis en cause sa gestion (4, 5 et du 13 au 19).

15. – M. René Monory rend public un plan pour l'avenir de l'éducation qui prévoit de 25 à 28 milliards de francs de dépenses nouvelles sur cinq à sept ans (5, 8, 11, 16, 18 et 19/XII, 2/I).

15. – En novembre, le déficit du commerce extérieur a été de 700 millions de francs, le nombre de chômeurs a diminué de 1 % et les prix ont augmenté de 0,1 % (17, 18, 24 et 31).

15. – Mort de Pierre Massé, commissaire général au Plan de 1959 à 1966 (16 et 17).

17. – Les évêques publient une déclaration sur l'élection présidentielle. Redoutant les « *affrontements stériles* » comme « *l'indifférence des citoyens* », ils souhaitent l'ouverture d'un « *débat démocratique* » sur les grandes questions de société (18 et 19).

19-20. – Seize lois sont définitivement votées, dont celles relatives au nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie, à la réforme de l'instruction judiciaire, à la répression du trafic de drogue, à l'unification du MATIF et du marché à terme des marchandises, ainsi qu'à la réforme de la Bourse. Une session extraordinaire, du 21 au 23, permet l'adoption définitive de onze autres textes de loi, dont celui facilitant la transmission des entreprises (du 2 au 7, du 9 au 18 et du 20 au 25).

22. – Des informations sur des détournements d'armes françaises vers l'Iran après le changement de majorité en mars 1986 sont publiées par *le Monde*, puis, le 23, par *le Matin*. Le 15, M. André Giraud a limogé le PDG de la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE), tandis que, dans l'affaire Luchaire, ont été inculpés, le 17 et le 21, deux dirigeants de la société et un ancien chargé de mission au cabinet de M. Charles Hernu (4 et du 16 au 26).

22. – M. Yeiwéné Yeiwéné, vice-président du FLNKS, est écroué en raison de propos considérés comme une « *provocation au meurtre* ». Après de vives protestations en Nouvelle-Calédonie et en métropole, le parquet fait appel, et M. Yeiwéné est remis en liberté le 28 (9, 12, 17, du 23 au 26 et 29).

22. – Au conseil régional de Champagne-Ardenne, où M. Bernard Stasi, président UDF-CDS, ne dispose que d'une majorité relative en raison de son refus de toute alliance avec le Front national, les élus socialistes, en ne participant pas au scrutin, permettent l'adoption du budget de la région, alors que, le 16, la majorité du bureau exécutif national du PS, en désaccord avec M. Lionel Jospin, leur avait demandé de voter contre (10, 11, 12, du 16 au 25, 29, 30 et 31).

23. – Ignacio Pujana Alberdi, un des chefs présumés de l'organisation séparatiste basque espagnole ETA militaire, est arrêté à Angoulême (29 et 30).

24. – Une collision entre deux rames de RER à Issy-les-Moulineaux fait un mort et quinze blessés (25, 26, 29 et 30).

30. – Le Conseil constitutionnel, qui avait été saisi par les socialistes de la loi de finances pour 1988, définitivement votée le 18, annule un article prévoyant une « *amende fiscale égale au montant des revenus divulgués* » pour toute personne qui publierait les revenus d'un contribuable (8, 19, 23 et 27-28/XII, 1er/I).

30. – Le patronat et les syndicats, sauf la CGT, concluent un accord sur la nouvelle convention d'assurance-chômage. Le déficit prévu de l'UNEDIC (15 milliards de francs fin 1989) sera résorbé, en partie, grâce à l'augmentation des cotisations, de 0,16 % pour les employeurs comme pour les salariés. Le gouvernement, qui s'est engagé à soutenir financièrement les efforts des partenaires sociaux, obtient que l'UNEDIC participe à l'effort pour le reclassement et la formation des demandeurs d'emploi (22 et du 29/XII au 1er/I).

31. – M. Mitterrand, présentant ses vœux aux Français, évoque trois « *rendez-vous* » pour 1988 : la paix, l'Europe, l'élection présidentielle. Il conclut en affirmant : « *Pendant les mois qui viennent (...), votre confiance m'aidera* » (2/I).

1987 en « Folio »

A la mi-février, les douze chronologies mensuelles de 1987 paraîtront en livre, comme l'année *dernière, chez Gallimard*, dans la collection de poche « Folio-Actuel », avec une préface d'André Fontaine, et augmentées d'un index *détaillé*.

Un choix d'enquêtes et de reportages

- **FRANCE** : La réglementation de la procréation artificielle (2).
- **CAMPUS** : Les débouchés de l'architecture (3).
- **ÉTATS-UNIS** : Les immigrés clandestins (3).
- **FRANCE** : Charles Hernu, de Greenpeace aux « affaires » (3 et 4).
- **MAGAZINE** : Etat de fête (4).
- **AFFAIRES** : Bouygues, l'envers du béton (5).
- **FRANCE** : Rénovation ou *révolution à la Bibliothèque* nationale (6-7).
- **ÉTHIOPIE** : Les menaces de famine en Erythrée et au Tigré (9).
- **FRANCE** : Les maths en péril (10).
- **IRAK** : Economie de guerre (13-14).
- **FRANCE** : Itinéraires de Jean-Marie Le Pen (17).
- **VILLE AU FUTUR** : Nantes (17).
- **JAPON** : Gérer la prospérité (18).
- **FRANCE** : La SNCF, un an après la grève (18 et 19).
- **AFFAIRES** : Les jouets américains attaquent (19).
- **ÉCONOMIE** : Bilan 1987 (22).
- **MÉDECINE** : SIDA et grossesse (23).
- **VENTES D'ARMES** : Hypocrisie générale (24).
- **BULGARIE** : Réformes tous azimuts (25).
- **FRANCE** : Noël à la prison de Fresnes (26).
- **VIETNAM** : Vent de changement (26).
- **FRANCE** : Maisons de la culture en crise (27-28).
- **ÉCONOMIE** : Les marchés financiers en 1987 (29).
- **TÉLÉVISION** : La vague des feuilletons américains (31).

La forte rechute de Wall Street

Le Dow Jones a baissé de 6,8 %

Vendredi en fin d'après-midi, la Bourse de Wall Street a éprouvé une sérieuse défaillance, l'indice Dow Jones perdant plus de 140 points pour revenir à 1 910, soit un recul de 6,8 %.

Les cours montaient régulièrement, depuis le début de la semaine, dopés par la remontée du dollar. Mais la reprise était apparemment fragile, puisqu'il a suffi de quelques rumeurs pessimistes pour faire retomber le soufflé. Parmi ces rumeurs, deux ont joué un rôle important. Celle d'un énorme déficit commercial en novembre, qui serait annoncé le 15 janvier (les prévisions vont pourtant dans le sens contraire) et des projections basées sur les documents officiels de la Maison Blanche montrant que le déficit budgétaire pourrait remonter de 148 à 158 milliards de dollars durant l'exercice budgétaire 1988 (1er octobre 1987-30 septembre 1988) et à 167 milliards en 1989. Ce chiffre de 167 milliards dépasserait de 31 milliards le niveau maximum du déficit prévu par la loi Gramm-Rudman-Hollings (136 milliards). En outre, la diminution du chômage en décembre (5,8 % de la population active le taux le plus bas depuis 1979) fait douter les opérateurs de la possibilité d'une baisse des taux d'intérêt : l'activité économique n'a vraiment pas besoin d'être stimulée.

Au-delà de ces rumeurs et de ces doutes, quelque chose inquiète sourdement les milieux financiers outre-Atlantique : la reprise lente de l'inflation qui contraste nettement avec les faibles hausses de prix en Europe et au Japon. Une hausse des taux d'intérêt pourrait s'ensuivre, qui provoquerait un ralentissement de la croissance.

Comme l'explique M. Stephen Marris, ancien conseiller économique du secrétariat général de l'OCDE actuellement associé de l'« Institute for International Economics » de Washington, et signataire de l'appel récent des trente-trois experts pour une solution à la crise (*le Monde* du 17 décembre 1987), tout le problème est de savoir à quel moment les effets de la dévaluation du dollar sur les prix américains se feront sentir.

En principe, cette dévaluation doit pousser à la hausse les prix domestiques, qui ont tendance à s'aligner sur les prix des importations, automatiquement renchéris. Aux Etats-Unis, un tel processus de contagion prend habituellement deux ans. Cette fois-ci, on constate un retard. Celui-ci aurait deux raisons : les prix du pétrole sont un peu retombés, et surtout, les exportateurs sur les Etats-Unis ont pu maintenir leurs prix en comprimant des marges bénéficiaires tout à fait extraordinaires. Mais maintenant, ces exportateurs, notamment les Japonais, commencent à relever leurs tarifs. Par ailleurs, on note des relèvements de prix dans certains secteurs de l'industrie stimulés par la baisse du dollar et actuellement en pleine surchauffe, à la limite de leur capacité de production : chimie lourde, textiles de base, pâte à papier, etc... En fait, note Stephen Marris, cela fait douze mois que les prix montent aux Etats-Unis, l'inflation étant passée de 2,2 % en 1986 à plus de 4 % en 1987. Certes, les salaires montent moins vite, et depuis un an, les revenus réels plafonnent. Mais il existe un délai de douze à dix-huit mois entre mouvements de prix et évolution des salaires. Ainsi, deux facteurs inflationnistes seraient à l'œuvre outre-Atlantique.

Les taux d'intérêt, eux, ne bougeraient pas pendant plusieurs mois, mais aux premiers signes d'inflation, ils monteraient par manque de confiance et pour rassurer les prêteurs étrangers (comme pendant l'été 1987). En outre, il est très probable que la Réserve fédérale donnera la priorité à la lutte contre l'inflation et non au maintien de la croissance, chère au président Reagan.

Tout ceci peut expliquer qu'à Wall Street, on puisse prendre peur par avance. Les marchés boursiers anticipent parfois assez bien les grandes tendances économiques. Actuellement, certains indicateurs s'allument comme des avertisseurs.

FRANÇOIS RENARD.

Les incertitudes de l'économie américaine

(Suite de la première page.)

Commandée par la Maison Blanche au lendemain du krach du mois d'octobre, l'étude de Nicholas Brady était attendue avec la plus grande impatience, car le caractère inéluctable d'une réforme des marchés rend les opérateurs financiers et les grandes industries de plus en plus nerveux. Sûr de lui, paroles et gestes précis, M. Brady commence, tambour battant, la présentation de ses conclusions : *« La cassure du mois d'octobre peut être liée au manque de synchronisation entre les différentes composantes du marché, alors que les instances de surveillance, conçues en d'autres temps pour chaque place séparément, n'ont pas été en mesure de répondre avec efficacité aux pressions qui s'exerçaient entre les différentes places »*, affirme-t-il d'emblée. *« De nombreux experts – professionnels, politiques et universitaires – n'ont pas entièrement compris que les marchés américains et internationaux étaient devenus, en réalité, un seul marché, où 300 000 terminaux d'ordinateur fonctionnent en permanence »*, poursuit-il, soulignant que l'apparition d'un seul gigantesque marché mondial, géré en temps réel par l'ordinateur et les liaisons par satellite, constitue la véritable nouveauté de cette fin de siècle et la raison essentielle d'une réforme.

Aussi la commission Brady recommande-t-elle quatre changements :

1. – Une seule instance devrait-être chargée de coordonner et de contrôler les composantes essentielles du fonctionnement des marchés, notamment celles qui peuvent influencer plusieurs places en même temps. A cette fin, l'unification des systèmes de liquidation des transactions paraît fondamentale, car elle pourrait réduire les risques financiers.

2. – Les variations des cours devraient être coordonnées entre les différentes places, afin de réduire la possible spéculation. Cela ne signifie pas que New-York et Chicago devraient afficher les mêmes cotes à tout instant. Mais l'unification électronique des marchés requiert une harmonisation des marges.

3. – Les mécanismes destinés à parer aux défaillances et à rompre les mouvements négatifs au moment où ceux-ci se dessinent (*« circuit breaking mechanisms »*) devraient être définis à l'avance et appliqués partout à la fois, car les différences entre les « niveaux d'alarme » à New-York et à Chicago ne conviennent plus à un marché unifié. A cette fin, le rapport suggère la mise en place d'une structure de surveillance capable de rendre une image instantanée et fidèle de l'ensemble des tendances à travers le marché.

4. – La tâche de surveiller l'ensemble des flux financiers (banque et Bourse) devrait être confiée à la Réserve fédérale, car celle-ci dispose de moyens adéquats pour comprendre les événements et agir en temps utile.

Crainte des milieux d'affaires

Répondant à des questions, M. Brady a souligné que son rapport ne suggère pas un renforcement des contrôles fédéraux sur les places boursières, mais simplement une refonte des contrôles. En ce qui concerne les « mécanismes de rupture », M. Brady explique qu'il serait utile de trouver des voies susceptibles d'explorer l'ensemble du système à la recherche de moyens de correction avant d'abandonner un titre à son sort. *« Dans la pratique, cela veut dire qu'il est nécessaire d'interroger tous les opérateurs à travers le monde avant de laisser chuter une valeur attaquée »*, précise-t-il, ajoutant que l'interconnexion électronique des marchés rend un tel procédé parfaitement applicable (1). Bien entendu, les variations des indices ne sauraient être exclues totalement. *« Trop d'éléments, souvent psychologiques, influencent le comportement des investisseurs. »* Mais les dégâts peuvent et doivent être limités, conclut M. Brady.

Dans un communiqué officiel, le président Reagan a indiqué que *« l'analyse offerte par le rapport Brady constitue une contribution importante à la compréhension des événements du mois d'octobre dernier. J'ai l'intention d'étudier en détail l'ensemble des suggestions qui seront faites* [par les différents centres boursiers], *avant de prendre des décisions. »* Le détachement apparent du président procède de la tactique politique. De nombreuse études ont été lancées sur le bilan des folles semaines d'automne, notamment au Congrès. Il n'est donc pas question de se presser et de donner l'impression que la réforme des circuits financiers pourrait devenir un sujet politique ou, pis, électoral. Fidèle à son credo libéral, Ronald Reagan considère toujours les affaires boursières comme indépendantes du pouvoir politique.

Plus étonnante est la réaction des milieux d'affaires, qui s'étaient amèrement plaints de l'*« absence de l'Etat »* dans les semaines qui avaient suivi le krach, et qui, au moment où l'Etat se manifeste, hurlent au loup. *« Ce que le rapport Brady suggère est un renforcement des contrôles dont nous ne voulons pas »*, affirme Donald Marron, président de la banque d'investissements Paine Webber, qui estime que d'éventuels *« mécanismes de rupture »* pourraient aboutir à la suspension des cotations pendant plusieurs jours. *« Si le marché souhaite descendre, il faut le laisser faire »*, déclare le président de Bear Stearns, M. Allen Greenberg, qui pense que le rapport est *« ridicule »*. A Chicago, le président du Big Board of Trade, Leo Melamed, fulmine contre *« ces gens qui ne comprennent rien au rôle que jouent les différentes places, chacune séparément »*.

Pour sa part, le milieu universitaire, égratigné par le rapport, regrette *« la superficialité d'une étude bouclée en deux mois »*. Martin Feldstein, professeur d'économie à Harvard, déplore que l'étude ne prenne pas en compte les différences auxquelles les variations des cours donnent lieu sur le marché au comptant et sur celui à terme.

Il n'est donc pas étonnant de constater que le pouvoir législatif entend *« se hâter lentement »*. Selon le sénateur William Proxmire, le Congrès *« écoutera tout le monde avant de se lancer dans la rédaction de nouvelles lois »*. De l'avis général, il faudra au moins cinq ans pour y parvenir.

CHARLES LESCAUT.

(1) Cela signifie qu'un opérateur pourrait connaître à tout moment l'état exact, au niveau international, des ordres de vente et des ordres d'achat sur une valeur, afin d'apprécier si l'écart des cours (hausse ou baisse) est conforme à la situation réelle du marché.

Le Brésil n'aurait pas payé les intérêts de sa dette au début de l'année

Le Brésil se retrouve, concernant sa dette extérieure (112,7 milliards de dollars, la plus élevée du Tiers-Monde), en moratoire de fait depuis le 1er janvier, n'ayant pas réglé les intérêts dus à compter de cette date à ses créanciers, vient de révéler le quotidien *O Jornal do Brasil*.

Le journal rappelle qu'une résolution de la présidence de la République datant du 20 février dernier et instaurant le moratoire sur les intérêts de la dette contractée auprès des banques privées n'a pas été abrogée.

Le Brésil était parvenu à un accord provisoire le 6 novembre dernier avec le comité des cent quatorze banques privées portant seulement sur les intérêts venus à échéance durant le dernier trimestre de l'an dernier. – *(AFP.)*

Décès de Jean Roume

Notre confrère Jean Roume, journaliste à *l'Usine Nouvelle*, est décédé le jeudi 7 janvier d'un cancer, à l'âge de soixante-cinq ans. D'une extrême discrétion, c'était sans doute le plus fin connaisseur, en France, de la sidérurgie, mais aussi un grand spécialiste des matières premières. C'est lui qui créa *Pétrole information*, revue dont il fut le rédacteur en chef avant d'entrer en 1964 à *l'Usine Nouvelle*. Après des études de philosophie, dans sa jeunesse, il avait passé, à cinquante-cinq ans, un doctorat de sciences économiques. De son premier métier, l'enseignement, Jean Roume, avait gardé un grand amour de la pédagogie et faisait, avec une grande gentillesse, partager son savoir industriel à ses jeunes confrères.

SOCIAL

La revalorisation des honoraires médicaux en 1988

Le tarif des visites à domicile des généralistes augmentera de 17,6 %

Les prix des visites à domicile des médecins conventionnés vont augmenter de 15 F (en deux fois) en 1988, soit une hausse totale de 17,6 % pour les généralistes, principaux intéressés. Le gouvernement a donné son accord dans les ultimes jours de décembre, en modifiant légèrement le calendrier de hausses des tarifs établi par les caisses nationales d'assurance-maladie et les syndicats médicaux. Il a entériné aussi les accords conclus avec la plupart des professions de santé.

La première revalorisation de la visite du médecin au domicile du malade aura lieu le 21 mars : 10 F pour les généralistes, les spécialistes et les dentistes (20 F pour les neuro-psychiatres). Les trois caisses nationales d'assurance-maladie (salariés, agriculteurs, travailleurs indépendants) d'une part, la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) et la Fédération des médecins de France (FMF) de l'autre, l'avaient souhaitée le 1er janvier ; le ministère de l'économie, pour le 1er avril : non pour faire gagner une centaine de millions de francs (sur un coût total de l'ordre de 850 millions) à l'assurance-maladie, mais afin que l'effet de cette revalorisation ne se fasse pas sentir sur l'indice des prix de détail avant le premier tour de l'élection présidentielle.

Dûment averti le 17 décembre, le premier ministre a tranché ce débat capital par une concession légère. Ce compromis imposé aux praticiens, mais pas trop coûteux et donc accepté par les syndicats médicaux, montre les limites de l'autonomie accordée aux caisses, alors qu'on leur demande d'être « responsables ».

A l'issue du deuxième relèvement (5 francs) le 30 juin prochain, les prix des visites seront établis à 100 francs pour le généraliste, 125 pour le spécialiste (et le dentiste), 195 pour le neuro-psychiatre (1). Les tarifs des autres actes seront relevés au 31 mars d'environ 2 %, qu'il s'agisse des actes techniques ou de diagnostic (désignés par la lettre 2K) ou de radiologie (en Z) ou du forfait d'accouchement (porté à 1 000 francs) ; seuls les chirurgiens et les stomatologistes bénéficient d'un léger avantage : une hausse de 4,4 %. L'ensemble reste dans l'enveloppe d'une augmentation de 2,5 % en masse des honoraires médicaux sur l'année (sans tenir compte de l'effet report des augmentations d'avril et de septembre 1987).

Plus encore que l'an passé, les principaux bénéficiaires des accords sont les généralistes : en 1987, le relèvement des tarifs de consultation a beaucoup bénéficié à certains spécialistes (les pédiatres, par exemple), dont la consultation est la forme essentielle d'activité. En revanche, 98 % des visites à domicile sont effectuées par des généralistes, et celles-ci représentent en moyenne le tiers de leurs recettes (la proportion variant toutefois selon les régions), alors qu'elles n'en constituent qu'une part infime pour les spécialistes.

La priorité à l'« acte intellectuel »

Cette priorité aux généralistes s'explique : ceux-ci ont vu leur activité stagner en 1987, notamment sous l'effet du « plan Séguin » d'économies, alors que celle des spécialistes continuait de progresser, et le nombre de visites a même diminué de 5 % environ après avoir plafonné en 1986. Les spécialistes ont donc protesté (au conseil confédéral de la CSMF, ils avaient voté contre l'accord et le président de la CSMF, le docteur Beaupère, avait jugé que de telles revalorisations *« n'assuraient pas l'avenir de la médecine spécialisée »* ; mais ils n'en ont pas fait un *casus belli*. Seuls les chirurgiens sont partis en guerre contre l'*« aumône »*, *« dérisoire »* et *« trop tardive »*, qui leur était accordée.

La priorité aux généralistes et plus largement à l'*« acte intellectuel »* rencontre, à l'extérieur de la profession, un large consensus ; elle répond aux vœux des syndicats comme du rapport des « sages ». Elle avait été affirmée par la gauche au pouvoir, mais celle-ci n'avait pas osé de telles augmentations d'honoraires : il est vrai que les médecins ne sont pas précisément sa clientèle électorale.

Le gouvernement a confirmé en même temps plusieurs accords tarifaires conclus avec d'autres professions, sur la même base d'une progression des honoraires de 2,5 % en masse. Pour les dentistes, les tarifs des prothèses sont relevés de 4,4 % et ceux des soins de 2,12 % au 31 mars ; pour les biologistes, la hausse est de 3,5 % au 1er janvier, pour les orthophonistes de 5,5 % en deux parties (la plus faible le 16 janvier, la plus forte le 10 juin).

Déjà le premier ministre avait accepté le 19 décembre les revalorisations prévues pour les infirmières et les sages-femmes : pour les premières 7,5 % en deux fois (le 20 décembre 1987, avec un relèvement des indemnités de déplacement, et le 1er juillet 1988) ; pour les secondes, 10 % sur les consultations, 7 % sur les visites et 2,4 % sur le forfait d'accouchement, le tout en deux fois aussi, les 27 janvier et 21 juillet 1988. Ainsi, ce sont les indices des prix d'avril et de juillet qui porteront le poids le plus lourd.

Reste encore à régler le cas des kinésithérapeutes et celui des orthoptistes : comme ils n'ont pas de convention, ce sera plus difficile.

GUY HERZLICH.

(1) Auxquels s'ajoutent éventuellement des indemnités de déplacement hors agglomération : 20 F (30 F à Paris, Lyon et Marseille).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Caisse Centrale de Coopération Economique

EMPRUNTS

de 1,5 milliard et 500 millions de Francs

Garantis par l'Etat — décembre 1987

Emprunt 9,70% à bons de souscription d'obligations et à bons d'échange, assimilable à l'emprunt 9,70% août 1987.	Emprunt à taux variable TME. assimilable aux obligations à provenir de l'échange éventuel des obligations 8,80% mars 1987 et 9,70% août et décembre 1987.
Montant	
F 1,5 milliard.	F 500 millions.
Prix d'émission	
100,666 %, soit F 5 033,30 par obligation, comprenant le prix d'émission de F 4 865 (97,30 %) et le coupon couru à la date de règlement F 168,30 (3,366 %).	99,64 %, soit F 4 982 par obligation.
Date de jouissance	
7 septembre 1987.	16 mars 1988.
Date de règlement	
11 janvier 1988.	11 janvier 1988.
Intérêt annuel	
9,70 %, soit F 485 par obligation.	Les obligations bénéficieront d'un taux d'intérêt variable égal à la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels des rendements des emprunts d'Etat à long terme (TME) établis par la CDC, diminuée d'une marge de 0,25 % l'an, soit TME – 0,25 %.
Taux de rendement actuariel brut	
10,05 % au 11 janvier 1988.	Sur la base d'un TME cristallisé à 10,23 %, la marge actuarielle brute négative ressort à 0,45 %.
Amortissement normal (par remboursement)	
Au pair, en 3 tranches, les 7 septembre 2000, 2001, 2002.	Au pair, en 2 tranches, les 16 mars 1998, 1999.

Bons de souscription et bons d'échange.

Chaque obligation 9,70 % décembre 1987 sera assortie d'un bon de souscription et d'un bon d'échange. Ces bons seront détachables de l'obligation aussitôt après l'émission et seront négociables séparément.

Modalités de souscription.

Du 13 juin au 18 juillet 1988 inclus, le porteur de 3 bons de souscription pourra souscrire au prix de F 5000 à une obligation assimilée aux obligations août et décembre 1987.

Les obligations ainsi souscrites porteront jouissance du 7 septembre 1988. Elles rapporteront un intérêt annuel de 9,70 %, soit F 485 par titre, payable le 7 septembre de chaque année. Toutefois, le premier coupon payable le 7 septembre 1989 sera de F 372, correspondant à un taux d'intérêt de 7,44 %.

Modalités d'échange.

Du 13 juin au 18 juillet 1988, le porteur de 3 bons d'échange et de 2 obligations 9,70 % émises en août et décembre 1987 pourra en demander l'échange contre 2 obligations à taux variable (TME). Les obligations ainsi remises en échange porteront jouissance du 16 mars 1988, le premier coupon d'intérêt mis en paiement le 16 mars 1989 sera égal à TME + 0,54 %. Par ailleurs, ces obligations seront à partir du 16 mars 1989 entièrement assimilées à celles à provenir de l'échange des obligations 8,80 % mars 1987 ainsi qu'à celles de l'emprunt à taux variable (TME) décembre 1987, et seront alors cotées sur la même ligne.

L'emprunt à taux variable étant d'ores et déjà entièrement souscrit, cet avis, en ce qui le concerne, est publié pour information seulement. Une fiche d'information (Visa COB n° 87-481 du 21.12.87) est mise gratuitement à la disposition du public au siège de la Caisse Centrale de Coopération Economique, Cité du Retiro, 35-37, rue Boissy-d'Anglas, 75008 Paris, et auprès des établissements chargés du placement. BALO du 28 décembre 1987.

émission réservée aux publications boursières

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

La hausse malgré tout

Semaine du 4 au 8 janvier 1988

LA première semaine de l'année aurait pu s'achever sur une note positive. Heureusement, la Bourse était fermée depuis longtemps quand la Communauté a appris la nouvelle chute de Wall Street. Au terme de ces cinq séances, l'indice de la Compagnie des agents de change (CAC), ce baromètre du marché, a gagné plus de 2 % en clôturant vendredi à 286,1. Depuis le krach du 19 octobre, la place parisienne enregistre sa troisième semaine de hausse sur les douze écoulées. Toutefois, ce mouvement s'est effectué dans une ambiance morne. Le volume des transactions est d'ailleurs demeuré faible. Il n'était même que de 550 millions de francs lundi, et de *750 millions jeudi sur le marché à règlement mensuel*, alors qu'en temps normal il dépasse largement le milliard de francs.

Au calme traditionnel du début d'année s'est ajouté le *peu d'intérêt des investisseurs étrangers* pour la place française. Ces derniers étaient nettement plus pressés d'investir à New-York, Tokyo et Londres pour participer au mouvement de hausse du début de la semaine. La crainte d'une catastrophe financière au Japon, après cinq jours de fermeture, s'est vite estompée. L'envolée du dollar, soutenue par les accords secrets liant les sept pays les plus industrialisés, a fait le reste. Les grandes places amorcèrent alors un mouvement appréciable de hausse, ponctué par quelques ralentissements. A des degrés différents, certes.

« Prudents, alors que les autres places progressent en début de semaine, la Bourse enclenche un repli dès que ses grandes rivales font mine de s'arrêter », déplorait un gestionnaire. Effectivement, alors que le Kabuto-Cho était en prise à une véritable frénésie d'achats et gagnait près de 6 % mercredi, les investissements demeuraient timorés au palais Brongniart. L'indice ne s'appréciait que de 1,4 %. De même la faible performance de Wall-Street entraîna *jeudi une perte de plus de 1 % de l'indicateur de* tendance. *« Nous n'avons pas de stratégie véritablement offensive et personne n'ose prendre de position sur les valeurs »*, avançait un analyste financier pour tenter d'expliquer la faiblesse de l'activité.

La position de place du mois de décembre en est d'ailleurs le symbole. Le montant des engagements à l'achat sur le marché à règlement mensuel s'élève à 4,3 milliards de francs. Corrigé des éléments techniques propre à la fin d'année (comme les « achetés-vendus »), il représenterait à peine plus de deux séances de transactions moyennes. Du rarement vu, sachant qu'habituellement *cette position* avoisine quatre à six journées.

Dans ce marché sans visibilité, seuls quelques titres se sont détachés ponctuellement. Thomson s'est ainsi *apprécié de près de 10 % mardi*, à la suite d'un communiqué de la firme démentant *« catégoriquement les rumeurs de pertes provenant de ses activités financières »*. Elf-Aquitaine gagnait plus de 8 % vendredi suite à des estimations circulant sur les résultats de cette compagnie pétrolière, affirmant qu'ils seraient meilleurs que prévu. Au siège du groupe, on se refusait à confirmer ces informations, dont la source, affirmait-on, est inconnue.

La monotonie a également été rompue par des valeurs du secteur agro-alimentaire. Pernod-Ricard a créé la surprise en annonçant le rachat dès le 12 janvier de 5 % de son capital pour l'annuler ensuite. Cette décison est dictée par le souci d'améliorer le bénéfice par action et de soutenir le cours du titre frappé de plein fouet, comme de nombreux groupes, par la tornade d'octobre. La firme de boissons et de spiritueux est la deuxième à remettre à la mode ce procédé. Quelques jours avant Noël, Imétal avait *présenté son intention de reprendre sur le marché 8,5 %* de son capital. Une assemblée générale devrait approuver *l'opération le 21 janvier*.

Le feuilleton Martell a encore tenu en haleine les actionnaires. Après que *le ministre délégué chargé du* commerce, de l'artisanat et des services, M. Georges *Chavanes, eut reçu successivement* les deux prétendants, Seagram et Grand Metropolitan, le groupe britannique *relevait son offre d'achat*. Grand Metropolitan portait de 2 750 F à 2 825 F par action son prix d'acquisition. Cette nouvelle proposition dépasse de 13 % celle du canadien Seagram qui a signé un accord pour acquérir 40 % des titres détenus par la famille Firino-Martell au prix de 2 500 F l'unité. La direction du Trésor devrait se prononcer la semaine prochaine sur la recevabilité de cette offre publique d'achat. Nul doute que Seagram ripostera.

Plus discrètement enfin, Nestlé a lancé une mini-OPA sur Chambourcy. Elle ne porte que sur les 2,8 % du capital encore détenus par des actionnaires minoritaires.

Dans un tout autre domaine, celui de la distribution, le mystère qui planait depuis le 30 décembre a été éclairci. Ce jour-là, 157 703 titres La Redoute avaient été échangés. Les observateurs citaient comme acquéreur le Printemps, qui aurait ainsi possédé plus de 33 % du capital de la firme de vente par correspondance. Finalement, jeudi, la famille *Pollet*, fondatrice du groupe la Redoute indiquait avoir cédé 12 % à la Société générale. Cette banque *« amie » détient dorénavant 14 % du capital*.

Cette semaine se sont tenues les premières rencontres internationales de la Bourse de Paris. M. Xavier Dupont, syndic des agents de change, a déclaré que la loi de réforme de la Bourse, étudiée actuellement par le Conseil constitutionnel, devrait être promulguée à la fin du mois. *Dans les derniers jours de mars*, les nouvelles instances du marché parisien devraient être en place. Dans ce *cadre, trois nouveaux projets d'association de charges* avec des banques ont été annoncés *(voir encadré)*.

Parallèlement à cette réforme, et pour tenter d'intéresser plus les investisseurs étrangers, les nouveaux produits sont mis en avant (MATIF, MONEP, second marché). Ainsi, même si le MONEP, ce marché des options négociables sur actions, rencontre une certaine désaffection depuis le krach, les autorités font tout pour le réactiver. *Les titres Saint-Gobain et Michelin* devraient s'ajouter aux six supports d'options existant déjà avant le *31 janvier*. Toutefois, la concurrence s'annonce acharnée car depuis jeudi les Anglais ont ouvert un marché identique à Londres pour trois valeurs : Elf-Aquitaine, Peugeot et Saint-Gobain.

Le second marché demeure encore en état de choc et les candidats à une éventuelle entrée se présentent à dose homéopathique. Le laboratoire pharmaceutique Dolisos sera le premier de la liste, le 19 janvier, en proposant des actions au prix *minimal de 150 francs par titre. Il précédera* de quelques semaines le groupe du magnat de la presse *britannique Robert Maxwell qui, pour sa part*, devrait être inscrit sur le marché au comptant. Présent à *la City depuis de nombreuses années, Maxwell Communication Corp* sera coté simultanément à Londres et à Paris. Deux places qui *veulent demeurer des leaders*, l'une au moins de l'Europe tout entière, l'autre simplement de l'Europe continentale.

DOMINIQUE GALLOIS.

Filatures, textiles, magasins

	8-1-88	Diff.
André Roudière	205	inch.
Agache (Fin.)	1 535	– 3
BHV	288	+ 43
CFAO	1 240	+ 60
Damart-Serviposte	2 199	– 51
Darty	314	+ 20
DMC	435,50	+ 19
Galeries Lafayette	870	+ 17
La Redoute	2 380	– 370
Nouvelles Galeries	355	– 5
Printemps	404,50	+ 4,50
SCOA	76,70	+ 2,10

Mines, caoutchouc, outre-mer

	8-1-88	Diff.
Géophysique	280	+ 1
Imétal	134	+ 5,90
Michelin	181	+ 3
Min. Penarroya	27,50	+ 2,20
RTZ (1)	35,70	+ 1
ZCI	1,65	– 0,03

(1) Coupon de 0,30 F.

Mines d'or, diamants

	8-1-88	Diff.
Anglo-American	97	+ 4
Amgold	555	+ 45
Buf. Gold M.	111,80	+ 2,80
De Beers	57,50	+ 7,50
Driel. Cons.	72,50	+ 1,35
Gencor	87,30	+ 4
Gold Field	92	– 1,50
Harmony	62,20	+ 0,20
Randfontein	484	+ 18
Saint-Helena	66,60	– 0,90
Western Deep	243,90	– 1,30

Bâtiment, travaux publics

	8-1-88	Diff.
Auxil. d'entr.	832	+ 22
Bouygues	930	+ 37
Ciments Français	860	+ 38
Dumez	515	+ 15
GTM	381	+ 15
J. Lefebvre	744	+ 44
Lafarge	1 220	+ 62
Maisons Phénix	42,20	+ 1,60
Poliet et Chausson	441	+ 18
SCREG	622	+ 57
SGE-SB	29,60	+ 0,65

Métallurgie construction mécanique

	8-1-88	Diff.
Alspi	213,80	+ 15,80
Avions Dassault-B.	715	+ 65
De Dietrich	1 425	+ 36
FACOM	441	+ 44
Fives Li	75	+ 0,50
Marine Wendel	241	+ 16
Penhoët	229	– 16
Peugeot SA	952	+ 52
Poclain	11,90	+ 0,05
Sagem	1 386	– 4
Saulnes Chatillon	38,95	+ 4,85
Strafor	345	+ 15
Valéo	417,50	+ 8,50
Vallourec	40,80	+ 1,70

Pétroles

	8-1-88	Diff.
Elf-Aquitaine	250	+ 18
Esso	287	+ 10
Exxon	231	+ 21,90
Petrofina	1 495	+ 155
B.P.France	62	+ 1,80
Primagaz	519	+ 17
Raffinage	82,50	+ 4,50
Royal Dutch	641	+ 61
Sogerap	275	+ 23
Total	355	+ 4

Banques, assurances sociétés d'investissement

	8-1-88	Diff.
Bail Équipement	279	+ 14
Bancaire (Cie)	361,50	+ 41
Cetelem	645	+ 15
Chargeurs SA	705	+ 36
CFF	872	– 3
CFI	376,50	+ 13,60
Eurafrance	1 280	+ 40
Hénin (La)	425	+ 8
Imm. Pt-Monceau	346	+ 15,90
Locafrance	395	+ 11
Locindus	935	+ 35
Midi	1 093	+ 18
Midland Bank	173	– 2
O F P	948	+ 108
Paris. de réesc	342	+ 14,60
Prêtabail	1 190	+ 31
Schneider	269	+ 31,90
Suez (Cie Fin.)	274	+ 4,60
UCB	147	+ 5,90

Alimentation

	8-1-88	Diff.
Béghin-Say	308	+ 4
Bongrain	2 095	+ 90
BSN (1)	4 370	inch.
Carrefour	2 436	– 5
Casino	126	+ 7
Euromarché	2 625	– 26
Guyenne et Gasc.	440	+ 20
Lesieur	1 485	+ 85
Moët-Hennessy	1 698	+ 128
Nestlé	34 200	+ 2400
Occidentale (Gle)	648	+ 48
Olida-Caby	221	+ 21
Pernod-Ricard (2)	661	– 16
Promodès	1 450	+ 2
St-Louis-Bouchon	955	– 13
Source Perrier	558	+ 68

(1) Coupon de 25 F.
(2) Coupon de 10 F.

Produits chimiques

	8-1-88	Diff.
Inst. Mérieux	3 210	+ 212
Labo. Bell.	985	+ 40
Roussel UC	660	+ 9
BASF	845	+ 15
Bayer	875	+ 15
Hoechst	840	+ 15
Imp. Chemic.	117	+ 9
Norsk Hydro	143	+ 23,90

Matériel électrique

	8-1-88	Diff.
Alcatel	2 000	+ 14
Alsthom	236	+ 5,50
CGE	215	inch.
Crouzet	134	+ 7
Générale des Eaux	1 073	+ 5
IBM	689	+ 74
Intertechnique	640	+ 52
ITT (1)	271	+ 34,10
Legrand	2 133	– 37
Lyonnaise des Eaux	1 151	+ 51
Matra	1 500	+ 90
Merlin-Gérin	1 385	+ 26
Moteurs Leroy-Somer	395,10	– 13,90
Moulinex	43,40	+ 3
PM Labinal	649	+ 24
Radiotechnique	936	inch.
Schlumberger	179	+ 24
SEB	639	– 15
Siemens	1 210	+ 51
Signaux	299	+ 17
Téléméc. Électrique	3 060	+ 62
Thomson-CSF	143,50	+ 5,50

(1) Coupon de 1,40 F.

Valeurs diverses

	8-1-88	Diff.
Accor	326,50	+ 10,50
Agence Havas	409	inch.
Arjomari	1 515	– 15
Bic	514	– 34
Bis	762	+ 61
CGIP	760	+ 24
Club Méditerranée	363	+ 13
Essilor	2 171	+ 281
Europe 1	414	+ 27
Hachette	1 710	+ 54
L'Air liquide	502	+ 23
L'Oréal	2 645	+ 104
Navigation Mixte	787	+ 7
Nord-Est	96,50	+ 13
Presses Cité	2 420	+ 119
Saint-Gobain	434	+ 18,50
Sanofi	506	+ 13
Skis Rossignol	721	+ 1

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	8-1-88	Diff.
4 1/2 % 1973	1 765	+ 0,15
7 % 1973	8 866	+ 34
10,30 % 1975	100,40	– 0,10
PME 10,6 % 1976	100,75	+ 0,05
8,80 % 1977	124,50	– 1,50
10 % 1978	100,50	+ 0,70
9,80 % 1978	100,20	+ 0,45
9 % 1979	97,80	+ 1,30
10,80 % 1979	102	+ 0,90
16,20 % 1982	112	– 0,05
16 % 1982	113,67	+ 0,27
15,75 % 1982	109,99	+ 0,84
CNE 3 %	4 040	– 161
CNB bq. 5 000 F	101,72	+ 0,12
CNB Paribas 5 000 F	102	+ 0,20
CNB Suez 5 000 F	101,99	+ 0,24
CNI 5 000 F	101,79	+ 0,19

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Peugeot	309 914	282 476 535
Lafarge	119 165	141 993 689
LVMH	79 986	130 882 742
Midi	115 911	126 439 842
CSF	748 146	126 316 452
Paribas	330 920	106 102 350
BSN	22 381	97 432 955
Suez	345 208	93 158 026
La Redoute	35 654	92 189 190
Michelin	494 983	90 503 569
Saint-Gobain	204 339	86 532 825
Génér. Eaux	68 981	74 037 273
Raffin.-Distrib.	836 656	70 789 459

(*) Du 4 au 8 janvier inclus.

Baisse, en 1987, du bénéfice du groupe Suez

Le bénéfice *net* consolidé du groupe Suez aura baissé en 1987 pour tomber à quelque 2 milliards de francs contre 2,37 milliards en 1986, a indiqué le président de la compagnie, M. Renaud de La Genière, lors de la première assemblée générale de l'entreprise depuis sa privatisation en octobre, en plein krach boursier.

Devant un parterre clairsemé, il a précisé que ce bénéfice se décomposerait en un résultat courant de 1,1 milliard environ (contre 1,41 milliard en 1986) et un résultat sur opérations en capital de l'ordre de 0,9 milliard (en légère baisse sur 1986 où il s'élevait à 0,96 milliard).

Le bénéfice de la société mère est également en régression à 1 milliard de francs environ contre 1,26 milliard précédemment.

L'assemblée générale a autorisé le conseil d'administration à augmenter à l'avenir le capital pour un montant n'excédant pas 5 milliards de francs.

Certains actionnaires présents ont critiqué la nomination à ce conseil de M. Bernard Tricot, ancien président de la Commission des opérations de Bourse (COB), pour représenter les petits porteurs, même si sa personnalité ne leur *« paraît pas contestable »*.

Un Néerlandais à Paris

Dans le cadre de la *réforme de* la Bourse, le capital des charges d'agents de change continuent de s'ouvrir à des investisseurs financiers. Trois nouveaux projets viennent d'être annoncés, portant à vingt-trois le nombre des *mariages envisagés. Dans* ces nouvelles associations, deux étaient attendues depuis longtemps, et la troisième, à la surprise générale, se fait avec un Néerlandais, et non avec un Britannique.

Tout d'abord, le Crédit commercial de France a confirmé officiellement son intention de prendre l'intégralité du capital de Wolff-Goirand. De même, le GAN détiendra la totalité de la charge E. de Lavandeyra.

D'autre part, on attendait la banque britannique National Westminster (Nat West) : c'est la néerlandaise AMRO Bank qui *entre dans le capital de la charge* Massonaud-Fontenay, pour en acquérir 52 % d'ici à 1990. Cette charge, la deuxième en importance de la Bourse de Paris, *avec un chiffre d'affaires de* 235 millions de francs en 1986, en progression de plus de 20 % en 1987, un effectif de deux cents personnes et des fonds propres dépassant 100 millions de francs.

La charge est n° 2 sur le MATIF, après Peter-Finacor, n° 2 sur le marché des obligations après Meeschaert-Rousselle. Elle a en plus une activité traditionnelle dans la gestion de portefeuilles de particuliers. L'Amro, n° 2 des Pays-Bas avec sa filiale Pierson-Heldring, couvre 25 % à 30 % du marché des actions néerlandaises. Pour les deux agents de change, « la forte complémentarité des deux partenaires et la similitude de leur philosophie du développement des entreprises » permettent de *« maintenir le caractère et la personnalité »* de leur charge. En fait, Nat West voulait 100 % du capital de cette charge, détenue par ses 40 actionnaires, tous dirigeants et cadres. — F. R.

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 8 janvier 1988

COURS	ÉCHÉANCES			
	Mars 88	Juin 88	Sept. 88	Déc. 88
Premier	–	–	–	–
+ haut	98,45	97,40	96,85	96,50
+ bas	98,10	97,05	96,60	96,50
Dernier	98,10	97,05	96,60	96,50
Compensation	98,10	97,05	96,55	96,50

Nombre de contrats : 49 594.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	4 janvier	5 janvier	6 janvier	7 janvier	8 janvier
RM	864 273	1 411 969	1 196 280	872 683	879 745
Comptant R. et obl.	5 449 201	7 108 472	8 255 792	9 206 418	6 737 429
Comptant Actions	206 123	136 454	155 726	148 821	177 695
Total	6 519 597	8 659 895	9 607 798	10 227 922	7 794 869

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1987)

Françaises	97,2	100,8	102,1	100,9	–
Étrangères	99,7	104,8	108,2	107,3	–

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1987)

Tendance	97,9	101,9	103,7	102,5	103

(base 100, 31 décembre 1981)

Indice gén.	274,4	283	286,7	285,5	286,1

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 31 déc.	Cours 8 janv.
Or fin (kilo en barre)	84 500	88 800
– (kilo en lingot)	84 600	88 050
● Pièce française (20 fr.)	589	586
Pièce française (10 fr.)	425	435
Pièce suisse (20 fr.)	600	587
Pièce latine (20 fr.)	505	501
● Pièce tunisienne (20 fr.)	491	500
Souverain	631	628
● Souverain Elizabeth II	660	659
● Demi-souverain	398	390
Pièce de 20 dollars	3 080	3 170
– 10 dollars	1 620	1 560
● – 5 dollars	975	930
– 50 pesos	3 350	3 440
● – 20 marks	690	640
– 10 florins	508	524
● – 5 roubles	330	332

BONS DU TRÉSOR

Séance du 8-1-88

Échéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Mars 88	91,75	91,73	91,75	+ 0,03
Juin 88	91,55	91,55	91,55	+ 0,04
Sept. 88	91,44	91,43	91,44	+ 0,04
Déc. 88	–	–	–	–

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Mini krach

Sale temps cette semaine, la première de l'année, à Wall Street, où, en plus des tempêtes de neige, ce marché, déjouant les pronostics plutôt optimistes de ses médecins, a eu un nouveau et sérieux malaise à la veille du week-end. *Résultat : la Bourse new-yorkaise*, après un parcours très satisfaisant, qui l'avait menée au-dessus de la barre des 2 000, soit à son niveau le plus élevé depuis le lundi noir du 19 octobre 1987, a reperdu, et même largement au-delà, toute son avance pour se retrouver à la cote 1 911,30, (1 938,82 jeudi 31 décembre). Mais vendredi, quelle séance ! Avec ses 140,59 points de baisse (– 6,85 %), le Dow Jones rappelait la mine épouvantable, qu'il avait eue voici presque trois mois. Tout le monde autour du « Big Band » parlait d'un mini krach. Les raisons de ce brutal affaissement ? Les ventes par ordinateurs, dont le rythme a *été amplifié par la publication* du « rapport Brady » sur les causes de la crise d'octobre et sur les remèdes à apporter pour en éviter le retour, la crainte d'une reprise de l'inflation, la publication enfin par le *Washington Post* d'informations sur le déficit budgétaire pour 1988, qui serait largement plus élevé qu'escompté. Ajoutons enfin la tempête de neige sur la côte Est, qui a affecté la transmission des ordres à New-York.

	Cours 31 déc.	Cours 8 janv.
Alcoa	46 3/4	43 7/8
Allegis (ex-UAL)	71 1/2	71 3/4
ATT	27 1/8	27 3/4
Boeing	37 3/8	39 1/4
Chase Man. Bank	22 1/8	22
Du Pont de Nemours	87 3/8	82 1/4
Eastman Kodak	49	47 1/2
Exxon	38 1/4	38
Ford	75 1/2	76 7/8
General Electric	44 1/4	43 1/4
General Motors	61 3/8	61 7/8
Goodyear	60	57 1/8
IBM	115 5/8	115
ITT	45	45 1/2
Mobil Oil	39 1/8	39 5/8
Pfizer	46 5/8	49 1/4
Schlumberger	28 7/8	29 3/8
Texaco	37 3/8	38 1/4
Union Carbide	21 7/8	22 3/4
USX	29 1/2	30 7/8
Westinghouse	49 3/4	51
Xerox Corp	56 5/8	57 3/4

LONDRES

Reprise

A Londres aussi, la remontée du dollar a été interprétée comme un élément encourageant. Le marché britannique en a profité pour s'apprécier à 3,7 %, avec, c'est à souligner, des contrats d'échanges très étoffés. Hausse des pétrolières et de BP en particulier, dont le Koweït détiendrait maintenant 18 % des actions.

Indices « FT » du 8 janvier : industrielles, 1 424,5 (contre 1 373,3) ; mines d'or, 308,6 (contre 302,1) ; Fonds d'Etat, 87,38 (contre 88,49).

	Cours 31 déc.	Cours 8 janv.
Beecham	438	471 1/2
Bowater	352	369
Brit. Petroleum	257,9	263
Charter	308	312
Courtaulds	331	348
De Beers (*)	9 1/2	10 1/2
Free Gold (*)	13 3/8	12 7/8
Glaxo	997	993
Gt. Univ. Stores	17 1/8	17 1/8
Imp. Chemical	10 51/64	11 3/4
Shell	10 3/32	10 3/4
Unilever	469	487
Vickers	156	170
Wür Loan	37 15/32	37 1/8

(*) En dollars.

FRANCFORT

Plus de 1,9 %

Francfort fait partie des places boursières, qui ont bien commencé l'année. Encouragé par la reprise du dollar, le marché allemand est remonté à 1,9 %. Seuls les grands magasins sont restés à la traîne.

Indice de la Commerzbank du 8 janvier : 1 325 (contre 1 299,7).

	Cours 30 déc.	Cours 8 janv.
AEG	190,20	189
BASF	255,50	252,40
Bayer	263,80	267,50
Commerzbank	214	215,50
Deutschebank	388	421
Hoechst	250	253
Karstadt	427	407
Mannesmann	101,10	110,50
Siemens	359	363
Volkswagen	224,50	218,50

TOKYO

En pointe

On attendait Tokyo, fermée la semaine du Jour de l'an. Si ce n'est pas le dérapage enregistré pour la dernière séance du lundi 4 janvier, le marché nippon a rassuré par son comportement *étonnant. Il* a grimpé de 7,8 %. Explications : la hausse du dollar, certes, mais aussi la décision du ministère des finances d'assouplir la réglementation sur les placements dans fonds spéciaux.

Indices du 8 janvier : Nikkei, 22 872,56 (contre 21 217,04).

	Cours 28 déc.	Cours 8 janv.
Akaï	411	437
Bridgestone	1 150	1 220
Canon	925	995
Fuji Bank	3 030	3 050
Honda Motors	1 300	1 370
Matsushita Electric	2 090	2 300
Mitsubishi Heavy	520	546
Sony Corp.	4 750	5 000
Toyota Motors	1 840	1 880

Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Les monnaies fortes tiennent leurs promesses

Projetant sur le marché international des capitaux leurs vues pessimistes que paraît justifier un climat londonien bien maussade, de nombreux spécialistes de la City n'ont peut-être pas prêté assez d'attention à la baisse récente des *rendements* que l'on doit au retour bien réel des investisseurs d'Europe continentale. C'est ainsi que s'explique probablement l'absence d'opérations nouvelles de type classique libellées dans la devise des Etats-Unis, bien que le sentiment à l'égard de cette monnaie soit devenu moins négatif. L'opportunisme, auquel convie souvent la perspective d'intéressantes opérations de swap, a rapidement conduit à un engorgement des secteurs de l'ECU et du dollar canadien.

L'attention n'a donc guère été détournée des compartiments des plus fortes devises d'Europe, le deutschemark et surtout le franc suisse qui tiennent toutes leurs promesses. Les prêteurs y trouvent la qualité qu'ils recherchent dans des monnaies au-dessus de tout soupçon ; les *emprunteurs* s'y bousculent, attirés par des taux d'intérêt relativement bas et les amateurs de sensation sont comblés d'aise sans avoir pour autant à devoir comprendre des combinaisons d'innovations financières complexes.

Si l'on tient compte également du libéralisme des autorités helvétiques, il n'est pas *surprenant* que le franc suisse ait été retenu pour la première apparition directe et publique d'un emprunteur soviétique sur un marché occidental des capitaux. Vnesheconombank, la seconde banque d'URSS, offrira en souscription du 19 au 22 janvier un emprunt de 100 millions de francs suisses et d'une durée de dix ans, dont le coupon sera probablement de 5%. Les conditions n'en seront définitivement arrêtées que mercredi prochain.

Si le prix indiqué de 101 se révèle le bon, ces conditions paraissent très serrées, trop en tout cas pour appâter les banques qui auraient voulu en «swapper» le produit. C'est donc bien aux investisseurs que la transaction s'adresse et plusieurs représentants du syndicat d'émission font état d'un intérêt manifeste de la part du public. Mais nombreux sont aussi ceux qui considèrent que le souvenir des spoliations de 1918 est encore trop vif pour autoriser l'espoir de souscriptions privées importantes.

C'est généralement comme un crédit bancaire déguisé que l'émission est considérée. Sa portée est à l'évidence très grande puisqu'elle ouvre la voie à d'autres transactions soviétiques, en Suisse et en Allemagne notamment. La Bank fuer Kredit und Aussenhandel qui assure le «*chef-de-file*» appartient à raison de 75% à la puissante Westdeutsche Landesbank de Düsseldorf et à raison de 25% à la Landesbank de Stuttgart. Les dix-sept co-chefs de file réunis vendredi, tous basés en Suisse, sont d'origine allemande, suisse, japonaise, italienne, anglaise, finlandaise, canadienne et russe. On ne dénombrait parmi eux aucun représentant de France ou des Etats-Unis.

Le grand succès des opérations nouvelles lancées par le truchement des grandes banques est tel qu'il a immédiatement appelé des commentaires sévères. Certaines banques étrangères. Elles accusent les plus puissants des établissements suisses de vouloir étouffer le marché gris en fixant des conditions trop généreuses. L'accusation est lourde et vraisemblablement gratuite. Il reste qu'à peine sorti, vendredi matin, le dernier emprunt canadien en Suisse, pour la province de Saskatchewan se traitait à 0,375 % au-dessus de son prix d'émission de 100,50 %. Les obligations portent un coupon de 4,75 % sur 10 ans. Le Crédit suisse, qui est le chef-de-file de cet emprunt, devait proposer, dans l'après-midi, une signature plus prestigieuse, le Crédit foncier de France. Celui-ci emprunte au pair avec un coupon de 4,1/2 %, sur dix ans, rémunération faible mais alignée sur le marché et qu'autorise conforme la qualité de la signature. L'emprunt du Crédit foncier se traite avec une décote de l'ordre de 1 % à 3/4 %.

La transaction la plus équilibrée de la semaine est apparue sur le marché allemand où l'Autriche est venue offrir jeudi un milliard de deutschemarks sur dix ans en une transaction émise à 100,25 % et munie d'un coupon annuel de 6,25 %. Cela correspond à un rendement à échéance de 6,22 %, inférieur de 14 points de base à celui de la République fédérale d'Allemagne pour son dernier emprunt de même durée. Reçue avec enthousiasme, la transaction autrichienne se traitait vendredi matin avec une décote bien inférieure à la commission de vente de 1,50 %. L'opération a tout pour plaire, combinant l'attrait d'une des meilleures signatures souveraines européennes à l'assurance de liquidité fournie par sa taille.

Il s'agit en fait du plus grand emprunt international à taux fixe jamais lancé en marks en une seule tranche. Si l'Autriche peut se présenter à des conditions plus avantageuses que l'Allemagne elle-même sur son propre marché, c'est en raison de la perspective d'une retenue à la source de 10 % sur les coupons d'emprunts lancés sur le marché intérieur et qui épargnera les eurobligations.

Maintenir l'eurofranc

Le secteur de l'eurofranc français sera maintenu. Tel est le souhait du Trésor exprimé lundi dernier devant les représentants des banques présentes sur ce marché. Ceux-ci continueront donc de se réunir une fois par mois en un comité distinct de celui des opérations domestiques. L'eurosecteur est destiné aux emprunteurs étrangers qu'on ne veut pas diriger sur le marché national, réservé aux émetteurs français ou aux entités supranationales dont la France est membre, Communautés européennes, Banque mondiale ou Banque européenne d'investissement, par exemple. L'internationalisation des marchés domestiques atteint ses limites dès qu'une menace de concurrence apparaît. Il ne faudrait pas qu'à un moment donné, une proposition étrangère mette en cause le succès d'un emprunt français. En maintenant une séparation claire entre les deux compartiments, le danger est écarté.

Pourtant, les ordres de grandeur ne sont pas les mêmes entre la collecte totale de 301 milliards de francs sur le marché interne et les 9 milliards d'euro-emprunts lancés l'an passé. Ce dernier montant pourrait s'élever cette année si la tenue du franc au sein du système européen le permet. On se propose de recourir davantage à une technique largement éprouvée pour les opérations nationales, celle de la fongibilité qu'en jargon de salles de marché on appelle «assimilation». Cela devrait permettre d'atténuer l'un des défauts majeurs dont souffre trop souvent l'euromarché, celui du manque de liquidités.

Le lancement d'obligations fongibles depuis peu est chose courante au Luxembourg où la Société générale vient avec succès de porter de 300 à 600 millions de francs grand-ducaux le montant de son dernier placement privé qui sera rémunéré à 7 1/2 % l'an jusqu'en 1993. La Compagnie bancaire s'apprête à suivre son exemple.

La même Compagnie bancaire s'est également distinguée la semaine dernière dans le secteur de l'euro-yen par le truchement de deux transactions de dix milliards, l'une émise à 101,625 et munie d'un coupon de 5,31 % sur cinq ans, l'autre offerte au 100,25 à intérêt variable, de 55 points de base au-dessous de la référence domestique nippone. Dirigée par la japonaise LTCB International, l'opération, largement pré-placée, a ceci d'intéressant qu'elle laisse l'emprunteur avec des fonds en francs pour un montant et à des conditions qu'il aurait été impossible d'obtenir directement à Paris. C'est par le biais de «swaps» à deux étages (yen – dollar à taux flottant – franc français) que la Compagnie bancaire se procure les quelque 900 millions de francs qu'elle va utiliser dans le cadre de ses opérations de crédit immobilier.

CHRISTOPHE VETTER.

LES DEVISES ET L'OR

Très vif rebond du dollar

Après avoir chuté dans le vide, pendant la dernière semaine de 1987 et touché ses plus bas cours historiques *lundi 4 janvier au matin* – 1,5640 deutschemark et 120,45 yens, – le dollar s'est redressé très vigoureusement sur les interventions massives et coordonnées des banques centrales. Celles-ci, restées volontairement passives précédemment, ont profité du retour de l'activité après les fêtes pour «mettre le paquet» : 10 à 12 milliards de dollars lundi, mardi et un peu mercredi. Les vendeurs à découvert (plutôt nombreux) furent pris à contre-pied ; les cours du billet vert firent de véritables bonds : + 9 % à un moment vis-à-vis du yen (jusqu'à 131,50 yens) et + 6,6 % en fin de semaine. La remontée n'était que de 4,5 % vis-à-vis du mark (1,62 DM à la veille du week-end). A Paris, après une chute initiale à 5,34 F, le dollar se retrouvait, vendredi, aux alentours de 5,58 F.

Un fort beau redressement, qui a coûté aux banques centrales 10 à 12 milliards de dollars, dont 4 milliards pour la seule Banque fédérale d'Allemagne. Cette dernière, inquiète pour sa masse monétaire ainsi gonflée, s'est empressée de le neutraliser sur son propre marché, en réduisant, à due concurrence, ses contingents de réescompte accordés aux banques, ce qui a jeté un petit froid sur le marché des changes : apparemment, la Bundesbank, méfiante, n'a pas envie d'aller plus loin sur le chemin de la baisse des taux.

Un autre facteur a joué en faveur du raffermissement spectaculaire du dollar : les opérateurs sont déjà à peu près convaincus que les chiffres du commerce extérieur pour le mois de décembre, qui seront rendus publics à la mi-février, seront meilleurs que ceux du mois de novembre, qu'on connaîtra vendredi prochain 15 janvier. Ce déficit commercial de novembre, les prévisions l'inscrivent dans une fourchette de 10 à 15 milliards de dollars, plus près, tout de même, de 15 que de 10. On sait que le résultat catastrophique du mois d'octobre (17,5 milliards de dollars) avait été qualifié d'«*aberration*» par M. Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale.

Excellente tenue du franc

A vrai dire, tout le monde reste très prudent. En fin de semaine, le vice-président de la Réserve fédérale, M. Manuel Johnson, avait bien rassuré des marchés un peu hésitants en déclarant que les interventions des banques centrales constituaient «*un avertissement aux spéculateurs qui parient contre le dollar aux faibles niveaux actuels*», ajoutant que la FED était satisfaite de la reprise du dollar et que les banques centrales n'avaient pas fixé de limite haute pour la reprise du billet vert, comme le bruit en avait couru. Il n'empêche qu'aux dernières heures d'ouverture du marché des changes de New-York, le dollar reculait perdant 2 pfennig pour s'établir à la clôture à 1,6385 Dmarks, et à 128,35 yens (après être monté presqu'à 130,15). La crainte de voir le déficit budgétaire s'élever à un niveau plus élevé que prévu était citée parmi les causes de ce repli.

Le franc français se porte bien en ce début d'année. Déjà, il avait victorieusement résisté à la chute du dollar lors de la dernière semaine de l'année 1987, le cours du mark à Paris ne progressant que de 1 centime pour s'établir à 3,39 F. Mais le redressement du billet vert l'a aidé à mieux se comporter encore vis-à-vis de la devise allemande, qui a fléchi à 3,3775 F. La Banque de France en a profité pour racheter des marks, 1 à 1,5 milliard les deux derniers jours, davantage sur la semaine, ce qui lui permet de reconstituer un peu ses réserves, entamées en octobre et novembre par des sorties dépassant 40 milliards de francs.

A cette occasion, des experts chagrins ont avancé que la Banque de France avalisait, ainsi, une mini-dévaluation du franc d'un peu plus de 1 % depuis la fin octobre, 3,38 F pour 1 mark contre 3,34 F. Ils ont estimé, par ailleurs, que la bonne *tenue du franc depuis un mois* permettrait à l'Institut d'émission d'abaisser encore un peu son taux d'intervention, qui, même au taux retrouvé de 7,50 %, après sa hausse temporaire de début novembre, reste installé à 5 points au-dessus du taux d'inflation prévisible pour 1988.

Rue de Rivoli, de bons esprits estiment que la Banque de France impressionnerait favorablement les marchés en réduisant encore ses taux, preuve de confiance en soi, alors qu'une politique des taux élevés est toujours interprétée comme un signe d'inquiétude. Mais, rue de La Vrillière, on reste d'une prudence extrême : la peur du mark est toujours présente et l'ajustement de la masse monétaire demande de la vigilance. C'est presque du Schlesinger (l'intraitable vice-président de la *Bundesbank*), toutes choses égales, d'ailleurs, et *mutatis mutandis*.

FRANÇOIS RENARD.

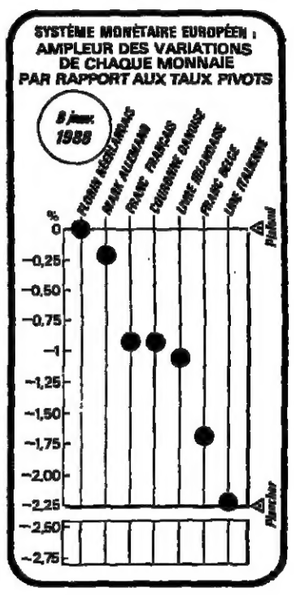

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 4 AU 8 JANVIER

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,8080	–	5,5372	74,1840	68,6060	2,9060	53,9083	0,0824
	1,8783	–	5,7366	76,3699	63,4719	3,0340	56,4812	0,0862
Paris	10,8796	5,5750	–	413,57	337,88	16,1454	300,54	4,5960
	10,8361	5,3400	–	410,50	338,94	16,2815	301,61	4,6034
Zurich	2,6372	1,3480	24,1797	–	81,6969	3,9038	72,6485	1,1113
	2,3967	1,2760	23,8951	–	80,9901	3,8714	72,0700	1,1000
Francfort	2,9832	1,6500	29,5963	122,40	–	4,7784	88,9488	1,3602
	2,9593	1,5755	29,5037	123,47	–	4,7800	88,9061	1,3583
Bruxelles	62,4302	34,53	6,1937	25,6157	209,27	–	18,6145	0,2866
	61,9088	32,96	6,1723	25,8307	209,20	–	18,6162	0,2814
Amsterdam	3,3338	1,8550	33,2734	137,61	112,42	5,3721	–	1,5293
	3,1255	1,7785	33,15	138,75	112,38	5,3717	–	1,5263
Milan	2193,10	1223	217,58	899,85	735,15	35,1288	653,90	–
	2178,83	1160	217,23	909,09	736,27	35,1942	655,18	–
Tokyo	233,41	129,10	24,1639	95,7715	78,2424	3,7388	69,5956	0,1064
	227,24	121,30	22,7154	95,0627	76,9914	3,6802	68,5117	0,1046

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 8 janvier, 4,3184 F contre 4,4023 F le jeudi 31 décembre.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Fermeté remarquable du caoutchouc

Après avoir progressé de près de 24 % en 1987, les cours du caoutchouc se montrent particulièrement soutenus en ce début d'année à l'approche de la période d'hivernage dans les pays du Sud-Est asiatique (l'arrêt de la saignée des hévéas doit avoir lieu fin février). Sur le marché de Kuala-Lumpur (Malaisie), le kilo de RSS1, feuilles fumées de qualité supérieure, se traite à 277 cents malaisiens (1). Cette fermeté des prix va obliger le directeur du stock régulateur de l'accord *international* sur le caoutchouc à intensifier ses ventes d'intervention.

En effet, la moyenne mobile (sur cinq jours) du prix indicateur quotidien publié par l'Organisation internationale du caoutchouc (INRO) a crevé le plafond d'intervention obligatoire de 242 cents malaisiens/Singapour pour la *première fois* depuis la mise en place du premier accord international (INRA 1) qui est venu à expiration en octobre dernier. Depuis cette date, l'INRA 2, conclu en mars dernier, vit une période intérimaire ; toutefois le directeur du stock régulateur, l'Américain Aldo Hofmeister, a été autorisé à procéder à des ventes de gomme pour financer l'entretien du stock.

PRODUITS	COURS DU 8-1
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 410 (– 15) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 038 (+ 28) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	4 000 (– 810) Livres/tonne
Sucre (Paris) Mars	1 370 (+ 47) Francs/tonne
Café (Londres) Mars	1 236 (+ 22) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mars	1 892 (+ 105) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	328,7 (+ 9,25) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	192,5 (+ 3,5) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars	190,5 (– 11,6) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Ces ventes, environ 50 000 tonnes depuis septembre 1987, n'ont aucun effet dépressif sur les cours. Il est vrai que les données fondamentales sont particulièrement favorables au caoutchouc en ce moment. Selon les courtiers, on a assisté à un regain d'intérêt des acheteurs occidentaux de retour sur le marché après la trêve de fin d'année. En outre, la production de la Malaisie, numéro un mondial, pourrait légèrement diminuer en raison des pluies diluviennes qui ont touché le pays en novembre et début décembre.

Mais la nouvelle la plus importante est venue du Groupe international d'étude sur le caoutchouc dont les dernières statistiques révèlent une contraction inattendue des stocks mondiaux, gomme naturelle et synthétique confondues. Selon le groupe d'étude, la production de caoutchouc naturel et synthétique a augmenté en 1987 mais pas suffisamment pour satisfaire les 3,7 % de croissance de la consommation. Résultat, les stocks de gomme naturelle ont diminué de 25 000 tonnes l'année dernière alors que l'organisation tablait encore sur une augmentation de 120 000 tonnes en octobre.

En 1987, la production mondiale de caoutchouc naturel aura atteint 4,545 millions de tonnes (contre 4,415 millions en 1986) et celle de synthétique 9,475 millions de tonnes (contre 9,155 millions). La consommation, quant à elle, aura représenté 4,570 millions de tonnes pour le naturel (contre 4,4 millions en 1986) et 9,545 millions de tonnes pour le synthétique (contre 9,210 millions). De l'avis des professionnels, le syndrome du SIDA (augmentation de la consommation pour la production de préservatifs et de gants chirurgicaux) n'a eu qu'un effet finalement marginal. En effet, une grosse usine de préservatifs n'utilise que 200 tonnes de latex par an, ce qui reste dérisoire par rapport aux volumes produits. En revanche, la demande de l'industrie des pneumatiques s'est montrée très active, en particulier en Europe et au Japon.

Aujourd'hui, l'accord international sur le caoutchouc se trouve donc à un tournant et le crédit dont il jouira auprès des importateurs dépendra du résultat des prochaines ventes du stock régulateur. Ce pacte, souvent cité en exemple, a toujours fait l'objet d'un consensus, plus ou moins difficile à obtenir, entre exportateurs et importateurs. Ce soutien s'est encore manifesté il y a peu puisque l'INRA 2 a obtenu avant la date limite du 31 décembre 1987 la signature de pays membres de l'INRO représentant respectivement plus de 75 % de la production et de la consommation mondiales.

ROBERT RÉGUER.

(1) 1 dollar E-U=2,5255 dollars malaisiens.

Le Monde
PUBLICITÉ FINANCIÈRE
Renseignements :
45-55-91-82, poste 4330

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Attentiste et triste

Dé-ses-pé-rants. Qui cela donc ? Le marché obligataire français, le MATIF, les rendements, l'atmosphère. Quoi, la Banque de France, en abaissant d'un quart de point son *taux d'intervention, ramené à* 7,50 %, a fini d'annuler la hausse de trois quarts de point décrétée le 6 novembre dernier pour défendre le franc ; le rythme d'inflation en francs pourrait, en 1988, revenir aux environs de 2 %, plus ou moins, selon les prévisionnistes, et le sentiment des opérateurs est toujours aussi attentiste, méfiant, triste.

Le Trésor a dû payer 9,90 % pour son emprunt de 5 milliards de francs à taux fixe et à dix ans, c'est-à-dire le taux du marché et pas moins ; cela fait maintenant près de huit points d'intérêt réel, hors inflation, un record d'Europe ! Notons que cet emprunt est essentiellement destiné au public, qui va se faire rembourser par l'Etat, le 18 janvier, ses titres d'emprunt 7 % 1973, pour un montant de 25 à 30 milliards de francs, probablement, sur les 55 milliards qui étaient en circulation au début de 1987. La semaine dernière, nous avions évoqué le lancement d'une telle émission à taux fixe ; on prévoyait qu'elle serait assez «grosse», de 10 à 12 milliards de francs environ ; la voilà ramenée à 5 milliards de francs. Le marché a été un peu saturé en décembre, a-t-on estimé au Trésor. Celui-ci, pour l'instant, se trouve relativement à l'aise, avec d'importantes émissions de bons au quatrième trimestre (60 milliards de francs). Il ne veut pas non plus trop ponctionner un public appelé à payer bientôt le prélèvement exceptionnel pour la Sécurité sociale (0,4 % des revenus).

Ledit Trésor a également levé 6,25 milliards de francs d'obligations assimilées (OAT) en deux tranches : celle à taux variable (taux moyen des emprunts d'Etat), pour 4,3 milliards de francs et dix ans, s'est correctement placée, sans plus. La deuxième tranche, à taux fixe et vingt-cinq ans, pour 1,95 milliard de francs, a été adjugée à 10,30 %, taux du marché, qui aurait dû être plus bas, mais a souffert des réactions du MATIF. Ce dernier, après avoir salué, en début de semaine, par un cours de 99, la remontée spectaculaire du dollar et la baisse du rendement de l'emprunt à trente ans du Trésor américain, a mal goûté les propos de M. Edouard Balladur, mardi, à «L'heure de vérité», sur A 2. Le ministre d'Etat, mis en cause sur le niveau très élevé des taux d'intérêt en France, s'en est tiré par une pirouette mal interprétée.

Une fois de plus, le marché de Paris a eu les yeux fixés sur le fameux emprunt à trente ans américain, qui lui sert désormais de phare. Or, ce trente ans, le fameux 1 017, a vu d'abord son rendement fléchir à 8,85 %, toujours «l'effet dollar», puis remonter à 9,05 % sur l'annonce d'une baisse du chômage aux Etats-Unis (crainte de surchauffe et d'inflation). Résultat : l'échéance mars du MATIF est retombée à 98 en fin de semaine. Rappelons que le cours de 100 correspond à un emprunt d'Etat de 10 % à dix ans.

Signalons qu'une coquille a rendu incompréhensible une phrase dans la chronique de la semaine dernière : il était dit qu'«*une grande banque de la place, suivant des rumeurs, aurait enregistré une perte sèche en 1987 si elle n'avait pas été autorisée à provisionner ses obligations*». C'est, naturellement, «*à ne pas provisionner*» qu'il fallait lire : une provision débouche sur une perte, même temporaire.

Pour la semaine qui vient de s'achever, notons d'abord que Thomson-CSF dément catégoriquement les rumeurs, constantes et renouvelées, de pertes sur ses activités financières. Thomson-CSF Finance déclarera, en 1987, des profits supérieurs à 2,5 milliards de francs avant impôts et provisions et BATIF Banque, qui avait gagné, net, près d'un demi-milliard de francs en 1986, améliorera, pour la totalité de l'exercice 1987, le bénéfice de 388 millions de francs avant impôts et après provisions enregistrés au premier semestre, le résultat étant positif sur le second semestre, notamment sur le MATIF.

Ensuite, un nouvel établissement apparaît sur la place de Paris sous la forme d'une «maison de titres», Equation Finance, qui avait essayé de démarrer, il y a un an, sous l'égide de la Compagnie financière Tradition, créée et animée, à Lausanne, par M. André Lévy, bien connu de la communauté financière internationale, et de Midland Bank SA. Etant donné que le groupe Pallas, présidé par M. Pierre Moussa, est maintenant le premier actionnaire (35%) de Tradition et qu'il détient, depuis un an, le contrôle de l'ex-BPGF, devenue la Banque Pallas-France, dotée également d'un service des marchés actifs les deux groupes, pour ne plus se concurrencer, sont «parvenus à un accord» pour transformer Equation-Finance en Pallas-Equation (40% Pallas, 40% Tradition et 20% Midland SA). La direction du nouvel établissement est confiée à M. Eric Coelenbier, ancien directeur des marchés obligataires à la Banque Indosuez, qu'il avait quittée il y a un an pour divergences de vues, pour devenir administrateur-directeur général de la filiale française de la Standard Chartered, filiale dont les activités viennent d'être stoppées par la maison mère pour absence de rentabilité (frais trop élevés). M. Coelenbier sera assisté de son fidèle adjoint d'Indosuez et de la Standard, M. Jean-Pierre Laurent.

F. R.

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

Le Monde

ÉTRANGER

3 La fin de la visite de M. Honecker en France.
– Relance de l'agitation en Cisjordanie et à Gaza.
4 URSS : le débat sur l'histoire du stalinisme.
– Brésil : 133 chercheurs d'or portés disparus après les affrontements avec l'armée.

POLITIQUE

5 Les premières assises nationales des « rénovateurs » communistes.
– Les réactions au rapport des « sages » sur le code de la nationalité.
– La convention du Front national à Nice.
– Les livres politiques, par André Laurens.

SOCIÉTÉ

6 Une enquête sur des fuites au Conseil supérieur de la magistrature.
7 L'enquête sur la tentative d'assassinat de Toulon
– Sports : les démêlés du président Yvinec.

CULTURE

8 L'affaire de la version française d'« Intervista » de Federico Fellini.
– Deux films sur la délation.
9 Communication : une mise en garde de la CNCL aux réseaux de la FM.
– La crise au *Matin de Paris*.

ÉCONOMIE

13 La forte rechute de Wall Street : le Dow Jones a baissé de 6,8 %.
– La revalorisation des honoraires médicaux en 1988 : le tarif des visites des généralistes augmentera de 17,6 %.
14 Revue des valeurs.
15 Crédits, changes et grands marchés.

SERVICES

Abonnements 2
Carnet 11
Météorologie 11
Mots croisés 11
Spectacles 10

CHRONOLOGIE

12 Décembre 1987 dans le monde.

MINITEL

● *Passez donc sur le billard.* JEUX
● *Privatisées : Suez, en direct du Palais des congrès.* PRI
● *1988 : une semaine à travers le monde.* REP

Actualité. International. Campus. Jeux. Bourse. Abonnements.
36-15 tapez LEMONDE

Polémique PS-RPR à propos du sort des expulsés iraniens

Dans une lettre adressée le 4 janvier à M. Claude Malhuret, secrétaire d'État auprès du premier ministre chargé des droits de l'homme, à propos de la situation des Iraniens et des Turcs expulsés au Gabon le 8 décembre 1987, M. Gilbert Bonnemaison, député (PS) de Seine-Saint-Denis, demande à être entendu par la commission consultative des droits de l'homme sur cette affaire. M. Bonnemaison avait été mandaté par le groupe socialiste de l'Assemblée nationale pour rendre visite, à la mi-décembre, aux expulsés.

Dans le rapport qu'il a fait de son enquête sur place, M. Bonnemaison affirme que les expulsés n'ont pas été informés des griefs retenus contre eux et n'ont pas été autorisés à contacter leur famille après leur interpellation. Le député se déclare en outre convaincu qu'il y a bien eu « *bagarres dans l'avion* » les emmenant à Libreville, bagarres « *assez violentes puisque plusieurs personnes étaient évanouies, couchées, liées en travers de banquettes ; d'autres étaient assises, mais pieds et poings liés aux sièges* ». M. Bonnemaison estime enfin que les réfugiés expulsés sont « *détenus, privés de liberté* » et « *sous surveillance policière constante* » à Libreville.

De son côté, M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, a critiqué vendredi l'attitude du président Mitterrand vis-à-vis des expulsés, estimant que « *la démarche de M. et Mme Mitterrand* », qui ont apporté leur soutien aux réfugiés iraniens, « *ne correspondait pas à la vocation qui devrait être celle du président de la République et de son épouse* ».

« *Se mettre en travers des décisions du gouvernement dans ce domaine ne me paraît pas aller dans le sens de la sécurité des Français et de la paix en France et dans cette zone si sensible du Proche-Orient* », a ajouté le secrétaire général du RPR au cours d'un point de presse. Pour M. Toubon, « *le gouvernement a pris ces décisions* [d'expulser des Iraniens vers le Gabon] *afin de contribuer à apaiser nos relations avec l'Iran, de favoriser le règlement de l'affaire des otages et de continuer à assurer la sécurité des Français, de garantir ce que nous avons réussi à obtenir depuis seize mois, c'est-à-dire qu'il n'y ait plus d'attentats dans notre pays* ».

Recevant jeudi le haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, M. Jean-Pierre Hocké, (*le Monde* du 9 janvier) le président Mitterrand avait déclaré qu'il continuerait à « *suivre personnellement et très attentivement le dossier* ».

L'audience de l'Elysée s'est doublée d'une visite de Mme Danielle Mitterrand aux grévistes de la faim, alors que les avocats des Iraniens expulsés sollicitaient une entrevue auprès de M. Jacques Chirac pour lui demander d'autoriser leurs clients à séjourner en France pendant le déroulement des procédures en cours devant les tribunaux administratifs de Paris et de Versailles.

Par ailleurs, les quatre réfugiés, parmi les quinze Iraniens et Turcs expulsés au Gabon, qui se trouvaient à l'hôpital général de Libreville, en raison de leur grève de la faim, ont regagné leur hôtel vendredi, a indiqué leur porte-parole, M. Saïd Assadi Tari.

Le sort des otages d'Abou Nidal

« Je suis en bonne santé », affirme Marie-Laure dans la cassette remise par les ravisseurs

« *Je m'appelle Marie-Laure. Je suis en bonne santé. J'ai fait la fête. Bonne année* », affirme dans une cassette diffusée vendredi 8 janvier par TF 1 l'une des deux fillettes enlevées voilà deux mois avec six autres personnes par le Fatah-Conseil révolutionnaire d'Abou Nidal. Cette cassette montrant les deux fillettes dire quelques mots a été remise par les ravisseurs à M. Lucien Bitterlin, président de l'Association de solidarité franco-arabe, qui est rentré, jeudi, à Paris, après un voyage de six jours au Liban et en Libye. M. Bitterlin a réaffirmé sur TF 1 que les ravisseurs lui avaient promis que Marie-Laure, six ans, et sa sœur Virginie, quatre ans, seraient libérées « *avant le 31 janvier* ».

Les deux fillettes, leur mère française, Mme Jacqueline Valente – qui a accouché depuis, – et cinq Belges ont été enlevés à bord du bateau de plaisance *Silco*, dont l'arraisonnement au large de Gaza (occupée par Israël) avait été annoncé le 8 novembre par le mouvement d'Abou Nidal.

Un mort dans un accident de télécabine à Val-d'Isère (Savoie)

Une personne a été tuée et deux autres blessées, le samedi 9 janvier, à Val-d'Isère (Savoie), dans un accident de télécabine de La Daille, où se déroule actuellement une compétition de Coupe du monde de ski alpin.

Un engin de damage, appelé « ratrack », a heurté peu avant 9 heures un pylône de remontée mécanique. Le pylône s'est penché, les câbles se sont distendus, et deux télécabines sont, semble-t-il, tombées sur le sol. Le conducteur du « ratrack » a été tué sur le coup.

Tempête de neige sur les Etats-Unis...

Une tempête de neige a soufflé toute la journée du vendredi 8 janvier sur la côte est des Etats-Unis, après avoir balayé les jours précédents l'ouest et le centre du pays. Soixante personnes seraient mortes du fait des intempéries.

... et tremblement de terre en Albanie

Un fort tremblement de terre s'est produit en Albanie samedi 9 janvier à 4 h 3 (heure française). L'office sismologique de Belgrade, qui a annoncé la nouvelle, estime que l'épicentre était situé à 20 kilomètres au sud de la capitale de l'Albanie, Tirana. Le séisme aurait eu une intensité de 8 sur l'échelle à douze degrés de Mercalli. Cette échelle gradue les dégâts qu'on peut attendre du séisme, alors que l'échelle de Richter permet de mesurer la magnitude, qui est en gros l'énergie globale libérée par le séisme.

Aucune information n'a encore été officiellement donnée par le gouvernement albanais. Mais, d'après un hôtelier de Tirana qu'a pu joindre l'agence Reuter, « *les immeubles de Tirana ont été fortement ébranlés. Il y a beaucoup de problèmes et la population est en état de choc* ».

Après les décisions du Conseil constitutionnel

Les organisations agricoles regrettent que leur prédominance ne soit pas officialisée

On n'est pas content du tout à la FNSEA et au CNJA de l'annulation par le Conseil constitutionnel de l'article 15 de la loi de mutualisation du Crédit agricole qui donnait aux représentants des organisations agricoles la majorité dans les conseils d'administration des caisses régionales. « *Les agriculteurs* (...) *ne peuvent envisager l'acquisition de la Caisse nationale du Crédit agricole, par l'intermédiaire de leurs caisses régionales, que s'ils ont l'assurance de conserver la majorité mutualiste dont ils disposent actuellement dans les conseils d'administration* », peut-on lire dans le communiqué commun des deux organisations. Quant à la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole (CNMCCA) et à l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), leur réaction est moins vive, bien que ces deux organismes regrettent la disparition du fameux article 15.

Même son de cloche à la Fédération nationale du crédit agricole (FNCA) – association qui est l'organe politique du Crédit agricole, – où l'on affirme qu'on proposera aux caisses régionales de faire le nécessaire « *afin que les sociétaires du monde agricole conservent la majorité dans leurs conseils et continuent d'exercer les responsabilités importantes qui sont les leurs aujourd'hui* ».

La loi verrouillait le système en faveur des représentants des organisations agricoles, tandis qu'à présent, si l'on veut obtenir le même résultat, il va falloir, de l'intérieur, changer les statuts de chacune de ces coopératives que sont les caisses régionales. Ce sera long, compliqué, et les règles contraignantes de la démocratie coopérative vont obliger les fédérations départementales des deux puissants syndicats agricoles à une mobilisation militante sans avoir la certitude que partout le résultat recherché sera atteint.

Système bien rodé

La réaction de la FNSEA et du CNJA s'explique. Toutes proportions gardées, c'est un peu comme si on avait refusé aux syndicats ouvriers la prérogative de présenter leurs candidats au premier tour des élections des délégués dans les entreprises... C'est cette officialisation de droit, au plan national, de leur emprise sur la banque verte, que FNSEA et CNJA regrettent, beaucoup plus qu'elles ne craignent que des non-agriculteurs prennent le pouvoir dans les conseils d'administration. Certes, sur les quatre millions et demi de sociétaires, 30 % seulement sont des agriculteurs, tant la banque est devenue citadine, au cours des dernières décennies. Mais la presque totalité des sociétaires non agriculteurs ignorent que le Crédit agricole est une cascade de coopératives, ou ne s'en soucient pas. L'absentéisme aux assemblées générales des organismes de l'économie sociale est endémique, et seuls les militants agriculteurs les plus motivés participent à cette démocratie coopérative. Ils constituent le seul groupe de sociétaires organisés capables d'assurer une présence efficace dans les instances locales et régionales du Crédit agricole.

Et le système est si bien rodé, depuis si longtemps, que si d'aventure un groupe de clients non agriculteurs manifestaient l'intention de prendre ce pouvoir-là, il leur faudrait sans doute plus de dix ans pour y parvenir, et sans doute plus de temps encore pour s'organiser et être assez nombreux pour que cette ambition ait quelque chance de succès. Au reste, les gros clients d'une banque savent bien que leur influence est directement fonction de l'importance des dépôts et des opérations qu'ils confient à la banque.

Le risque est donc minime que les caisses régionales du Crédit agricole vivent la même expérience que les communes rurales proches d'une grande agglomération où la municipalité, depuis toujours entre les mains des agriculteurs, est passée dans celles de cadres et d'employés venus y habiter. Bien sûr, pour que FNSEA et CNJA obtiennent ce que le ministre de l'agriculture, M. François Guillaume, avait tant fait pour leur donner, ils vont devoir s'en occuper très sérieusement. Ils semblent pressés, tandis que, à la FNCA, on étudiera ce problème le 20 janvier, lors de la réunion mensuelle habituelle des représentants des quatre-vingt-quatorze caisses régionales.

JOSÉE DOYÈRE.

Air Inter affirme pouvoir assurer un trafic normal du 11 au 15 janvier

La réunion qui a eu lieu, le 8 janvier, entre la direction d'Air Inter et trois syndicats du personnel navigant technique (qui ont déposé un préavis de grève) n'a pas permis de trouver un terrain d'entente.

Cependant, la direction de la compagnie indique que « *toutes les dispositions ont été prises pour assurer conformément à sa mission de service public le programme des vols prévus du 11 au 15 janvier* ».

Air Inter aura notamment recours à l'affrètement d'appareils d'autres compagnies.

Pour faire face au développement de son trafic, Air Inter précise qu'elle « *mettra en ligne, en 1988, un dix-huitième Airbus A-300, quatre Airbus A-320 et un Boeing-747 loué à Air France, représentant une capacité supplémentaire et un effort d'investissement important* ».

● **6 milliards de bénéfices pour Peugeot-SA.** – Les milieux financiers estiment que le bénéfice net du groupe PSA (Peugeot-Citroën) atteindra environ 6 milliards de francs en 1987 contre 3,59 milliards l'année précédente, compte tenu, entre autres, des excellentes ventes de l'année.

Par ailleurs, Peugeot annonce une hausse des prix des 205 et 309 à essence de 1,5 % *à compter du lundi* 11 janvier. Celle-ci complète celle du 21 décembre dernier (diesel et 305).

Le Rallye Paris-Alger-Dakar

Un mort et deux blessés au cours de la dixième étape

Un très grave accident a endeuillé le Rallye Paris-Alger-Dakar, le samedi 9 janvier peu après le départ de la dixième étape, entre Djado et Arlit (Niger). Le camion Daf, piloté par le Néerlandais Leo Van de Rijt, accompagné de son compatriote Keith Van Loevezij et du mécanicien écossais Keith Ross, se serait renversé alors qu'il roulait à très grande vitesse, à une vingtaine de kilomètres après le départ. Keith Van Loevezij, le copilote, âgé de trente et un ans, a trouvé la mort, alors que les deux autres membres de l'équipage sont blessés.

Teo Van de Rijt participait à son troisième Paris-Dakar et pilotait le camion prototype utilisé l'an dernier par son compatriote Jan de Rooy, célèbre figure du Rallye. Ce camion, équipé de deux moteurs turbo développant près de 1 000 chevaux, frôlait les 200 km/h en vitesse de pointe.

C'est en convoi que les rescapés du Rallye Paris-Alger-Dakar ont franchi, le vendredi 8 janvier, la frontière entre l'Algérie et le Niger. La neutralisation de la neuvième étape entre Djanet et Djado (742 kilomètres) était officiellement justifiée par les problèmes rencontrés pour le ravitaillement en carburant des hélicoptères et des véhicules du rallye dans cette région désertique du sud du Hoggar.

Ce répit arrivait à point pour calmer la grogne de la majorité des concurrents. Pour le dixième anniversaire de leur épreuve, les organisateurs du Dakar souhaitaient un parcours grandiose. Dès la première étape spéciale en Algérie, il s'est révélé trop dur pour les hommes et pour les mécaniques ; pour les amateurs arrivés de nuit aux bivouacs et vite épuisés par le manque de sommeil. Mais aussi pour les professionnels qui ne retrouvaient plus le soir leurs camions d'assistance et leurs mécaniciens pour remettre en état des véhicules malmenés dans cette course folle.

Devant la liste impressionnante des accidents parfois graves et des abandons qui ont déjà éliminé plus de la moitié des concurrents après moins d'une semaine de course, Gilbert Sabine reconnaissait, vendredi, que le parcours avait sans doute été trop difficile dans sa première partie. Il assurait qu'il en tiendrait compte pour les prochaines éditions. Dès son retour à Paris, il se rendra avec René Metge, le directeur de la course, à l'invitation de Jean-Marie Balestre.

Le président de la Fédération internationale du sport automobile (FISA) a estimé, le 8 janvier, que le Paris-Alger-Dakar est aujourd'hui « *fait sur mesure pour les grands constructeurs* » alors que « *les amateurs constituent la grande majorité des engagés* ». « *Il est nécessaire,* estime-t-il, *de redonner au Dakar sa vocation d'aventure humaine ouverte avec équité à tous les concurrents. Nous avons créé, à la FISA, une catégorie marathon et accepté le Dakar dans ce but. Cette année, les organisateurs se sont écartés de la philosophie originelle de l'épreuve en la transformant en véritable sprint.* »

Le numéro du « Monde » daté 9 janvier 1988 a été tiré à 517 366 exemplaires

M. Pandraud a signé à Madrid la convention franco-espagnole contre l'immigration clandestine

MADRID
de notre correspondant

M. Robert Pandraud a été accueilli à bras ouverts lors de la visite-éclair qu'il a faite à Madrid, le vendredi 8 janvier. Le ministre français délégué à la sécurité apportait à ses hôtes un cadeau de choix : l'extradition – la deuxième accordée par le gouvernement de M. Chirac (1) – de Jose Gabriel Urizar, considéré à Madrid comme un membre important du commando Biscaye de l'ETA.

La police espagnole l'accuse de cinq assassinats, dont celui de deux industriels, ainsi que d'un enfant tué lors de l'explosion d'une bombe qui visait un véhicule de la garde civile à Azcoitia. Il avait été arrêté en février 1985 par la police française, alors qu'il tentait de passer clandestinement la frontière espagnole, et son extradition avait été accordée par le tribunal de Pau en décembre 1986.

Le terrorisme ne constituait pourtant pas le motif officiel de la visite de M. Pandraud à Madrid. Le ministre français a signé vendredi, avec le ministre espagnol de l'intérieur, M. Jose Barrionuevo, un accord bilatéral qui prévoit que tout immigrant clandestin arrêté dans un des deux pays signataires et ayant transité par l'autre peut être renvoyé dans ce dernier. Cet accord, qui suscitait initialement quelques réticences du côté espagnol, était, en revanche, vivement souhaité à Paris. Il permettra à la France de remettre à la frontière espagnole les immigrants qui, en provenance principalement du nord de l'Afrique, franchissent clandestinement les Pyrénées après avoir traversé la péninsule ibérique. Il faudra toutefois prouver que les personnes remises à la frontière avaient passé un minimum de dix jours en territoire espagnol.

Le problème de l'ETA a été abordé, lui aussi, lors des entretiens de M. Pandraud, qui était accompagné des principaux responsables français de la lutte antiterroriste. Du côté espagnol, on fait état désormais d'une satisfaction pratiquement sans réserve à propos de la collaboration entre les deux pays. Certes, le ministre espagnol de l'intérieur a rappelé que « *l'infrastructure de l'ETA en France a été fortement affectée, mais non pas éliminée, ce qui rend nécessaire un effort supplémentaire* ».

THIERRY MALINIAK.

(1) La première avait été celle de Franciso Imaz, membre des Commandos autonomes anticapitalistes, le 26 novembre 1987

Optimisme à Matignon

La campagne devrait « faire pencher la balance » en faveur de M. Chirac, assure M. Baudouin

La campagne électorale de M. Chirac est bien ouverte même si elle ne commencera officiellement qu'avec l'annonce publique de sa candidature, quelques jours avant le congrès extraordinaire du RPR du *dimanche 24 janvier*. Le climat politique et électoral perçu par l'Hôtel Matignon est, en tout cas, jugé beaucoup plus favorable qu'il y a quelques mois pour la majorité, et plus spécialement pour M. Chirac. C'est ce que M. Denis Baudouin a expliqué vendredi 8 janvier au cours de son premier point de presse de l'année, mais sans doute aussi l'un des derniers du porte-parole du premier ministre parce que bientôt, l'activité du chef du gouvernement le cédera à celle du candidat.

Pour M. Baudouin, la situation devient « *plus simple* » dans la majorité alors que dans l'opposition « *il y a toujours un peu de brouillard* ». La majorité ne connaîtra pas de difficulté pour défendre sa politique « *contre ceux qui sont en face* » et le porte-parole insiste sur le fait que la majorité unanime est porteuse à la fois d'un bilan et d'un projet. Selon lui, « *tous les indicateurs montrent que la qualité de l'union se renforce* ». Ainsi, alors qu'il y a quelques mois, les reports de voix entre l'UDF et le RPR étaient mauvais, il n'en irait plus de même aujourd'hui. Comme pour encourager cette évolution, MM. Chirac et Barre ont répondu, vendredi soir, à l'invitation de M. Jacques Dominati, qui leur a fait partager une énorme galette des rois.

En ce qui concerne M. Chirac lui-même et son destin présidentiel, M. Baudouin estime qu'« *un certain optimisme est permis* » et que le candidat fait d'ailleurs preuve lui-même d'une « *certaine sérénité* ». Selon lui en effet, « *la cote personnelle de M. Chirac monte* » et surtout il connaît « *un regain de popularité inédit* ». Car c'est la première fois depuis le début de la Ve République qu'un premier ministre a un solde d'opinions positives après vingt et un mois d'exercice de ses fonctions. Pour M. Baudouin, cette amélioration, due à l'action du gouvernement, profite, même avec un léger décalage, au premier ministre devenu candidat. Cela se manifeste notamment dans la réduction de l'écart qui existait entre M. Barre et M. Chirac selon les sondages d'opinion et M. Baudouin ne doute pas que si, pour le moment, les électeurs placent les deux leaders de la majorité à peu près au même niveau, « *la campagne devrait faire pencher la balance* » et constituer ainsi « *un élément important* » de la compétition.

A. P.

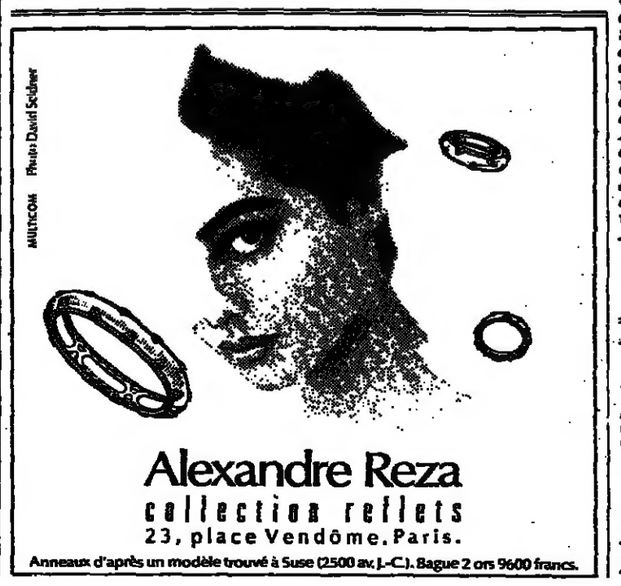

Alexandre Reza
collection reflets
23, place Vendôme, Paris.
Anneaux d'après un modèle trouvé à Suse (2500 av. J.-C.). Bague 2 ors 9600 francs.

(Publicité)
POUR AIDER L'ARMÉE DU SALUT
dans son travail de réinsertion sociale, donnez meubles, vêtements, appareils de chauffage, et tous objets encore utilisables ou réparables... son camion viendra à votre domicile.
APPELEZ : 45-83-54-40
Pour mieux connaître ses autres activités, lisez son hebdomadaire EN AVANT !
ABONNEZ-VOUS : 76, rue de Rome, à Paris-8e.